

SOMMAIRE

	pages
INTRODUCTION	5
TABLEAUX GENERAUX DE REPARTITION DES CREDITS	
1 - Tableau de répartition par grandes masses	9
2 - Tableau de répartition par thèmes d'actions	11
1 - BILAN DES ACTIVITES DES MINISTERES	
- Affaires étrangères	15
- Aménagement du territoire, ville et intégration	21
- Budget (Direction générale des douanes)	31
- Coopération	57
- Défense	61
- Education nationale	71
- Intérieur	77
- Jeunesse et sports	95
- Justice	103
- Travail et affaires sociales	115
2 - ACTIONS PARTICULIERES DE LA MILDT	
- Service national d'accueil téléphonique "Drogues Info Service"	141
- Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)	149
- Conventions départementales d'objectifs	161
- Centre Interministériel de formation anti-drogue (CIFAD) des Antilles	167
- Actions de communication réalisées par le Comité Français d'Education pour la Santé (CFES)	171
- Concours financiers divers apportés par la MILDT	173

INTRODUCTION

L'année 1996 a été marquée par la création de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (M.I.L.D.T.), instituée par le décret n° 96-350 du 24 avril 1996, qui a succédé à la Délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie (D.G.L.D.T.).

La M.I.L.D.T., placée sous l'autorité du Premier ministre, prépare les délibérations du Comité interministériel de lutte contre la drogue et la toxicomanie, instance qui réunit les ministres et secrétaires d'Etats compétents en la matière (Justice - Education nationale et enseignement supérieur - Recherche - Défense - Affaires étrangères - Travail - Affaires sociales - Santé - Action humanitaire - Intérieur - Economie - Budget - Ville - Jeunesse et sports - Affaires européennes - Coopération - Outre-Mer).

Par ailleurs, elle coordonne et anime les actions des ministères compétents, en particulier dans les domaines de l'observation et de la prévention de la toxicomanie, de l'accueil, des soins et de la réinsertion des toxicomanes, de la formation des personnes intervenant dans la lutte contre la drogue et la toxicomanie, de la recherche.

Pour l'exercice de ses attributions, le Président de la M.I.L.D.T., nommé par décret en Conseil des ministres, dispose du Comité permanent (qui remplace le Comité de coordination interministériel - COCOI), comprenant des représentants de chacun des ministères ou secrétariats d'Etat composant le Comité interministériel, et en assure la présidence.

Madame Françoise de VEYRINAS, ancienne Secrétaire d'Etat aux quartiers en difficulté, a été nommée Présidente de la M.I.L.D.T., et Monsieur Hervé MECHERI, Délégué.

La M.I.L.D.T. est installée dans les locaux du ministère du Travail et des affaires sociales (8, avenue de Ségur - Paris 7ème).

Au cours de l'année 1996, la D.G.L.D.T., puis la M.I.L.D.T. dès sa création en avril, s'est attachée à poursuivre l'oeuvre entreprise en matière de lutte contre la drogue et la toxicomanie, grâce à l'inscription à son budget, de crédits d'un montant de 230,5 millions de francs.

Elle a en premier lieu accompagné les ministères en les dotant de moyens financiers supplémentaires pour initier des actions nouvelles ou compléter leurs missions traditionnelles en la matière, dans les domaines de la prévention, de la réinsertion et des soins aux toxicomanes, de la recherche, de la répression et de l'action internationale. Les ministères ont ainsi bénéficié, globalement, d'un abondement de crédits de 178 millions de francs.

Elle a, par ailleurs, développé la mise en oeuvre de ses actions propres, à son initiative. C'est ainsi que, grâce à son concours financier, elle a permis le fonctionnement de deux groupements d'intérêt public :

- . Drogues info service, serveur national d'accueil téléphonique en matière de drogues et toxicomanie, qui a vu en 1996 la reconduction de sa convention constitutive ;

- . Observatoire français des drogues et toxicomanies, structure d'étude, de recherche et d'information sur le phénomène des drogues, dont l'année 1996 a été la phase de lancement, accompagnée de l'installation à court terme dans de nouveaux locaux ;

ainsi que du Centre interministériel de formation anti-drogue (C.I.F.A.D.) des Antilles, implanté à Fort-de-France (Martinique), dont la mission pédagogique à l'égard des fonctionnaires « répressifs » locaux, nationaux et internationaux, a acquis une réputation incontestée.

Le dispositif des conventions départementales d'objectifs, prévu pour améliorer la prise en charge sanitaire et sociale des toxicomanes sous main de justice, s'est poursuivi dans tous les départements éligibles à cette mesure. Ce dispositif, mis en place en 1993 dans seize départements prioritaires au plan de la politique de la ville, avait déjà été étendu dans quinze autres départements en 1995.

En outre, la M.I.L.D.T. a continué sa politique de communication en partenariat avec le Comité français d'éducation pour la santé (C.F.E.S.).

Enfin, la M.I.L.D.T. a soutenu financièrement de nombreuses associations oeuvrant dans la lutte contre la toxicomanie, dans les domaines de la prévention, de l'insertion, de la réinsertion, des soins aux toxicomanes.

L'année 1996 aura également été marquée :

- . par la mise en place du dispositif des chefs de projet départementaux de la prévention, institué par la circulaire du Premier ministre en date du 9 juillet 1996. Ces chefs de projet, choisis par le Préfet parmi ses collaborateurs directs (directeurs de cabinet, sous-préfets à la ville, sous-préfets d'arrondissement) ou parmi les directeurs départementaux de services déconcentrés de l'Etat, ont pour mission de coordonner, au sein du comité restreint prévu par la circulaire, les actions des administrations de l'Etat, et de développer le partenariat avec les collectivités territoriales et les associations en s'appuyant sur le conseil départemental de prévention de la délinquance
- . et par la mise en route des premiers travaux d'élaboration du projet de plan triennal de lutte contre la toxicomanie 1998-2000.

TABLEAUX GENERAUX
DE REPARTITION DES CREDITS

1 - Tableau de répartition générale
(actions en faveur des Ministères
actions propres de la MILDT)

2 - Tableau de répartition par ministères et par thèmes d'actions

**REPARTITION DES CREDITS INTERMINISTERIELS
POUR L'ANNEE 1996**

Loi de finances initiale : 230,5 MF.

ACTIONS EN FAVEUR DES MINISTÈRES	DOTATION (en MF)
- Affaires étrangères	6
- Aménagement du territoire, ville et intégration :	
. Direction de l'action sociale	20
. Délégation interministérielle à la ville	10,5
- Budget (Direction générale des douanes)	16
- Coopération	2
- Défense	8,8
- Education nationale	12
- Intérieur	19
- Jeunesse et sports	17,2
- Justice	18,4
- Travail et affaires sociales :	
. Direction générale de la santé	39
. Agence du médicament	3,6
. INSERM	4,6
. Délégation interministérielle à l'insertion des jeunes	0,9
TOTAL	178

ACTIONS PROPRES DE LA MILDT	DOTATION (en MF)
- GIP Drogues Info Services	17,5
- GIP Observatoire français des drogues et toxicomanies	10,47
- Conventions départementales d'objectifs	13
- Centre interministériel de formation anti-drogues (CIFAD)	1,5
- Communication (Comité français d'éducation pour la santé)	7,3
- Concours financiers divers	2,73
TOTAL	52,5

RÉCAPITULATION

Actions en faveur des Ministères	178 MF
Actions propres de la MILDT	52,5 MF
Total général	230,5 MF

**REPARTITION FINALE PAR THEMES D'ACTIONS ET PAR MINISTERS
DES CREDITS INTERMINISTRIELS POUR 1996**

en MF

THEME MINISTRE	RECHERCHE EVALUATION OBSERVATION	FORMATION	INFORMATION	PREVENTION	SOINS INSERTION	REPRESSION	COMMUNICATION	ACTION INTERNATIONALE	TOTAL	%
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, VILLE, INTERGRATION				30,5					30,5	13,23
TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES	8,2			0,9	39				48,1	20,87
JUSTICE	0,3	2,83			15,14	0,13			18,4	7,99
EDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	0,5	1,5		10					12	5,21
JEUNESSE ET SPORTS		0,65		15,75			0,8		17,2	7,47
BUDGET (DOUANES)		1,86		0,5		12,74		0,9	16	6,94
INTERIEUR	0,35	0,6		1,68		14,58		1,79	19	8,24
DEFENSE	0,7			0,6		7,5			8,8	3,82
AFFAIRES ETRANGERES								6	6	2,6
COOPERATION								2	2	0,86
MILDT	10,51	1	10	13,49	13		4	0,5	52,5	22,77
TOTAL	20,56	8,44	10	73,42	67,14	34,95	4,8	11,19	230,5	100
%	8,92	3,66	4,34	31,85	29,13	15,16	2,08	4,86		

PREMIERE PARTIE

BILAN DES ACTIVITES DES MINISTERES EN 1996

- Affaires étrangères
- Aménagement du territoire, ville et intégration
- Budget
- Coopération
- Défense
- Education nationale
- Intérieur
- Jeunesse et sports
- Justice
- Travail et affaires sociales

CREDITS MILDT 1996 : 6 MF

I - ACTIONS BILATERALES DE COOPERATION

- Amérique latine (Colombie - Pérou - Bolivie - Brésil)	1,83
- Amérique centrale (Mexique)	0,07
- Caraïbes (GAFIC)	0,18
- Proche-Orient	0,4
- Afghanistan	0,36
- Asie du sud-est	0,4
- Maroc	0,4
- Europe de l'est (Russie - Roumanie)	0,51
- Actions diverses	0,35
	4,5

II - ACTIONS MULTILATERALES

- Contribution française au PNUCID	1,5
------------------------------------	-----

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Les crédits attribués au Ministère des Affaires étrangères par la MILDT se sont élevés à 6 MF en 1996 (7,2 MF en 1995), dont :

- 4,5 MF pour les actions bilatérales de coopération (5,7 MF en 1995),
- 1,5 MF pour le soutien de l'action de la France au PNUCID (identique aux crédits 1995).

A ces deux postes, il convient d'ajouter un montant de crédits de 111 KF, provenant du Ministère de l'Intérieur, qui ont transité par le budget du Ministère des Affaires étrangères, pour achat de matériel à la Tunisie et à la Mauritanie.

Il faut noter que le choix a été fait de ne pas faire porter la baisse des crédits sur les crédits multilatéraux.

I - ACTIONS BILATERALES DE COOPERATION

S'agissant du type d'actions menées, on note une répartition équilibrée entre la réduction de l'offre (1,666 MF) et de la demande (2,51 MF) ; on remarque toutefois que la majeure partie des fonds affectés à la réduction de l'offre concerne des projets de développement alternatif aux cultures illicites, plutôt que des projets répressifs, ceux-ci étant financés sur d'autres lignes budgétaires (contribution de la France au PNUCID consacrée surtout à la réduction de l'offre - crédits affectés au SCTIP). Par ailleurs, 350 KF ont été affectés à des projets d'intérêt général, soutien à des revues et aux associations chargées d'animer le réseau d'opérateurs.

La répartition géographique en 1996 a été la suivante :

- réduction de la part consacrée à l'Amérique latine : 1,93 MF (2,568 MF en 1995, 3,590 MF en 1994 (Colombie, Mexique, Pérou, Bolivie, Brésil), auxquels il faut ajouter les 180 KF destinés au GAFIC dans les Caraïbes ;
- 8700 KF au Maghreb/Moyen-Orient (400 KF au Maroc, et 400 KF au Liban) ;
- 360 KF en Afghanistan ;
- 300 KF en Europe de l'Est et 210 KF en Russie.

La répartition des crédits a été la suivante :

COLOMBIE (1241 KF)

- Appui à une expertise française et à des formations, en France et sous forme de séminaires sur place, dans le domaine de la sécurité portuaire (ex. Carthagène), du contrôle douanier et de lutte contre le blanchiment (Ecole nationale des douanes de Neuilly) ;

- Appui au projet de "gestion sociale pour l'enfance et la jeunesse" dans les quartiers de Suba et Ciudad Bolivar, de Bogota (Centre international de l'enfance "CIE") ;

- Programme de formation professionnelle, en particulier biomédicale, en appui à la programmation bilatérale, pour les quartiers urbains particulièrement touchés par la drogue (Université technologique de Compiègne) ;

- Programme de substitution des cultures dans la vallée de la Canca, grande zone de production de drogues, avec appui à un programme de recherche appliquée sur la plantation de jardins fruitiers alternatifs, ainsi que sur la transformation et commercialisation de nouveaux produits fruiticoles (CIRAD - FLHOR).

PEROU (150 KF)

- Mise en place d'un programme pilote de développement alternatif de sept plantes médicinales, afin de générer des revenus, des emplois et des devises pour les paysans et les entreprises de la région (Association "Bartolome de las Casas" - Secrétariat européen du centre d'études régionales andins à Cusco).

BOLIVIE (250 KF)

- Programme alternatif de prévention intégrale de la marginalité pour enfants et adolescents, de/dans la rue en situation de risque élevé en Bolivie. (ENDA Bolivie).

- Développement alternatif AROMA (deuxième étape d'un programme pilote d'appui à la filière aromatique dans le département de Cochabamba) (Groupe de recherche et d'échanges technologiques "GRET").

MEXIQUE (70 KF)

- Séminaire sur le blanchiment de l'argent de la drogue (Ecole nationale de la magistrature).

BRESIL (200 KF)

- Prévention sanitaire et sociale (Centre médical Marmottan).

CARAÏBES (180 KF)

- Soutien à la formation sur la lutte contre le blanchiment (Groupe d'action financière internationale Caraïbes "GAFIC").

LIBAN (400 KF)

- Mise en place d'un observatoire régional des drogues au Proche-Orient (CIMADE).

AFGHANISTAN (360 KF)

- Lutte contre les cultures illicites (Mission d'aide au développement des économies rurales en Afghanistan "Madera").

ASIE-DU-SUD-EST (400 KF)

- Mise en place d'un observatoire régional en matière de consommation de drogues dans la région (Institut international de formation et de lutte contre les drogues "IFLD").

MAROC (400 KF)

- Appui à la mise en place d'un centre national de référence à l'hôpital Ar Razi (SOS Drogue international).

RUSSIE (210 KF)

- Formation et échanges dans le domaine de la prévention des toxicomanes à Saint-Petersbourg (Service oeucuménique d'entraide "CIMADE").

ROUMANIE (300 KF)

- Campagne internationale "Drogue et environnement" pour les pays d'Europe Centrale et orientale (PECO) (Environnement sans frontières "ESF").

ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (350KF)

- Appui à la Dépêche internationale des drogues (Observatoire géopolitique des drogues "OGD").

- Animation de la tête de réseau de coopération internationale en matière de lutte contre la drogue (CIMADE).

- Appui au magazine "Interdépendances" (SOS Drogue International).

II - ACTIONS MULTILATERALES

1,5 MF ont été attribués par la MILDT au ministère des Affaires étrangères pour le soutien de l'action de la France au PNUCID. Cette somme a complété les 6 MF de crédits propres du Ministère des Affaires étrangères, portant la contribution volontaire de la France au PNUCID à 7,5 MF.

Une part de cette contribution volontaire (3 MF) est laissée à la disposition du PNUCID sans affectation déterminée, à la demande du PNUCID, et conformément aux résolutions adoptées par la Commission des Stupéfiants.

S'agissant de la part affectée (4,5 MF), nous avons proposé au PNUCID l'utilisation suivante :

- programme du PNUCID de lutte contre le blanchiment de l'argent : 0,4 MF,
- programme d'assistance juridique aux Etats : 1,9 MF,
- soutien à l'école de police d'Abidjan : 0,7 MF,
- coopération régionale Caraïbes (organisation d'un séminaire au CIFAD) : 0,5 MF,
- mécanisme de coordination du programme Caraïbes : 0,3 MF,
- soutien au programme Colombien "Plante" : 0,3 MF,
- aide aux PECO (respect de la loi) : 0,2 MF.

A la demande du PNUCID, de petites modifications ont été introduites dans cette répartition, l'apport au séminaire CIFAD n'a été finalement que de 0,25 MF. Les 0,25 MF restant ont été utilisés (avec un reliquat de 1995 de 0,05 MF) pour un programme de réduction de la demande en Afrique de l'Ouest.

CREDITS MILDT 1996 : 30,5 MF

I - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE : 20 MF

- Formation	0,5
- Documentation (Toxibase)	4,75
- Prévention	8
- Insertion sociale	1,65
- Lieu d'accueil en urgence	5,1

II - DELEGATION INTERMINISTERIELLE A LA VILLE : 10,5 MF

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, VILLE ET INTEGRATION

A - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

Sur trois axes classiques, la prévention, le traitement social de la toxicomanie et l'aide à l'insertion sociale des toxicomanes, la Direction de l'action sociale a reconduit, en 1996, ses interventions en ajoutant à ses ressources propres une dotation en crédits interministériels de 20 MF, en augmentation par rapport à 1995.

I - LA PREVENTION

1) La documentation

L'information, dont la documentation est le support privilégié, est un des points essentiels de la prévention.

Les crédits interministériels ont permis de financer TOXIBASE, base de données documentaire informatisées sur les pharmacodépendances. Celle-ci est constituée d'un réseau de documentalistes installés dans des centres d'accueil et de soins et d'un centre coordonnateur situé à Lyon.

Les documentalistes, au nombre de 9, alimentent la base de données et ont également une activité de centre de documentation ouvert au public.

TOXIBASE, qui est la banque de données la plus importante, regroupe actuellement 17 000 documents indexés sur le problème des pharmacodépendances.

TOXIBASE propose les services d'information suivants :

- une base de données bibliographiques internationale comprenant plus de 17 références sur les pharmacodépendances. Outil unique qui, en France, constitue le seul moyen de s'informer exhaustivement sur les publications de niveau scientifique et internationale. Bilingue français-anglais, la base est accessible par trois moyens : minitel, Internet, abonnement en ligne transpac.

- une revue documentaire trimestrielle qui effectue dans chaque numéro une synthèse sur un thème précis, par exemple le cannabis ou le dopage, présente la législation, les outils de prévention et des données épidémiologiques. Actuellement, chaque numéro de la revue est diffusé à plus de 300 exemplaires.

- une revue de presse diffusée à un public restreint (130 destinataires) deux fois par mois. Cette revue présente les articles de tous les quotidiens nationaux et d'un grand nombre de quotidiens régionaux. Elle est un outil indispensable pour suivre l'actualité sur les toxicomanies. Cette revue permet de réaliser une base de données de la presse quotidienne pour des recherches rétrospectives.

- un service télématique (36.17 Toxibase) qui propose une consultation très simple de la base bibliographique et de la base presse et qui permet de répondre et d'orienter le grand public vers des centres de soins, de prévention. Le service a donné lieu à plus de 2 000 connexions en 1996.

- la recherche documentaire et la mise à disposition de photocopies, effectuées par les documentalistes Toxibase (photocopies ou consultation dans les centres du réseau) de tous les documents sur la toxicomanie depuis 1987 sur simple demande écrite, téléphonique et télématique.

- un service Internet qui permet une consultation simple et gratuite de la base bibliographique ainsi que la consultation de dossiers sur certains sujets : pathologies somatiques des toxicomanes, cocaïne... Ce service est réalisé en partenariat avec l'OFDT dans le cadre du réseau REITOX-France.

TOXIBASE est la seule source documentaire en France qui présente une activité documentaire scientifique et spécialisée avec un volume important sur le thème des pharmacodépendances.

Les autres bases de données scientifiques françaises couvrent très imparfaitement ce domaine, excepté certains aspects médicaux et toxicologiques.

TOXIBASE est actuellement une des cinq sources d'information principales reconnues sur le plan international dans le domaine documentaire, les autres bases de données comparables étant : ETOH, NIAAA, Etats-Unis - CANBASE, Canada - ISDD Royaume-Uni - CAN, Suède - TRIMBOS, Pays-Bas.

Seul TOXIBASE est à ce jour accessible sur Internet (ETOH et CAN le seront prochainement).

Grâce à cette dimension internationale, TOXIBASE joue un rôle fondamental pour la valorisation des études et recherches françaises mal connues à l'étranger (absence de publications dans des revues internationales, limites des organismes de recherche,... etc.).

La reconnaissance de TOXIBASE à l'étranger lui permet d'être actif en ce qui concerne plusieurs programmes de niveau international.

TOXIBASE est par ailleurs très activement impliqué dans le développement des programmes de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) et du Réseau européen d'information sur les toxicomanies (REITOX).

2) La formation

Dans le cadre des crédits déconcentrés auprès des DRASS, la DAS a financé avec l'aide des crédits interministériels des programmes de formation dans 20 régions de France.

L'analyse des rapports d'activités des associations en charge des programmes de formation révèle une activité toujours croissante, reflet d'une demande toujours plus importante, tant au niveau de la multitude des thèmes abordés que de la diversité des publics concernés. Cette année encore, les actions de formation ont privilégié les cadres de travail en nombre restreint, adaptés à la demande locale et plus propices à la réflexion et aux échanges. Ces petits groupes ont ainsi permis d'aborder certaines connaissances de manière plus pratique, parfois à partir de cas concrets.

Une partie importante des activités de formation a consisté en actions d'information-prévention. Ces actions de sensibilisation, essentiellement fondées sur un approfondissement des connaissances générales sur la toxicomanie, ont touché un public très divers, de milieux aussi différents que le secteur médico-social, la justice, l'enseignement, ou l'entreprise. Deux publics ont particulièrement retenu l'attention : les élèves et enseignants des collèges et lycées de l'éducation nationale ainsi que les habitants et professionnels des quartiers en difficulté.

Les actions de formation spécifique ont été destinées majoritairement aux professionnels du secteur sanitaire et social, mais aussi aux professionnels des secteurs judiciaire, de l'Education nationale, et des services municipaux et départementaux.

Ces actions ont permis d'échanger les expériences et d'examiner les difficultés que rencontrent ces professionnels avec les usagers de drogues.

En réponse aux préoccupations des équipes éducatives de l'Education nationale, des journées de formation plus spécifiques ont permis d'écouter, de communiquer et de partager leur réflexion sur des thèmes plus précis auxquels ils ont régulièrement à répondre face à des adolescents qui expriment leur mal-être par la violence, l'échec scolaire ou des conduites à risques. Une approche plus complète, à la fois psychologique, médicale, sociologique et pédagogique de ces phénomènes complexes de l'adolescence permet d'aider ces professionnels à trouver les réponses à apporter.

Les formations spécifiques ont eu également pour but de réfléchir sur la fonction et le rôle professionnel de chacun.

Plusieurs formations ont eu lieu auprès des personnels hospitaliers et ont permis de s'interroger autour des problèmes somatiques liés à la toxicomanie, notamment le SIDA et l'hépatite C, sur la difficulté d'une prise en charge temporaire et sur la place de l'hôpital comme maillon d'un réseau interdisciplinaire.

Les pharmaciens par exemple ont bénéficié de formations pour approfondir leurs connaissances en toxicomanie et pour définir le rôle qu'ils jouent dans la lutte contre le SIDA et la réduction des risques chez les usagers de drogues.

Depuis la mise sur le marché du SUBUTEX, les médecins de ville, entre autres, ont particulièrement sollicité les organismes de formation. Cette pratique nouvelle a suscité beaucoup d'interrogations et une réelle demande de connaître les partenaires et les structures de relais existants afin de ne pas se sentir isolés dans un accompagnement thérapeutique.

Il en résulte une fois de plus le besoin d'un partenariat étroit entre les différents acteurs de soins afin de proposer une prise en charge globale et cohérente.

Des formations dans le même esprit ont été menées auprès des professionnels et habitants de quartiers en difficulté, en réponse aux mêmes types d'attentes. En effet, les animateurs d'associations, les travailleurs sociaux, les gardiens d'immeuble ou les habitants confrontés aux problèmes de toxicomanies sont très demandeurs d'information et s'impliquent de plus en plus dans des démarches de prévention. Une phrase pourrait résumer leur attente : comment aborder un toxicomane et vers quelle structure adaptée l'engager à effectuer une démarche ?. Là encore une meilleure connaissance de la toxicomanie et des moyens existants d'aide aux usagers de drogues s'avère très utile pour permettre à ces personnes de jouer le rôle de relais dans un réseau local.

3) Les "points-écoute"

En matière de prévention générale, la DAS a mis l'accent sur le fonctionnement de lieux d'écoute proches de la population et tout particulièrement des jeunes en difficulté et de leur famille.

En 1996, avec le soutien des crédits interministériels, 10 nouveaux points "Ecoute parents" se sont ouverts.

II- LE TRAITEMENT SOCIAL DE LA TOXICOMANIE

1) Le "sleep-in" de Paris

Ouverte depuis le 31 octobre 1994, cette structure a pu bénéficier en 1996 des crédits interministériels pour son fonctionnement. Installé au n° 61 de la rue Pajol, à Paris (18ème arrt.), ce "sleep-in" a hébergé, durant l'année, 345 personnes.

Il accueille essentiellement des usagers de drogues actifs et fortement marginalisés ; il s'agit d'une population polytoxicomane consommant majoritairement par voie intraveineuse.

Les données quantitatives mettent en évidence que 63 % des personnes accueillies restent moins de 20 nuits. Pour cette catégorie de population, l'équipe du sleep-in ne peut que proposer une solution à l'urgence.

En revanche, les hébergements de plus longue durée (qui s'inscrivent dans une fourchette de 20 à 90 jours) permettent l'élaboration et la mise en place d'un accompagnement sanitaire et social.

Pour les deux tiers de ces personnes, cet accompagnement permet l'engagement d'une démarche de réinsertion, qui favorise l'accès à des solutions de plus grande stabilité : hébergement hôtelier ; relogement transitoire dans des appartements type Périssol ; retour au sein de la cellule familiale.

Si au cours des premiers mois de fonctionnement le travail était centré sur l'hébergement, durant l'année 1996 l'activité de la consultation s'est développée. Ainsi, le sleep-in fonctionne 24 heures sur 24.

L'activité de jour du "sleep-in" est très importante, avec une fréquentation annuelle de 2 637 consultations (en augmentation de 10 % par rapport à 1995). Les services sociaux et médicaux ont accueilli 343 personnes consultantes qui ont donc bénéficié de plus de 7 consultations dans l'année.

III - L'AIDE A L'INSERTION

L'aide à l'insertion s'est développée autour de deux pôles :

- poursuite avec l'aide des crédits interministériels du projet expérimental du quartier intermédiaire pour sortants aux prisons de Fresnes (QIS),
- développement des actions spécifiques d'accompagnement dans une démarche d'insertion pour les toxicomanes.

Les jeunes toxicomanes cumulent les "handicaps" et ont connu des trajectoires d'échecs successifs ; la situation d'exclusion dans laquelle ils vivent renforce leurs difficultés. La DAS développe pour eux des actions personnalisées visant à restaurer l'image de soi, à permettre l'acquisition de compétences sociales et professionnelles. Elles partent d'activités dans les domaines du sport, du loisir, de l'action humanitaire, du voyage, de la culture, pour générer le désir d'apprendre et pour créer les conditions minimales d'insertion pour ensuite évoluer vers l'emploi et la formation.

En 1996, de nouveaux ateliers d'aide à l'insertion ont pu être mis en place :

- l'apprentissage aux métiers de l'hôtellerie,
- un atelier "bateau".

B - DELEGATION INTERMINISTERIELLE A LA VILLE

L'étude du financement des projets de prévention de la toxicomanie a été effectuée à partir des bilans des actions conduites dans le cadre de la politique de la ville et établis par les préfetures de département.

Les crédits inscrits au budget de la politique de la ville pour l'année 1996 et consacrés spécifiquement aux actions de prévention de la délinquance sont mis en oeuvre au sein des contrats d'action de prévention pour la sécurité dans la ville, et des volets prévention de la délinquance des contrats de ville.

Ils se sont élevés à 98.85 M.F. dont 57,6 % ont contribué au financement des projets développés dans le cadre des contrats de ville et 42,4 % à ceux initiés dans les contrats d'action de prévention pour la sécurité dans la ville.

La DIV a bénéficiée au titre de crédits interministériels destinés à la prévention de la toxicomanie, d'une contribution de la MILDT, d'un montant de 10,5 M.F.

I - BILAN FINANCIER

Les projets consacrés spécifiquement à la prévention de la toxicomanie ont mobilisé en 1996, tous partenaires confondus, 74,690 M.F.

Les crédits ainsi mobilisés sont en augmentation sensible - + 9,6 % - par rapport à l'exercice précédent.

Les crédits transférés par la MILDT sur les lignes budgétaires de la DIV bénéficient ainsi en 1996 d'un effet multiplicateur encore accru passant de 6,5 à 7,4.

1) L'Etat, tous ministères et organismes publics confondus, assure 51 % du financement total des actions prévention de la toxicomanie soit 38,09 M.F.

Les crédits du ministère de l'emploi et de la solidarité contribuant spécifiquement aux programmes de prévention de la toxicomanie au sein des CAPS et des volets prévention de délinquance des contrats de ville s'élèvent à 22,4 M.F. soit 30 % des crédits de prévention de la délinquance.

L'apport (montant et pourcentage) des autres ministères et organismes publics concernés par la prévention de la toxicomanie se décompose comme suit :

- 14,9 M.F. soit 20 % : DDASS, Jeunesse et sport, Justice, Education Nationale
- 1,5 M.F. soit 2 % : FAS, CAF

2) Les collectivités assurent un apport de 36,6 M.F. soit 49 % dont les contributions (montant et pourcentage financement global) respectives sont les suivantes :

- commune : 28,4 M.F. soit 38 %
- conseils généraux : 2,2 M.F. soit 3 %

3) Les contributions autres s'élèvent à 5,9 M.F. et proviennent de l'autofinancement des actions par les usagers ou les associations, du sponsoring

L'analyse rapide de ce bilan nous permet de constater que globalement la parité du financement Etat collectivités territoriales est respectée, que les crédits interministériels de la MILDT sont multipliés par 7,4 bénéficiant ainsi d'un puissant effet multiplicateur de la part de la politique de la ville.

L'analyse des crédits mobilisés pour prévenir les conduites addictives et lutter contre la toxicomanie quel que soit le cadre contractuel dans lequel s'inscrivent les programmes, révèle trois aspects singuliers :

- le premier a trait à la capacité de mobilisation des crédits auprès d'autres acteurs dans un processus partenarial alors que la lutte contre la toxicomanie relève de la compétence légale (santé, jeunesse) de l'Etat.

- le second concerne la mobilisation des dispositifs de droit commun pour assumer une partie de la prévention de la toxicomanie.

- le troisième semble confirmer l'idée d'un développement d'une démarche préventive de la part de la politique de la ville. L'analyse de la mobilisation financière des partenaires atteste d'une prépondérance du droit commun, s'ajoutant aux programmes spécifiques, tout particulièrement dans les contrats de ville.

Les contrats départementaux de prévention ne semblent pas posséder la force de mobilisation des CAPS ou des contrats auprès des communes ; par contre les conseils généraux s'y impliquent mieux.

L'implication des organismes publics est, comparativement aux autres thèmes de la prévention de la délinquance, plus modeste.

II - BILAN THEMATIQUE

L'étude thématique porte sur plus de 258 projets différents menés durant l'année 1996 au sein des contrats de prévention pour la sécurité dans la ville, des volets prévention des contrats de ville ainsi que des contrats départementaux, visant une action plus globale autour de préoccupations à visée départementale.

Les actions développées sur le terrain reprennent très largement les préconisations émises par la MILDT, le réseau des partenaires de la prévention de la délinquance ayant par ailleurs, par son expérience et sa connaissance des publics, largement contribué à la définition des orientations émises par le plan gouvernemental.

1) Les observatoires locaux de la toxicomanie

Conscients qu'une politique locale de prévention de la toxicomanie ne peut se révéler efficace que si elle est adaptée au mieux aux besoins et aux caractéristiques locales du phénomène, nombre de CCPD se sont dotés d'observatoires ou d'outils de diagnostic préalable susceptibles de fournir des éléments d'analyse et de synthèse pour améliorer l'efficacité des réponses de l'action publique. Le département des Hauts de Seine s'illustre par les observatoires de Clichy la Garenne et de Gennevilliers, exemplaires dans ce domaine.

A un échelon plus modeste d'autres municipalités des départements du Val d'Oise et de l'Hérault ont investi dans l'élaboration de diagnostic plus fiables.

2) La prévention générale

- les supports

Les structures de la prévention de la délinquance ont, dans l'esprit des orientations de la MILDT, mené une politique de communication intégrant les supports les plus variés, qu'il s'agisse de plaquettes, de bulletins, brochures, documents vidéo, journaux de jeunes, guides, etc...

Elles se sont encore fait le relais des initiatives nationales tel est le numéro vert Drogue Info Service, des campagnes nationales ou européennes de lutte contre la toxicomanie (SEPT)...

La participation des jeunes est souhaitée et facilitée par l'utilisation de techniques de communication adaptées faisant appel au goût des jeunes pour la musique, le sport, les groupes de parole ou l'expression théâtrale.

Nous évoquerons pour mémoire, le développement d'outils mobiles de prévention tels les bus info, dont le nombre s'est encore accru, le recours aux professionnels de la prévention spécialisée, aux missions locales, aux maisons de justice et du droit, aux plates formes de services publics.

- les publics ciblés

Les bilans 1994 et 1995 faisaient déjà état d'une implication forte auprès des élèves des écoles, des collèges et des lycées. Cet effort s'est à notre sens encore accru en gardant certes les aspects habituels des interventions en milieu scolaire, mais en accentuant plus nettement le soutien aux comités d'environnement social, aux classes relais. Une part toute particulière est réservée aux actions d'information en direction des personnels.

Les bilans font état d'actions menées en direction d'adultes en contact avec les jeunes, gardiens d'immeubles, personnels communaux, animateurs, personnels de diverses structures accueillant les jeunes, etc...

Enfin rares sont les CAPS ou volets prévention de la délinquance ne citant pas d'action d'information en direction des parents. Cet aspect est développé dans la partie de la note consacrée à la formation.

Les acteurs insistent sur la nécessité de conduire une prévention précoce et la plus large possible en tentant de toucher les jeunes et les enfants en milieu scolaire.

3) La formation des acteurs

Déjà entrepris en 1994, les efforts de formation en direction des parents ou plus globalement d'adultes relais se sont encore amplifiés. Ils se traduisent par la multiplication d'associations de parents toxicomanes, par des sessions de sensibilisation et de formation en direction des habitants des quartiers, des animateurs de rue, des animateurs sportifs, des acteurs de sport, des personnels accueillant des jeunes dans les différentes structures (missions locales, bus-info, servicejeunesse, etc...).

Les actions de formation sont menées en liaison avec les professionnels de la prise en charge des toxicomanes.

Quelques rares expériences (Savoie, Bouche du Rhône, Hauts de Seine) impliquent des jeunes sollicités comme relais possible.

4) L'accueil des publics

- les jeunes

L'accueil des jeunes le plus fréquemment cité dans les bilans concerne les permanences ou les lieux d'écoute. Ce sont rarement des lieux spécifiquement destinés à des toxicomanes mais plus souvent des services ou des structures positivement repérés par les jeunes et qui peuvent être approchés sans risque de stigmatisation.

Les programmes de santé publique en direction des jeunes intègrent systématiquement une approche de prévention de la toxicomanie.

La prévention de la délinquance soutient d'autres formes d'accueil qui semblent nécessiter une intervention d'urgence mais qui se situent dans le champ du soin. Ce sont les aides au financement d'appartements thérapeutiques, aux points d'écoute professionnalisés, aux dispositifs d'accueil de toxicomanes sortant de prison.

Le recours aux relais d'adultes non professionnels s'avère comme une méthode efficace pour traiter les problèmes de toxicomanie. Les familles retrouvent ainsi une place déterminante et s'inscrivent tout naturellement comme partenaires dans les programmes de prévention. Pour répondre à leur attente les lieux d'accueil se sont multipliés ; ils partagent parfois les mêmes locaux que ceux accueillant les jeunes.

L'examen des bilans permet de mesurer au travers de la multiplication des outils d'accueil l'intensité des phénomènes de toxicomanies. Les initiatives les plus nombreuses se trouvent dans la région PACA, l'Île de France, la Lorraine, le Nord-Pas de Calais, le Languedoc Roussillon, Rhône Alpes.

5) L'insertion sociale et professionnelle

Sans figurer explicitement parmi les orientations prioritaires du plan, le soutien des initiatives en matière d'insertion professionnelle demeure une préoccupation forte des décideurs locaux.

* l'insertion par l'action économique est soutenue par le biais de moyens complémentaires affectés au financement des postes d'insertion et d'encadrement.

* les chantiers école demeurent un outil de mise en situation de travail réel et de préapprentissage de rythmes de vie. Les aides financières permettent d'assurer un encadrement adapté pour répondre aux difficultés présentées par les toxicomanes pris en charge. Parmi ces initiatives quelques rares expériences de chantiers humanitaires ont intégré de jeunes toxicomanes dans leur projet.

* la saisonnalité des emplois de certains départements (Savoie, Haute Savoie) et la fragilisation qui en découle pour les jeunes accueillis a permis la mise en place de points écoute.

6) L'insertion par le sport demeure un support privilégié de la prévention en raison de l'attrait qu'il représente pour les jeunes. Les actions initiées dans ce domaine touchent invariablement la lutte contre l'alcoolisme et l'usage de drogue. L'opération Ville, Vie, Vacances mobilise également une partie de ses moyens sur ce type d'action : tournois de basket, de football, etc...

7) La prévention de l'alcoolisme s'est fortement développée dans les départements de l'ouest, du Nord et de la banlieue parisienne. Les projets les plus nombreux concernent les bars sans alcool qui sont autant de lieux d'animation et d'écoute des jeunes.

8) La réduction des risques et la prévention du VIH:

Les programmes consacrés à la réduction des risques et la prévention du VIH ne figuraient pas explicitement parmi les orientations prioritaires du plan de lutte contre la toxicomanie de 1993. On constate néanmoins un nombre très important d'actions concernant ces domaines. Ce sont des réunions d'information en direction des scolaires et des adultes, des initiatives de ramassage de seringues, la contribution au programme d'échange de seringues, les cafés branchés, les bus infos, etc... Les départements les plus dynamiques dans ce domaine sont les Hauts de Seine, l'Hérault, les Bouches du Rhône, Paris.

Enfin, un certain nombre de sites évoquent pour la première fois des programmes d'information concernant l'usage de l'ecstasy (réalisation de plaquettes ou de rencontres sur le sujet).

La documentation Française : Rapport sur l'activité interministérielle en 1996

CREDITS MILDT 1996 : 16 MF

I -	<u>ACTION DE COOPERATION INTERNATIONALE</u>		0,905
	- Programme de coopération en Afrique	0,265	
	- Coopération aéronavale en Europe	0,28	
	- Formation en Amérique Latine	0,36	
II -	<u>ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE</u>		1,859
III-	<u>RENFORCEMENT DES MOYENS MATERIELS</u>		12,736
	- Equipement de détection et de recueil des stupéfiants	2,35	
	- Amélioration des capacités opérationnelles des parcs aérien et naval	4,8	
	- Renforcement du parc automobile	4,5	
	- Abonnement à une banque de données	0,2	
	- Equipements informatique et de laboratoire	0,7	
	- Frais d'installation et de déplacement	0,186	
IV -	<u>ACTIONS DE PREVENTION ET DE REINSERTION</u>		0,5

MINISTERE DU BUDGET

(Direction Générale des Douanes et Droits Indirects)

INTRODUCTION

Au cours des dernières années, la douane a saisi en moyenne 80 % des quantités de drogues interceptées sur le territoire national.

En 1996, les quantités de drogues saisies, en France, par la douane s'élevèrent à 42 tonnes, ce qui représente une augmentation de 22 % par rapport à 1995 (34,4t).

Chargée du contrôle des échanges internationaux de marchandises, la douane occupe une place essentielle dans le dispositif national de la lutte contre le trafic de drogue.

En effet, les stupéfiants et psychotropes consommés sont produits hors du territoire national, essentiellement hors de la Communauté européenne.

La douane intervient donc lors de l'entrée des drogues en France et au moment de leur circulation en grandes quantités sur le territoire national, ce qui fait d'elle le premier rempart de notre société contre les trafiquants et leurs réseaux.

La lutte contre le trafic de drogue exige une action simultanée sur d'autres fronts.

Ainsi, la douane recherche et réprime le détournement des produits chimiques précurseurs qui peuvent servir à fabriquer les drogues et apporte un soutien actif à l'action de la mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques (MNCPC) à laquelle elle participe.

Elle participe, également, à la lutte contre le blanchiment de l'argent de la drogue qui vise à priver les trafiquants des bénéfices financiers qu'ils retirent de leurs activités illicites.

Elle opère désormais une veille sur Internet. Certains sites d'Internet diffusent, en effet, des informations sur l'ecstasy, le L.S.D. et autres hallucinogènes avec notamment leur coût, les bons dosages, etc. Les agents « internautes » disposent à cet effet des indications sur les différentes utilisations et associations médicamenteuses possibles à des fins de toxicomanie.

Enfin, depuis quelques années, la douane renforce l'efficacité de son rôle répressif et dissuasif par un engagement déterminé dans le domaine et de la prévention de la toxicomanie et de la réinsertion des toxicomanes.

Sur ces divers fronts, la douane engage tous ses moyens et son savoir-faire.

Les résultats globaux de 1996 :

Les principales tendances sont les suivantes :

- Hausse des quantités totales saisies : 42 t en 1996 (34,4 t en 1995), soit + 22 %

- Stabilité du nombre :

* des procédures : 24 506 (-2,9 %) ;

* des personnes interpellées : 25 237 personnes (-0,8 %)

Les quantités de drogues saisies par la douane n'ont jamais été aussi élevées, si l'on excepte l'année 1994 qui avait été marquée par deux saisies exceptionnelles de cannabis en mer (19 tonnes) portant le total des saisies à 54 tonnes.

Aux 42 tonnes saisies en 1996 s'ajoutent également les saisies de L.S.D. (70 246 doses) et d'ecstasy (270 603 comprimés). Ces deux produits enregistrent respectivement une augmentation de 2 % et de 20 %. A l'exception de la résine de cannabis et du khat, tous les autres produits saisis sont en hausse.

8,7 tonnes de drogues, soit 21 % des quantités interceptées par la douane en 1996, ont été saisies sur le territoire national grâce à la coopération des services étrangers. Réciproquement plus de 7 tonnes de drogues ont été saisies par les douanes étrangères, suite aux interventions et aux renseignements de la douane française.

Les grandes tendances d'évolution pour chaque drogue :

. une augmentation importante des quantités d'herbe de cannabis : 10 tonnes

En hausse de 321 % par rapport à 1995, les 10 tonnes d'herbe de cannabis saisies en 1996 constituent une quantité jamais atteinte jusqu'ici par la douane et confirme la tendance à la hausse du trafic de cette drogue en France et en Europe ces quatre dernières années.

. une courbe ascendante des quantités d'ecstasy et d'amphétamines saisies :

- s'agissant des amphétamines, les quantités interceptées culminent à 125 kg, en hausse de plus de 16 % par rapport à 1995 ;

- en ce qui concerne l'ecstasy, les quantités saisies, après un léger tassement en 1995, connaissent à nouveau une hausse sensible (+ 20 %) pour atteindre 270 603 doses, chiffre inégalé jusqu'à présent.

. des hausses significatives des quantités interceptées de cocaïne (+ 131 %) et d'héroïne (+28 %) :

- s'agissant de la cocaïne, les quantités appréhendées s'élèvent à 1627 kg contre 704 kg en 1995 ;

- quant à l'héroïne, les quantités saisies représentent 323 kg contre 254 kg en 1995.

ainsi que des produits dont les quantités saisies restent cependant marginales comme:

- l'opium : 281 g contre 1014 g en 1995,
- l'huile de cannabis 4480 contre 1733 g,

pour deux produits, des quantités saisies demeurant stables :

- le crack : 5994 contre 5706 g en 1995,
- le L.S.D.: 70.246 doses contre 69.006 doses,
- une légère baisse de 3 % des quantités de résine de cannabis et un net fléchissement (- 92 %) des quantités de khat interceptées
- pour la résine, les quantités sont passées de 30,8 t en 1995 à 29,9 t cette année,
- pour le khat, elles sont passées de 195 kg à 16 kg.

une stabilité du nombre des saisies réalisées ainsi que des interpellations.

La Direction Générale des Douanes et droits indirects a bénéficié, au cours de l'année 1996, de rattachements de crédits interministériels pour la lutte contre la drogue et la toxicomanie d'un montant global de 16 M.F.

Confrontée à un trafic aux mains de filières internationales organisées qui affecte toute les frontières et intéresse tous les moyens de transport, l'intervention de la douane est rendue particulièrement difficile par les mouvements toujours plus nombreux de personnes et de marchandises : 285 millions de voyageurs et 500 millions de tonnes de marchandises franchissent en effet nos frontières chaque année.

Cette évolution, accentuée par les bouleversements survenus en Europe centrale et orientale, a d'autant plus d'incidences sur notre territoire que la France est devenue, de par sa situation géographique et la configuration de ses frontières, un pays de transit entre le Nord et le Sud de l'Europe. Cet élément constitue un des traits caractéristiques du trafic et des saisies de drogue en France.

La douane doit enfin faire face à la flexibilité des méthodes de fraude utilisées par les trafiquants, qui nécessitent une constante adaptation du dispositif douanier et des techniques de contrôle. Cette tendance se vérifie désormais au travers de nombreuses affaires, où l'on assiste à une véritable banalisation du trafic, sans indices de fraudes véritables.

Ces considérations ont amené la douane à renforcer ses programmes de formation initiale et continue et à acquérir, grâce notamment aux cofinancements accordés par la M.I.L.D.T., des moyens techniques performants de détection des drogues lui permettant d'affiner ses méthodes de contrôle. Celles-ci combinent le recours privilégié au renseignement et aux techniques de ciblage.

Les actions retenues par la M.I.L.D.T. pour 1996 s'articulent autour de quatre axes :

- la coopération internationale,
- les plans de formation professionnelle (initiale et continue),
- le renforcement des moyens et équipements mis à la disposition des services chargés de détecter et de réprimer les trafics,
- les actions de prévention, de réinsertion et de communication.

Les crédits interministériels reçus en 1996 sont venus compléter les dépenses et investissements réalisés par la douane sur son propre budget.

I - LA COOPERATION INTERNATIONALE

A) Les actions de coopération en matière de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants.

Le programme prévisionnel relatif aux actions de coopération avec les administrations douanières étrangères en matière de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants n'a pu pour des raisons organisationnelles être mené à bien en 1996.

La réorganisation et la restructuration des services chargés de ces programmes, menées dans le second semestre, ont conduit à une redéfinition des pays destinataires de ce type d'actions.

L'intégralité des actions envisagées et des crédits alloués ont été employés au cours du premier semestre 1997.

Le développement du trafic de stupéfiants entre l'Asie, l'Amérique latine et les pays de l'Est, d'une part, et la France, d'autre part, ainsi que les sollicitations émanant de nombreuses administrations douanières étrangères, transmises par l'intermédiaire des attachés douaniers implantés dans les différentes régions du monde, ont rendu nécessaire un tel redéploiement. Il a été décidé, en conséquence, de financer dans ces pays l'organisation et le déroulement de séminaires de sensibilisation aux techniques douanières de lutte contre la drogue ainsi que la formation de stagiaires étrangers en France.

Les actions de formation ainsi conduites se sont adressées essentiellement aux administrations douanières affichant une réelle volonté de coopération et animées par une volonté d'amélioration de la formation de leur personnel chargé de la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Les actions de formation mises en oeuvre ont été dispensées au profit de fonctionnaires de diverses administrations douanières étrangères (Chine, Vietnam, Thaïlande, Roumanie, Hongrie, Mexique). Elles ont porté sur les techniques de lutte contre la drogue (formation générale et/ou formation des maîtres-chiens).

B - Opération combinée aéronavale entre les états membres de l'union européenne et la Norvège.

Conformément au plan d'activité du Groupe de coopération douanière et au programme de travail prioritaire global approuvé par le Conseil « Justice et Affaires intérieures », une opération combinée de surveillance maritime associe chaque année, pendant 15 jours, les moyens de surveillance aéromaritime des administrations douanières de l'Union Européenne et de la Norvège. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositifs de coopération opérationnelle permanents mis en oeuvre par les services douaniers.

En 1996, l'opération a été organisée, du 5 au 19 juin 1996, par la douane française et plus particulièrement par la direction interrégionale des douanes de Nantes et l'ENBD de la Rochelle.

Ont participé à cette opération : la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la R.F.A., le Royaume-Uni y compris les dépendances de la Couronne de Jersey et de Guernesey.

Dénommées PIRANHA en 1994, QUICKSANDS-UNITY en 1995, et REQUIN en 1996, elles poursuivent comme objectifs le repérage, l'identification, l'interception et le contrôle des navires susceptibles de se livrer à des actions frauduleuses : contrebande de drogues ou d'autres marchandises sensibles, telles que les cigarettes, les armes ou les marchandises stratégiques, ainsi que l'échange de renseignements et le traitement en commun des informations.

Organisée cette année par la France, l'opération s'est déroulée sur cinq zones géographiques s'étendant de la Méditerranée occidentale à la mer Baltique, soit la quasi totalité des façades maritimes européennes.

Chaque pays conservait son pouvoir de décision opérationnelle et donc sa totale liberté de mise en oeuvre de ses moyens, une coordination étant toutefois réalisée entre les moyens des pays voisins.

Certains pays dépourvus ou peu dotés de moyens aéronavals douaniers ont fait appel pour la durée de l'opération à leurs forces militaires tant navales qu'aériennes.

La coordination des moyens a été assurée pendant la durée de cette opération au moyen d'une Unité de Coordination Opérationnelle (OCU) composée d'officiers de liaison détachés par les services douaniers participants, à raison d'un ou deux par pays, installée à l'ENBD à la Rochelle.

Chaque délégation disposait d'un terminal informatique, organisé en réseau, relié à la base SCENT. Toutes les informations concernant les navires repérés, observés et contrôlés ainsi que celles relatives aux équipages étaient transmises par l'intermédiaire du SCENT à l'OCU. Elles étaient traitées et analysées en temps réel par les officiers de liaison. Chaque représentant disposait sur place d'une extraction de son fichier national (généralement sur micro-ordinateur portable).

Une sélection de navires suspects était ainsi établie et communiquée sans délai aux centres opérationnels nationaux.

Pendant cette opération plusieurs constatations ont été réalisées par les services douaniers européens et notamment :

- près d'Algésiras, 500 kg de résine de cannabis ont été saisis dans un bateau par les services douaniers espagnols ;

- 2 500 kg de résine de cannabis et de petites quantités de L.S.D., de cocaïne et d'héroïne ont été saisis par les douanes britanniques dans un navire de plaisance repéré par un avion de la douane française.

Du 13 au 19 septembre, une autre opération conjointe de surveillance aéronavale, du nom de code «RAVEN», a été organisée alliant les services douaniers espagnols, britanniques, portugais et français.

Elle a permis la saisie de 4 tonnes de résine de cannabis par les Portugais et les Espagnols au large de leurs côtes.

Ce type d'action plus ponctuelle et associant un nombre limité de partenaires constitue un bon complément aux opérations plus lourdes telles que les opérations du type «REQUIN».

L'organisation de l'opération REQUIN et tout particulièrement la prise en charge du fonctionnement de l'unité de coordination opérationnelle, s'est montée à 0,8 M.F. environ en France.

Ce montant comprend les frais d'interprétariat, l'installation de lignes téléphoniques et télex supplémentaires, l'achat de matériels informatiques, la location temporaire de locaux et de matériels divers (mais non pas les frais de fonctionnement des moyens aéronavals). Les frais d'hébergement et de restauration des participants restaient à leur charge. Le poste de dépenses le plus important (0,4 M.F.) a été celui des télécommunications.

C) Formation en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants dans le fret commercial et lors des interventions en mer des navires garde-côtes au profit des pays d'Amérique centrale et latine dans le cadre de l'OEA

En collaboration avec l'Organisation des Etats Américains, les douanes françaises vont organiser au CIFAD en décembre et durant le premier trimestre 1998, à Fort de France, deux sessions de formation, en langue espagnole, destinées à une sélection de fonctionnaires des douanes appartenant à des services garde-côtes des pays membres de cette organisation (pays d'Amérique centrale et latine).

Cette action s'inscrit dans le cadre d'une volonté commune de coopération entre la France et l'OEA. Son objectif est de donner aux participants les informations nécessaires pour mieux lutter contre le trafic de stupéfiants dans le fret commercial ou transitant par le vecteur maritime de cette zone, et également pour favoriser le développement de la coopération douanière dans ce domaine.

Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- **dans la lutte contre le trafic de stupéfiants dans le fret commercial :**

- géopolitique de la fraude

- les stupéfiants
- les méthodologies de ciblage
- le renseignement en matière de stupéfiants dans le fret commercial
- **dans la lutte contre le trafic de stupéfiants dans le domaine maritime**
- présentation des services garde-côtes
- méthodes de surveillance et d'intervention de ces services
- emploi des moyens aéronavals
- contrôle du trafic illicite de produits stupéfiants
- sécurité des contrôles en mer.

II- LA FORMATION PROFESSIONNELLE

A - La formation en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants dans le fret commercial

Face à l'accroissement important du trafic de stupéfiants et au renouvellement des méthodes de dissimulation employées par les trafiquants, des formations spécifiques ont été développées depuis 1993. Différents stages de ciblage des produits stupéfiants dans le fret commercial ont été mis en oeuvre.

Le succès de ces stages au cours de ces trois années a amené la direction générale des douanes à spécialiser ces actions en fonction du vecteur de fraude (terrestre, maritime ou aérien).

De nouveaux stages ont donc été organisés, en 1996, à l'attention de 168 agents du service des opérations commerciales.

B - La formation à la visite des navires

En matière de lutte contre les stupéfiants, les résultats obtenus par la direction générale des douanes lors de missions en mer sont particulièrement importants (8,3 tonnes d'herbe de cannabis, 3,6 tonnes de résine et 312 kilos de cocaïne en 1996).

Ces résultats ont justifié la mise en oeuvre, en 1996, d'une formation approfondie à la visite des navires décomposée en deux phases. Une première phase a concerné la formation aux contrôles documentaires, préalable nécessaire à toute visite, la seconde la formation à la visite elle-même.

Au regard du planning de l'Ecole Nationale des Brigades des Douanes de La Rochelle, où s'est déroulée cette formation, 7 stages de 5 jours ont été organisés en 1996 (5 stages au contrôle documentaire, 2 stages sur la visite des navires et l'utilisation des plongeurs de bord).

Ces stages ont concerné 73 agents. La méthode retenue était celle d'une formation en cascade, les agents choisis pour ces stages répercutant la formation reçue au sein de leur unité.

C - Le renforcement des équipes cynophiles

Le développement des flux de marchandises et de voyageurs transitant par les ports et aéroports rend nécessaire un renforcement des équipes cynophiles de la direction générale des douanes, afin de lutter contre le trafic des stupéfiants dans des conditions optimales.

A cette fin, dix équipes maîtres-chiens supplémentaires, réparties en trois groupes, ont été formées en 1996 à l'ENBD de la Rochelle sur une durée de 14 semaines, soit dix semaines de formation initiale et quatre de perfectionnement.

D - Le recyclage des équipes cynophiles et l'amélioration des équipements pédagogiques

Un recyclage permanent des équipes cynophiles de la direction générale de douanes chargées de la détection des stupéfiants est organisé par l'école nationale des brigades des douanes (ENBD) de La Rochelle.

Les équipes de maîtres-chiens doivent être régulièrement formées au cours d'actions de recyclage, qui permettent, soit d'améliorer les performances des jeunes chiens, soit de les former à la reconnaissance de produits stupéfiants différents.

A ce titre, douze équipes maîtres-chiens ont suivi, en quatre groupes, une telle formation en 1996 se déroulant sur deux semaines successives.

Dans ce cadre, l'ENBD a pu acquérir grâce aux crédits de la M.I.L.D.T. un tapis à bagages, permettant d'entraîner les chiens à leurs futures missions dans les zones aéroportuaires grâce à des mises en situation systématiques. De cette façon, le chien sera immédiatement opérationnel dans sa future affectation.

E - Les actions de formation et de communication conduites ou suivies par la cellule TRACFIN

La formation et la sensibilisation des personnels des organismes concernés par la lutte contre le blanchiment de l'argent sale lié aux trafics des stupéfiants constituent une action prioritaire pour l'efficacité de la cellule TRACFIN.

Les crédits affectés par la M.I.L.D.T. à ces actions ont permis un développement significatif des échanges d'expérience entre les agents de TRACFIN et les professionnels impliqués à divers titres dans la prévention et la répression des activités financières liées au trafic des stupéfiants.

Ces derniers sont des responsables des services d'audit, de déontologie et de réglementation des grands réseaux financiers publics et privés nationaux et des services officiels étrangers homologues de TRACFIN.

Ces actions permettent à TRACFIN d'être parfaitement identifié par tous les correspondants avec lesquels il souhaite travailler dans le cadre de ses missions. Elles contribuent également à entretenir et développer la capacité d'expertise de ses agents dans les domaines, en constante évolution, des techniques financières licites et illicites.

Au niveau national, l'effort a porté sur la sensibilisation de l'ensemble des professions financières à leur devoir de vigilance.

En effet, l'année 1996 se présentait comme une année cruciale pour la relance d'un plan de communication sur ce thème pour les deux raisons suivantes :

- après cinq ans d'expérience, TRACFIN avait pu dresser un premier bilan des forces et des faiblesses de l'application des dispositions légales visant à la participation des professions financières à la lutte anti-blanchiment ;

- l'adoption par le parlement de la loi du 13 mai 1996 a permis de renforcer les moyens juridiques de lutte contre le blanchiment de capitaux et les trafics de drogue, notamment en créant un délit général de blanchiment du produit de tout crime ou délit, repris à l'article 415 du code des douanes et en élargissant le nombre des professions soumises à déclaration, ainsi que les possibilités de coopération internationale avec les services étrangers dotés de compétences analogues.

Ce nouveau texte, de par les interrogations soulevées dans les professions financières, constituait une occasion privilégiée de mettre un accent tout particulier sur cette question. Ce thème avait d'ailleurs fait l'objet d'une première campagne de communication lors de la création du service.

Ces actions ont été accomplies en liaison avec les correspondants de TRACFIN, désignés par les établissements de banque et d'assurance. Elles ont été volontairement menées au sein de leurs structures, afin de valoriser dans le même temps le rôle de ces véritables auxiliaires de l'action publique tant auprès de leurs directions que de leurs services décentralisés.

Les frais de mission exposés dans le cadre de cette activité ont été imputés sur la dotation M.I.L.D.T. Cette action a été efficace puisqu'un palier en ce qui concerne la quantité et la qualité des déclarations de soupçon a été nettement franchi en 1996.

Par ailleurs afin de maintenir, ou d'amener les nouveaux agents de TRACFIN, au meilleur niveau opérationnel, différentes actions de formation assurées par des spécialistes de haut niveau ont été consacrées notamment aux techniques financières et juridiques et complétées par des stages menées dans les services étrangers ou à leur profit.

Au niveau international, l'accent a été particulièrement mis sur la zone des Caraïbes, enjeu stratégique dans la lutte contre les narco-trafiquants. TRACFIN entendait y être présent pour des visées de communication externe et de formation interne.

Ainsi, conformément aux propositions d'actions présentées à la M.I.L.D.T. à l'appui des demandes de crédits pour 1996, TRACFIN a confié au CIFAD l'organisation d'un séminaire répondant à la demande des pays hispanophones, et lui a délégué à cet effet 160.000F. Il a réuni 18 participants venant des services policiers et douaniers de Colombie, d'Equateur, de Bolivie, du Mexique et des départements français des Antilles.

Par ailleurs, un agent de haut niveau, ayant une bonne connaissance de cette zone, a participé au GAFI CARAIBES à SAN JOSE DE COSTA RICA confirmant ainsi les contacts

déjà noués avec certaines administrations de la zone Caraïbes lors de la réunion à TRINITE TOBAGO.

Il en est résulté un enrichissement des liens entre les services de lutte contre les stupéfiants qui s'est concrétisé, non seulement par l'accueil à TRACFIN de certains services, mais également par la coopération de ces derniers lors des démarchages des milieux financiers de cette zone par TRACFIN. Cette démarche a permis, lors de la réunion de CARACAS BOGOTA, d'avoir une approche plus efficace sur la politique de lutte contre la drogue.

Lors d'une réunion internationale tenue au CAP, sur le blanchiment des capitaux en Afrique australe et orientale, TRACFIN a également eu des échanges approfondis avec le SOUTH AFRICA NARCOTIC BUREAU afin de connaître le rôle de l'AFRIQUE DU SUD dans la zone et plus particulièrement ses relations à l'égard de la NAMIBIE, du MOZAMBIQUE et du ZIMBABWE.

La qualité du travail effectué par TRACFIN lors de coopération entre les services internationaux l'a élevé au rang d'expert. C'est d'ailleurs en cette qualité que deux agents de TRACFIN ont été sollicités à MILAN dans une affaire de stupéfiants.

F - L'échange de fonctionnaires, spécialisés dans la lutte anti-drogue (aéroport de Francfort et ports de Hambourg et d'Anvers)

Trois stages, de deux semaines chacun, pour des équipes de deux agents spécialisés dans le ciblage aérien et des conteneurs, vont être très prochainement organisés, en liaison avec les attachés douaniers territorialement compétents, à l'aéroport de Francfort sur le Main et dans les ports de Hambourg et d'Anvers. Il convient de noter que la douane allemande possède, sur le port de Hambourg, un système de détection par radiographie des marchandises dissimulées dans les conteneurs dénommé HICOSCAN qui peut être comparé au SYCOSCAN du Havre.

Ces stages pourraient être très riches d'enseignements pour les participants compte tenu des méthodes et moyens employés par les cellules de ciblage, ainsi que des informations que seraient susceptibles de fournir nos homologues allemands et belges, avec, à terme, l'objectif de développer des échanges binationaux opérationnels de plus longue durée en 1998.

III - LE RENFORCEMENT DES MOYENS ET DES EQUIPEMENTS

A - L'acquisition et le renouvellement des moyens de détection

Au titre de l'année 1996, et afin de poursuivre l'effort dans les domaines de l'acquisition, et du renouvellement des moyens nouveaux de détection, la direction générale des douanes a pu disposer de 2,35 MF pour les projets suivants :

1 - Acquisition d'appareils de contrôle à rayons X fixes et mobiles

Les appareils à rayons X, fixes et mobiles, sont utilisés pour le contrôle douanier des bagages, colis et du fret aérien lors de l'entrée sur le territoire national (importation et transit). Il avait été envisagé dans un premier temps l'achat de ces deux types d'appareils.

La modification des besoins exprimés, intervenue depuis la demande de crédits effectuée en fin d'année 1995, a conduit la douane à abandonner l'achat simultané d'appareils fixes et mobiles au bénéfice de l'acquisition de trois véhicules à rayons X (VRX) de nouvelle génération, d'un montant global de 3,35 MF.

En effet, les premiers véhicules équipés d'appareils à rayons X, acquis à la fin des années 80 sont en limite de potentiel. De par leur conception ancienne, ces appareils de première génération ne répondent plus aux objectifs de qualité de détection et de mobilité requis à ce jour. De plus, des problèmes liés au manque de rigidité de leurs structures et à la lourdeur des matériels embarqués commencent à apparaître, ce qui entraîne un vieillissement accéléré des matériels.

Ces véhicules constituent des instruments indispensables et très appréciés dans la lutte contre la fraude. Néanmoins, il est urgent de doter les services de véhicules de nouvelle génération.

Afin de répondre à cet objectif, il a été procédé, du fait de la spécificité de ces véhicules, à la rédaction du cahier des charges techniques des VRX. Le marché est en cours de finalisation.

La totalité de l'enveloppe allouée a donc été engagée afin de pouvoir régler l'achat de ces VRX.

2 - Equipement des aéroports en matériels destinés au recueil des produits stupéfiants ingérés par les trafiquants

La douane, dans le cadre de ses missions de lutte contre les trafics illicites de produits stupéfiants, doit faire face aux stratagèmes des fraudeurs qui n'hésitent pas à dissimuler les objets de contrebande qu'ils transportent en les avalant ou en les introduisant dans leur canal rectal.

Afin de faciliter le recueil de ces substances, la douane s'est déjà dotée de matériels spécialisés sur les aéroports de Roissy (2) et d'Orly.

Se présentant sous la forme d'un WC chimique complété par une cuve d'isolement, ce moyen rend la procédure de réception des matières recherchées totalement hygiénique. L'utilisation simple de cet équipement isole l'agent chargé de saisir la contrebande des sources éventuelles de contamination.

La confirmation de la fiabilité et de l'intérêt d'utilisation a incité la direction générale des douanes à poursuivre la dotation d'autres services, notamment des aéroports internationaux de Lyon et de Nice.

A cet effet, fin 1996 une lettre de commande relative à l'acquisition de 2 WC chimique a été adressée à la société SODIMAS, distributeur français du fabricant britannique F.C FROST qui est spécialisé dans la fabrication de WC chimiques destinés au recueil de matières ingérées, pour un montant unitaire de 264 379 F TTC.

Ce matériel a été développé en étroite collaboration avec les douanes britanniques qui, par ailleurs, référencent cet équipement dans les catalogues des fournisseurs et des matériaux de lutte contre la fraude.

Ces répertoires, proposés par le comité de la lutte contre la fraude de l'Organisation Mondiale des Douanes et de la Direction Générale XXI par le biais du groupe de coopération douanière, permettent de connaître l'existence d'équipements de lutte contre la fraude dont la fiabilité est avérée.

Cependant, au début de l'année 1997, la société importatrice exclusive SODIMAS a été mise en liquidation judiciaire et la commande a dû être annulée, entraînant de facto le report des crédits. Les dispositions relatives à la dotation des aéroports de Nice et Lyon ont été suspendues.

Contact a été pris directement, en Grande-Bretagne, avec la société FROST pour une nouvelle cotation de 2 équipements.

La proposition communiquée s'élève à 156 000 francs HT l'unité. Cette société est en situation de quasi monopole pour la fabrication de ce type de matériel. Cependant le coût trop élevé de cet installation ne permet pas une dotation à grande échelle des aéroports.

De plus, la maintenance de ce moyen est rendue difficile d'une part en l'absence de distributeur en France et d'autre part de la spécificité des pièces aux normes anglaises (circonférences des tuyaux, pas de vis inversé,...).

La direction générale des douanes a souhaité, dans ces conditions, faire réaliser par un industriel sélectionné par ses soins, un équipement à l'utilisation simple et automatisée, isolant l'agent chargé de saisir la contrebande des sources de contamination, dont le coût devra être inférieur de moitié aux équipements existants.

A cet effet, depuis quelques mois, l'administration est en contact avec une société française qui a développé un système de toilettes sèches à l'usage des autocars et des caravanes.

En partant des équipements existants, il a été demandé à la société 31S installée dans la région toulousaine d'étudier une adaptation aux missions douanières.

Un prototype est en cours de réalisation suivant un cahier des charges élaboré suite aux éléments de réflexion initiés en commun notamment lors de l'évaluation d'un premier prototype le 13 mai dernier à l'ENBD de la Rochelle et de la visite du 18 juin 1997 à l'aéroport de Roissy d'un équipement utilisé par la douane.

L'évaluation du prototype définitif doit se dérouler à l'ENBD de La Rochelle dans le courant du mois de novembre prochain.

L'industriel a été informé que la collaboration entreprise s'engage l'administration ni à supporter des coûts financiers relatifs au développement de cet instrument ni à garantir de futures commandes.

Dans ces conditions, les frais relatifs à la recherche et développement supportés par le fabricant seront compris dans le prix de vente dès la première commande d'appareils.

La direction générale a été destinataire récemment de plusieurs demandes d'informations de directions (Marseille, Cayenne, Paris...) sur l'existence des différents matériels de recueil de matières ingérées.

Au regard de ces demandes et des besoins que pourraient exprimer d'autres directions, une commande globale permettrait un meilleur amortissement des coûts et recherche et développement engagés.

Ce dossier devrait logiquement trouver son aboutissement au cours du premier semestre 1998.

Dans ces conditions, la dotation de 300.000 francs reçue devrait permettre l'achat d'un nombre de toilettes chimiques supérieur à celui envisagé initialement dans des conditions optimales de prix et de maintenance.

B - L'extension et l'amélioration des capacités opérationnelles du parc aérien

Deux mesures portant sur l'amélioration des capacités opérationnelles et de détection des moyens aériens existants ont été obtenues pour un montant total de 4,4 MF.

1 - Equipement de deux nouveaux avions de type Rallye de caméras de vision diurne et infrarouge pour la filature de véhicules suspects

Ces caméras permettent de jour, y compris par temps nuageux, les filatures des automobiles et des camions suspectés de procéder à la contrebande de drogues, en totale discrétion, par les avions Rallye grâce à leur faible vitesse de vol.

La caméra thermique permet également, sous certaines conditions, de détecter en zone boisée les silhouettes. Elle autorise par ailleurs, grâce à la détection des sources de chaleur, la vérification visuelle et l'estimation du temps d'arrêt d'un véhicule.

Le programme d'investissement 1997 prévoyait la construction de deux avions de type monomoteur pour la filature des véhicules suspects et leur affectation à la division chargée de la surveillance aéroterrestre. Ceux-ci devaient être équipés de caméras amovibles travaillant dans le spectre infrarouge financées par la M.I.L.D.T.

Les consultations réalisées pour déterminer la nature des besoins opérationnels requis ont sensiblement fait évoluer ce projet. La définition du modèle d'avion répondant à ces nouvelles exigences est en cours et rend prévisible le choix d'un bimoteur au détriment du monomoteur de type « Rallye » aux capacités d'emport plus réduites.

Il s'agit d'un problème de compatibilité avec le vecteur aérien qui doit accueillir ce matériel.

Une étude approfondie est actuellement en cours afin de déterminer, compte tenu du niveau des performances souhaitée et des contraintes techniques imposées par le type d'appareil qui sera retenu, le matériel le plus approprié. En effet, la mise en oeuvre des caméras doit être concomitante avec celle des dispositifs de suivi de balises par radiogoniométrie et elle nécessite de ce fait la présence d'au moins un technicien à bord.

2 - Equipement d'un système de vision nocturne et diurne, bisenseur, pour un avion destiné à la surveillance de la façade Atlantique

Compte tenu de la menace que constituent les tentatives d'introduction de stupéfiants en contrebande, notamment la nuit, il a paru opportun d'équiper un avion de la façade atlantique, d'un système de vision, d'identification et de poursuite bisenseur dans les spectres infrarouge et visible, cet ensemble permettant de pendre l'avion opérationnel vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

L'équipement serait identique aux appareils installés sur les deux avions basés aux Antilles et les deux hélicoptères, opérationnels sur les façades Manche - Mer du Nord et Méditerranée, équipés en 1994 grâce aux crédits reçus de la D.G.L.D.T.

Depuis le début de cette année, le système HESIS retenu est en phase de recette sur un avion F 406 aux Antilles. Les conclusions de cette expérience devraient permettre de mieux intégrer l'ergonomie de ce système dans l'espace de travail des personnels navigants.

Les études préalables au lancement du marché et à l'installation de ces équipements seront conduites au cours du dernier trimestre 1997. La finalisation du projet ne pourra intervenir qu'en 1998 (des contraintes budgétaires ayant conduit la douane à repousser en 1998 l'achat d'un appareil bimoteur de type 406).

Pour mémoire, un avion de ce type coûte 23 MF environ en configuration de base et l'achat et l'installation d'un tel système adaptable sur deux appareils spécialement aménagés revient à 5,9 MF environ.

De ce fait, avec l'accord de la M.I.L.D.T., les crédits non encore utilisés pour ce programme pourraient être employés afin d'opérer une remise à niveau du potentiel d'interception de la vedette garde-côtes DF 12, basée à Saint Malo, notamment par la mise en place de moteurs de nouvelle génération et d'une nouvelle électronique embarquée.

C - L'extension et l'amélioration des capacités opérationnelles du parc naval

L'équipement, en caméras de vision nocturne gyroscopées, de deux vedettes garde-côtes des brigades garde-côtes de Boulogne sur Mer et de Saint-Martin aux Antilles a dû être reporté en raison de contraintes techniques.

Des essais ont été effectués sur les vedettes garde-côtes de Boulogne (DF 41) et de Saint Nazaire (DF 44) en février et août 1996.

Il est apparu que le rendement réel des caméras installées ne correspondait pas aux besoins opérationnels des unités garde-côtes. Une étude complémentaire a été demandée aux industriels concernés.

Une nouvelle expérimentation a débuté fin septembre et se poursuivra à l'automne sur la DF 44. A l'issue de celle ci, un bilan sera dressé et la phase de consultation préparatoire au lancement du marché pourra débuter.

D - Le renforcement et l'amélioration qualitative du parc automobile

Trois mesures ont été retenues afin de permettre à la direction générale des douanes d'adapter son parc de véhicules à l'évolution des courants de fraude. Il convient de remarquer toutefois que les provisions d'achat pour lesquelles un financement M.I.L.D.T. a été obtenu n'ont pas été intégralement réalisées. Le reliquat de 0,6 MF a été utilisé en 1997 pour solder les achats prévus.

1 - Acquisition de véhicules pour maîtres de chiens (VMC)

Ces véhicules sont affectés exclusivement à l'usage des équipes cynophiles afin de garantir en permanence leur capacité d'intervention, l'objectif défini par la direction générale des douanes étant de pourvoir à terme chaque équipe d'un véhicule.

Une première tranche de 18 véhicules spécialement aménagés a été réglée pour un montant de 1,39 MF.

Une seconde tranche de quatre véhicules de 0,27 MF vient d'être livrée.

2 - Acquisition de bureaux mobiles

Le redéploiement des services de surveillance à l'intérieur du territoire en raison de la suppression des points fixes de contrôle aux frontières intra-communautaires impose de réaliser l'équipement en « bureaux mobiles » -véhicules spécialement aménagés pour effectuer, lors des contrôles routiers, les procédures et vérifications, y compris les visites à corps.

L'acquisition de 5 véhicules de type « bureau-mobile » pour un montant de 1,15 MF est effective. Une seconde tranche de quatre véhicules a été commandée.

3 - Acquisition de véhicules breaks

La direction générale dote progressivement les unités de surveillance situées sur les grands axes de circulation de véhicules breaks non banalisés. Ceux-ci se révèlent en effet fort avantageux pour le transport des divers matériels d'intervention que ces unités sont amenées à utiliser lors des contrôles routiers (lors de la mise en place de barrages, par exemple).

E - L'acquisition d'une base de données sur les produits chimiques précurseurs pour la DNRED et l'abonnement à une banque de données spécialisée pour la cellule TRACFIN

1 - Achat d'une base de données sur les produits chimiques précurseurs

La base de données « world chemical producers » contient pour les produits chimiques l'ensemble des couples industriel producteur/produit pour le monde entier. Cette base, fournie sous forme de CD Rom, est l'outil indispensable pour améliorer l'efficacité des différentes cellules chargées de la recherche des infractions en matière de produits précurseurs dans le domaine de la fabrication de substances stupéfiantes.

Elle a été implantée, avec son environnement informatique, auprès de l'observatoire des précurseurs existant à la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (D.N.R.E.D.).

2 - Souscription au profit de la cellule TRACFIN d'un abonnement à une banque de données

TRACFIN a pu utiliser pour ses investigations une banque de données fournissant des renseignements économiques et financiers au niveau mondial. Ce contrat a favorisé la connaissance détaillée du contexte financier dans lequel évoluent les personnes faisant l'objet d'une déclaration de soupçon. Elle a aussi facilité l'exploitation de ces déclarations aux fins de transmission à l'autorité judiciaire.

Les crédits reçus soit 175 000 F, ont permis de financer partiellement, en 1996, cet abonnement, auprès de la société Dun and Bradstreet. Il s'élève annuellement à 589 040 F.

F - La mise en place de la passerelles informatiques entre les bases de données centrales sur la fraude et les services décentralisés

La plupart des applications conçues dans les années 80 fonctionnent en mode transactionnel en utilisant des systèmes d'exploitation et des langages « propriétaires ». Ces machines, essentiellement de marque BULL et IBM, utilisent de surcroît des protocoles de communication non compatibles, ce qui n'offre pas aux utilisateurs la souplesse d'utilisation et la disponibilité souhaitables.

Devant la diversité des bases de données utilisées et la multiplicité des postes et terminaux dédiés à une seule application, il est apparu nécessaire de mettre en oeuvre une solution informatique, de type passerelle, permettant à des postes de travail autonomes, de type PC, d'accéder automatiquement à un ensemble d'applications sur la fraude. Cette solution est rendue possible par l'évolution des architectures de systèmes ouverts et les nouvelles potentialités des micro-ordinateurs.

Les services concernés, sont notamment les postes centraux de transmission (PCT), les bureaux aéronavals, les SERREC (services spécialisés dans la gestion du renseignement et les enquêtes) et la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières.

Il s'agit d'équiper les postes de travail des services concernés d'un logiciel passerelle PC/gros systèmes, en l'espèce AFFINITY sous ergonomie WINDOWS et d'une carte de communication adéquate.

Les bases de données utilisées sont composées d'applications nationales comme le fichier national des infractions douanières (FNID), communautaires comme le système d'information douanier SCENT/SID, spécialisées dans le trafic par conteneurs par voie maritime, comme MARINFO ou les bases statistiques comme ALICE ou même complémentaires à l'action des services Douane, Police, Gendarmerie comme le Système d'information Schengen DF SIS.

Les crédits obtenus ont permis de contribuer à l'équipement de 76 postes de « lutte contre la fraude » et de porter, pour 1996, le nombre de ces derniers à 283.

Ces machines sont désormais utilisées depuis mai 1996 pour l'élaboration rapide de statistiques fiables et précises des saisies de stupéfiants réalisées à partir du Fichier National Informatisé de Documentation (FNID) et des informations du laboratoire des douanes sur les analyses de stupéfiants.)

Pour ce faire, un nouveau dispositif de répartition et de statistiques contentieuses a été mis en place avec la disponibilité de l'application CESAR (Contentieux Enregistrés, Statistiques et Administration des Répartitions), la réécriture de l'application FNID et la fusion des bases de données ALICE I et ALICE II (statistiques croisées sur le contentieux par pays, produits, service de constatation) en une base unique comportant de nouvelles fonctions de traitement et enrichie de nouvelles données contentieuses.

De plus, le transfert de données entre les différentes bases de données (FNID/ALICE, FNID/CESAR) est automatisé.

Le FNID actualisé est opérationnel depuis le 28 mai 1996.

Le fonctionnement et les transferts vers l'application CESAR sont opérationnels depuis le 8 juillet 1996.

La nouvelle base ALICE alimentée quotidiennement par le FNID est opérationnelle depuis le 22 juillet 1996.

G - L'équipement des laboratoires : acquisition de matériels scientifiques

Une des principales activités des laboratoires des douanes consiste dans l'analyse des produits stupéfiants et matières psychotropes saisis, au profit essentiellement des services douaniers :

Les laboratoires des douanes ont réalisé, en 1996, l'analyse de 4 344 échantillons de produits supposés stupéfiants ou psychotropes contre 4 185 en 1995 (soit + 3,8%). Le taux de résultat positif est de 81,6 %, contre 79,3 % en 1995.

Les principaux appareils utilisés pour les analyses sont :

* pour l'analyse qualitative : des spectromètres par infrarouge à transformée de Fourier (IRTF) qui permettent la reconnaissance exacte de chaque drogue (empreinte spectrale caractéristique) des dispositifs de chromatographie en couche mince pour l'identification des cannabis et des substances médicamenteuses.

* pour l'analyse quantitative :

- des chromatographes en phase liquide sous haute pression (HPLC) pour déterminer les teneurs en substances actives des drogues (héroïne, cocaïne, amphétamines, psychotropes...),

- des chromatographes en phase gazeuse (CPG) pour la détermination du A9 THC (tétrahydrocannabinol) dans les cannabis, substance hallucinogène de base. Ils servent également à déterminer l'empreinte chromatographique.

- des spectromètres ultraviolet (SUV) pour la détermination de traces de stupéfiants ou leur dosage dans des préparations ou cocktails à base de médicaments.

Deux spectromètres infrarouges à transformées de Fourier, destinés aux laboratoires de Lyon et du Havre d'un montant de 399 900 F. Ces deux machines constituent le moyen d'identification le plus fiable mis à la disposition des laboratoires de province en matière d'analyse de drogues dures (héroïne, cocaïne, amphétamines, etc.),

Deux spectromètres à ultraviolet (SUV) d'une valeur de 199 000 F ont été achetés pour les laboratoires de Paris et de Rouen. La technique analytique employée par ces instruments est très utile pour la détermination des substances actives des produits pharmaceutiques. Son usage a été étendu aux stupéfiants, psychotropes, benzodiazépines,...

H - Les moyens mis à disposition de l'attaché douanier à Vienne pour développer la coopération avec l'Autriche et les Pays des Balkans

La douane mène une politique active de coopération internationale, qui trouve de nombreuses applications en matière de lutte contre les trafics illicites de stupéfiants. Elle dispose à cette fin de 12 attachés douaniers et officiers de liaison en poste à l'étranger. Parmi les missions confiées à ces personnels, qui recouvrent l'ensemble des missions dévolues à la douane, la lutte contre le trafic de stupéfiants tient une place prioritaire. Il est d'ailleurs prévu, à moyen terme, de poursuivre la politique d'implantation de tels postes en Amérique Latine, notamment en Argentine.

Parallèlement à celles-ci et afin de mieux maîtriser le phénomène d'internationalisation du trafic, la douane s'est attachée à conclure des conventions d'assistance administrative permettant de requérir la collaboration de services douaniers étrangers.

Ces agents occupent en effet une situation privilégiée dans la mesure où ils sont placés à proximité immédiate des administrations douanières et policières locales auprès desquelles ils peuvent obtenir des informations utiles pour les services opérationnels. L'expérience a d'ailleurs montré que la coopération internationale nécessitait un accroissement des moyens et du nombre des attachés douaniers et des officiers de liaison.

Dans ce cadre, les financements obtenus de la DGLDT/MILDT en 1995 et 1996 ont permis de couvrir un secteur géographique qui s'étend de la Turquie aux pays de l'Europe centrale et orientale, à partir des postes d'Istanbul et de Vienne, et d'organiser ainsi un dispositif cohérent de coopération dans la région des Balkans compte tenu du rôle de plaque tournante joué par la zone centre Europe en matière de trafic et de distribution de drogue.

L'installation du poste a été effective au mois de mai dernier. Les crédits de 0,14 MF reçus ont permis de le doter de l'équipement bureautique, de reprographie et de télécommunications de base, et d'accroître également sa mobilité.

Pour mémoire, en 1996, la coopération internationale a permis la saisie par les douanes étrangères, suite aux interventions et aux renseignements émanant de la douane française, de plus de 7 tonnes de drogue. Réciproquement 8,7 tonnes de drogues représentant près de 21 % des quantités interceptées par la douane en 1996, l'ont été grâce à la coopération des services étrangers.

I - Les moyens et frais de déplacement mis à la disposition des agents de la Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques (MNCPC)

Mis à part les dérivés du cannabis et l'opium brut, toutes les drogues sont le résultat d'une transformation qui nécessite quantité de produits chimiques. Par exemple, il faut un litre d'anhydride acétique pour produire un kg d'héroïne ou 17 litres d'éther pour obtenir un kg de chlorhydrate de cocaïne.

Les produits chimiques qui peuvent être utilisés dans l'élaboration des drogues - une vingtaine environ - sont appelés « précurseurs ».

L'article 12 de la Convention de Vienne du 19 décembre 1988 institue un nouveau volet de la lutte anti-drogue. Il repose sur la vigilance des opérateurs chimiques, le contrôle du commerce intérieur et extérieur à l'égard des transactions portant sur ces produits chimiques « à double usage ».

En juin 1996, le Parlement a adopté la loi (n° 96-542 du 19 juin 1996) qui permet de contrôler la fabrication et la vente de certains produits chimiques pouvant servir à l'élaboration des stupéfiants.

Ce texte complète le dispositif de lutte contre la drogue et la fabrication illicite de stupéfiants. Il adapte le droit français à deux directives européennes de 1992 et 1993 (les directives n° 92/109 et n° 93/45 qui tenaient compte de la convention de Vienne de décembre 1988) et met en oeuvre le règlement n° 3677/90 du Conseil du 13 décembre 1990.

En résumé, il est demandé aux opérateurs économiques de :

- signaler aux autorités compétentes toute transaction suspecte portant sur ces produits,
- tenir des registres et conserver les documents concernant toutes les transactions portant sur les produits chimiques en question ;
- être agréés pour exercer le commerce des produits,
- obtenir une autorisation pour chaque mouvement transfrontalier de produits concernés,
- apposer un marquage sur ces produits.

Dans ce cadre, la Mission Nationale du Contrôle des Précurseurs Chimiques, créée le 11 mars 1993, joue un rôle essentiel dans l'administration et la coordination de ce dispositif fondé sur la coopération des acteurs économiques et administratifs.

En effet, il ne s'agit pas d'interdire les substances en cause qui sont avant tout des produits chimiques indispensables au commerce licite, entrant notamment dans la fabrication de médicaments, d'arômes pour les industries agro-alimentaires, de parfums ou de peintures. Il convient en revanche d'assurer une surveillance étroite de leur commerce.

Les agents de la MNCPC, dans le cadre de leur mission, participent ou encadrent de nombreuses réunions ou séminaires concernant l'utilisation des précurseurs chimiques, comme les désherbants ou certains carburants, leur rôle dans la fabrication de produits stupéfiants et l'évolution de la législation.

Les crédits reçus ont permis la participation d'agents de la MNCPC, en 1996, à des réunions internationales (La Haye, Rio de Janeiro, Budapest, Vienne, etc.) et des missions d'information et de sensibilisation régulièrement menées en métropole (Grasse, Marseille, Lyon, etc.) auprès d'entreprises et de services douaniers, et la dotation d'un agent d'un micro-ordinateur portable.

IV - LES ACTIONS DE PREVENTION ET DE REINSERTION

La douane : un acteur incontournable en matière de toxicomanie

En s'opposant à l'entrée des drogues sur le territoire national, la douane est le premier maillon de la chaîne de prévention de la toxicomanie. Cependant, si elle saisit en moyenne 80 % des quantités de drogues interceptées sur le territoire, le rôle de la douane ne se réduit pas à la seule répression de l'offre illicite de drogue.

En effet, la direction générale des douanes a mis en place une politique de prévention pour les jeunes en danger de toxicomanie. Celle-ci constitue le complément nécessaire du rôle joué par la douane en matière de répression du trafic illicite des produits stupéfiants. En s'opposant à l'entrée des drogues sur le territoire national, la douane intervient en amont de l'offre illicite sur le marché clandestin. Cette mission traditionnelle, connue par les moyens mis en oeuvre et les résultats obtenus, s'accompagne d'une politique active dans le domaine de la prévention de la toxicomanie et de la réinsertion des toxicomanes menée dans le cadre de la coordination nationale réalisée par la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie depuis 1990.

La politique menée repose sur une action continue dans les régions. Elle privilégie les initiatives locales pour mieux répondre aux besoins et revêt diverses formes :

- avec l'organisation de manifestations sportives à l'intention des jeunes : ces actions s'accompagnent d'une action pédagogique permettant d'adresser un message sur les risques et les dangers de la toxicomanie ; elles s'accompagnent de conférences d'information et permettent à cette occasion d'adresser aux jeunes un message sur la prévention de ce fléau (Franche-Comté, Picardie, Léman) ;

- des animations dans les collèges, les lycées et les quartiers : dans le cadre d'un partenariat, les services douaniers mènent des actions d'information auprès des jeunes et des parents d'élèves ; ainsi des conférences d'information et des débats avec les différents partenaires locaux sont organisés : enseignants, associations de parents d'élèves, milieux médico-sociaux, municipalités, associations spécialisées. A l'occasion de la journée nationale et de la semaine européenne de prévention des toxicomanies, de nombreuses actions ont été menées, au plan local, dans le cadre d'un partenariat avec les chefs d'établissements scolaires.

La douane a poursuivi en 1996 son engagement grâce au budget de 500.000 F obtenu, destiné à permettre de financer l'ensemble des actions proposées dont le coût global est proche de 700.000F environ.

1/ACTIONS DE PREVENTION :

Dans le domaine de la prévention, la douane participe avec le soutien de diverses municipalités à la mise en oeuvre d'actions spécifiques destinées à éviter l'exclusion des jeunes en difficulté. Ces actions sont destinées à favoriser le dialogue entre les jeunes et les adultes impliqués dans la lutte contre la drogue et la toxicomanie. Par ailleurs, elle s'associe aux manifestations d'envergure organisées au plan national.

*** Participation à l'exposition artistique itinérante mise en place par l'association « Douanes Rhône-Alpes-Léman Solidarités » (direction régionale du Léman) :**

Cette association composée d'agents des douanes a décidé de développer un projet de prévention et d'information sur les risques et les dangers de la toxicomanie destiné aux parents et adolescents. Il consiste en une exposition artistique itinérante comprenant des oeuvres d'artistes contemporains sur le thème du mal-vivre.

Cette exposition, inaugurée à Bercy, le 15 octobre 1994, se poursuit dans plusieurs villes de province.

Ainsi, le Ministre délégué au budget a inauguré la présentation de l'exposition à Bayonne le 8 mars 1996. A cette occasion, une conférence-débat à laquelle participaient des médecins, des éducateurs et des responsables locaux d'associations a été organisée afin d'informer un large public.

*** Organisation de manifestations sportives en partenariat avec la patinoire de Dunkerque :**

Ces actions visaient à poursuivre la dynamique engagée en 1995 en partenariat avec la direction de la patinoire de Dunkerque sur le thème « Le sport, pas les stups ».

Ces initiatives ont permis d'associer les acteurs locaux impliqués dans la prévention de la toxicomanie : responsables d'établissements scolaires, représentants des collectivités locales (conseil général, mairie de Dunkerque) et des associations locales de prévention.

Par ailleurs, des rencontres ont eu lieu tout au long de l'année dans le cadre de la préparation des manifestations sportives organisées en concertation avec la ville de Dunkerque.

Pour chacune des manifestations organisées, l'accent a été mis sur :

- l'impact auprès des jeunes grâce à des conférences d'information en milieu scolaire et lors des manifestations sportives organisées à la patinoire ;

- la visualisation à l'aide de différents supports du message « le sport, pas les stups ».

- la médiatisation de ces actions : l'objectif étant de faire véhiculer le message par les jeunes eux-mêmes, grâce à la fabrication de tee-shirts et de maillots pour les équipes de hockey.

*** Organisation d'un tournoi de football avec le concours du service des sports de la municipalité d'Auby et des associations locales (direction de Lille) :**

Cette action qui réunissait plus de 400 enfants s'est déroulée le 10 avril 1996

Le programme sportif de la journée a été complété par :

- la réalisation d'une fresque géante sur le thème de la prévention de la toxicomanie ;

- une action d'information sur les risques et les dangers de la toxicomanie permettant à chaque équipe d'enfants de participer à l'issue de la conférence à un jeu sous forme de questions-réponses leur permettant de prendre conscience des risques et des dangers de la toxicomanie.

Le classement des équipes en vue de la remise des prix a été effectué suivant trois critères : comportement sportif, qualités artistiques et esprit d'équipe.

*** Organisation d'une course-relais en partenariat avec le service municipal de la jeunesse d'Auby (direction de Lille) :**

Cette manifestation sportive qui s'est déroulée en juin 1996 avait pour objet de rassembler 35 jeunes, encadrés par des éducateurs et des douaniers, afin de relier par une course-relais Dunkerque, Lille et Auby.

A chaque ville étape, une information était réalisée à l'intention d'un large public grâce à la distribution de brochures et à l'organisation de conférences d'information animées par les agents des douanes, les responsables d'associations locales de prévention et les représentants de la municipalité.

*** Organisation d'une randonnée de deux jours en montagne pour des groupes de jeunes en difficulté (direction de Nice) :**

Cette action a consisté en l'organisation d'une randonnée de deux jours en montagne, au cours du mois de juillet 1996. Les deux groupes de jeunes en difficulté étaient encadrés par des éducateurs et des douaniers.

Deux axes principaux ont été privilégiés : d'une part, la découverte du milieu montagnard et la protection de l'environnement et, d'autre part, la présentation aux jeunes participants des missions et des moyens de la douane en matière de lutte contre les trafics illicites de stupéfiants.

*** Organisation de conférences d'information en milieu scolaire et collaboration à la réalisation d'un logiciel de jeux sur la toxicomanie (direction de Perpignan) :**

L'action mise en oeuvre dans la direction de Perpignan s'articulait autour de deux axes:

- la poursuite de la dynamique engagée en 1995 qui consistait à animer, en liaison avec des éducateurs, des conférences d'information en milieu scolaire et des conférences grand public;

- la collaboration à la réalisation d'un logiciel de jeux sur la toxicomanie par les élèves dans le cadre de l'activité du club informatique du lycée Jean Lurçat de Céret.

*** organisation de séances d'information et d'un cross sportif à l'intention des enfants des écoles et collèges de la circonscription de Saint-Saulve-Marly (direction de Valenciennes) :**

Cette action qui s'est déroulée du 2 au 6 décembre 1996 a été organisée comme suit :

- l'animation de séances d'information et de prévention auprès des jeunes par des agents des douanes. Ces séances ont pu être déclinées en soirée pour les parents d'élèves.

- l'organisation du cross de la Saint-Nicolas le 6 décembre dernier. Cette course a réuni l'ensemble des enfants de la circonscription de Saint-Saulve-Marly marquant ainsi la clôture de cette semaine d'action.

A cette occasion, un tee-shirt porteur du message « Moi, je m'éclate dans le sport » a été remis aux participants. Une réception réunissant l'ensemble des partenaires et des enseignants a été organisée à l'issue de la manifestation pour la remise des trophées.

*** Elaboration d'un document d'information sur la prévention de la toxicomanie (direction de Montpellier) :**

Des agents de la direction régionale de Montpellier participent régulièrement à l'organisation d'actions d'information et de prévention de la toxicomanie dans les établissements scolaires de la région. Les interventions sont assurées par une équipe de six agents particulièrement motivés.

A l'issue des débats, une documentation retraçant les grandes lignes de l'intervention est distribuée aux adultes présents (enseignants, parents d'élèves) qui sont tous demandeurs dans ce domaine.

C'est pourquoi, la direction de Montpellier a effectué l'impression et le tirage à 1.000 exemplaires d'un document permettant d'aborder les différents aspects de la toxicomanie.

*** Organisation d'un week-end sportif dans les Vosges (direction de Metz)**

Cette action a consisté en l'organisation d'un week-end sportif, les 19 et 20 octobre 1996, dans les Vosges en faveur d'environ douze adolescents originaires de quartiers sensibles. L'encadrement a été assuré par des éducateurs et des douaniers.

Cette action organisée autour de la pratique du sport (course d'orientation, rallye pédestre en forêt, randonnée en VTT) a connu un vif succès.

2/ ACTIONS DE REINSERTION :

*** Organisation de quatre séjours d'une semaine pour des toxicomanes sevrés :**

Ces séjours se sont déroulés dans les maisons familiales de la mutuelle des douanes ou des services sociaux du ministère. Ils s'inscrivent dans le parcours des jeunes toxicomanes issus de centres de postcure vers un retour à une vie normalisée.

Depuis octobre 1992, la direction générale travaille avec le Service d'Aide aux Toxicomanes (SATO), situé au Bouriflet en Picardie. Son fonctionnement en centre de postcure fermé assure à l'administration toutes les garanties de suivi des stagiaires lors des séjours proposés.

Quatre séjours sont organisés chaque année : deux stages en milieu fermé dans les maisons familiales des services sociaux du ministère et deux stages en milieu ouvert au domaine de la mutuelle des douanes de La Sauldre (Loir et Cher).

Les stages dans les maisons familiales des services sociaux accueillent environ une dizaine de pensionnaires du centre de postcure. Ils se déroulent en milieu fermé. Les séjours au domaine mutualiste de La Sauldre sont destinés à un nombre plus restreint de pensionnaires et sont effectués en milieu ouvert. L'accès de la maison familiale reste libre pour les adhérents de la mutuelle des douanes.

Toutes les activités organisées pendant le séjour proposent aux participants de les aider à se prendre en charge et à développer la confiance en leurs capacités personnelles. La direction générale s'attache à chercher de nouveaux partenaires auprès des associations provinciales.

Quatre séjours de huit jours pour des toxicomanes sevrés se sont déroulés selon le calendrier suivant :

- un séjour en hiver, à la montagne, dans une maison familiale des services sociaux des ministères ;
- un séjour au printemps au domaine mutualiste de la Sauldre ;
- un séjour en été, à la mer, dans une maison familiale, des services sociaux des ministères ;
- un séjour en automne au domaine mutualiste de la Sauldre..

1/ Un séjour du 10 au 17 février 1996 à la maison familiale des services sociaux de Cervières.

Le stage réunissait 9 stagiaires et 4 éducateurs. Le séjour était principalement orienté vers des activités sportives de neige et de découverte de la région. L'encadrement était assuré par deux agents des douanes.

2/ Un séjour du 8 au 14 avril 1996 à La Sauldre :

Le stage réunissait 6 stagiaires et 2 éducateurs. L'organisation de ce stage en milieu ouvert s'adressait à des pensionnaires qui étaient au Bouriflet depuis plusieurs mois. Le travail avec le SATO Picardie s'est, à nouveau, révélé particulièrement positif pour les stagiaires et il a été ressenti comme tel par l'ensemble des participants.

3/ Un séjour du 11 au 18 mai 1996 à la maison familiale des services sociaux de Bréhat :

Le stage réunissait 11 stagiaires et 5 éducateurs. Le Séjour était principalement orienté sur la découverte des activités de mer et de la région.

4/ Un séjour du 28 octobre au 4 novembre 1996 à La Sauldre.

Le stage réunissait 6 stagiaires et 2 éducateurs. Les stagiaires, provenant tous du SATO Picardie, ont pu participer à une course d'orientation organisée à l'intention de l'ensemble des pensionnaires de la maison familiale.

*** Versement d'une subvention à la mutuelle et à l'EPAF :**

Les stages de réinsertion sont organisés chaque année en liaison avec la sous-direction de l'action sociale, par le biais de l'association Education Plein Air Finances (EPAF), et la mutuelle des douanes, qui mettent des structures d'accueil (maisons familiales) à disposition.

L'administration prend en charge l'ensemble des frais relatifs à ces stages (hébergement, nourriture, transport, encadrement sportif).

Deux conventions signées avec chacun des partenaires formalisent ces accords. Par décision administrative, deux subventions ont été versées à chaque organisme : 430.000 francs à l'EPAF et 690.000 francs à la mutuelle des douanes.

Ces sommes ont permis depuis 1991 l'organisation de 4 stages annuels dans des conditions très satisfaisantes.

Toutefois, les bilans financiers de l'EPAF et de la mutuelle ont laissé apparaître qu'un abondement de ces subventions serait nécessaire afin de poursuivre les actions en 1997.

Aussi, une somme complémentaire a-t-elle été versée à chaque organisme.

CREDITS MILDT 1996 : 2 MF

I - REPRESSION DU TRAFIC DE STUPEFIANTS

- Stages et séminaires de formation de fonctionnaires dans quatre pays d'Afrique et à Sainte-Lucie } 1,6 MF
- Fourniture de matériels de formation et de véhicules }

II - ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

- Interventions de l'Institut international de formation et de lutte contre la drogue (IFLD) 0,4 MF

MINISTERE DE LA COOPERATION

La dotation de 2 MF allouée au titre de l'année 1996 a été affectée essentiellement à des projets de formation en Afrique et dans la zone Caraïbes. Par ailleurs, un apport de matériels destinés à accroître les capacités opérationnelles d'unités spécialisées dans la lutte anti-drogue a été réalisé ponctuellement. Enfin, des actions dans le domaine sanitaire et social ont été également menées.

I - REPRESSION DU TRAFIC DE STUPEFIANTS

Ces crédits sont généralement gérés localement par les missions de coopération qui s'appuient sur l'assistance technique en place (notamment SCTIP) pour la mise en oeuvre des projets. Ils ont pu permettre en 1996, dans les pays ci-après, la réalisation d'actions significatives complétant efficacement celles menées par le Département.

BENIN (300 KF)

- Organisation à Cotonou d'un stage de formateurs anti-drogue d'une durée de deux semaines (9 - 20 décembre) destiné à 25 policiers et gendarmes.

- Acquisition de matériels pédagogiques pour l'unité de formation anti-drogue de la police béninoise.

TOGO (250 KF)

- Séminaire de sensibilisation des services à la lutte contre les stupéfiants à l'attention de 98 policiers dans 5 villes de l'intérieur du pays (Atakpame, Sokode, Kara, Dapaong, Aneho - 2 au 15 décembre).

- Acquisition de 2 véhicules break destinés à la division des stupéfiants de Cotonou.

- Achats de matériel de formation et d'impression.

MADAGASCAR (200 KF)

- Tenue d'un stage national sur la répression du trafic des stupéfiants à Diego-Suarez, du 25 au 29 novembre à l'attention de 25 policiers.
- Organisation d'un stage de lutte anti-drogue à Majunga pour 20 policiers, du 8 au 13 décembre.
- Diffusion de documentation (législation, produits, procédure).

CÔTE D'IVOIRE (350 KF)

Organisation d'un séminaire international sur la coordination des services répressifs en matière de lutte contre le trafic des stupéfiants. Ce séminaire a eu lieu du 2 au 13 décembre à l'unité de formation à la lutte contre la drogue d'Abidjan (UFDA) et a réuni 25 participants issus de sept pays africains (Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Sénégal et Togo).

SAINTE-LUCIE (500 KF)

- Tenue d'un séminaire régional à la lutte contre les stupéfiants (4 au 8 novembre) à Sainte-Lucie.
- Acquisition de 2 véhicules équipés radio.
- Achat de matériels pédagogiques et d'impression.

II - ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

L'Institut international de formation et de lutte contre la drogue (IFLD) a bénéficié d'une subvention de 0,25 MF destinée à contribuer à la poursuite de projets notamment dans le domaine de la formation des personnels intervenant sur le terrain (travailleurs sociaux, personnels de sécurité, éducateurs) et du recueil de données dans les milieux sensibles.

Par ailleurs, des échanges de stagiaires ont été organisés entre les professionnels de la lutte contre la drogue et la toxicomanie, sous la forme d'échanges Sud/Sud. Dans ce contexte, un groupe de stagiaires du Mali, Sénégal, Burkina-Faso, et Cameroun ont séjourné au Bénin. De la même façon, plusieurs ressortissants malgaches se sont rendus à Maurice.

En accord avec la MILDT, le Secrétariat d'Etat à la Coopération a réservé sur la dotation 1996 un crédit de 0,15 MF pour évaluer sa collaboration avec l'IFLD. Cette évaluation confiée à la Société EVAL a eu lieu en juillet 1997 et ses conclusions confirment la nécessité de formuler plus précisément les objectifs des subventions accordées à l'IFLD et d'évaluer ses actions. Le rapport souligne la qualité des actions menées par cette association, mais signale qu'elle doit réactiver le réseau de personnes ressources et se

approcher davantage du terrain.

CREDITS MILDT 1996 : 8,8 MF

I - GENDARMERIE NATIONALE

A - Répression

- | | | |
|---|-----|--|
| - Frais d'enquête et de surveillance | 1,5 | |
| - Equipements informatiques (poursuite du programme d'analyse criminelle) | 5 | |
| - Equipement en matériel vidéo des unités de recherche en Antilles-Guyane | 0,2 | |
| - Equipement en matériels de prise de vues des brigades de recherches départementales | 0,8 | |

B - Prévention

- | | | |
|---|-----|--|
| - Actions spécifiques de prévention et actions menées par les FRAD. | 0,6 | |
|---|-----|--|

8,1

II - SERVICE DE SANTE DES ARMEES

- | | | |
|-----------------------------|-----|------------|
| - Enquêtes épidémiologiques | 0,7 | <u>0,7</u> |
|-----------------------------|-----|------------|

8,8

MINISTERE DE LA DEFENSE

A - GENDARMERIE NATIONALE

Depuis plusieurs années, la gendarmerie s'est investie fortement dans le domaine de la lutte contre la toxicomanie. Sa politique de stratégie s'articule, de manière simultanée, autour d'actions de prévention pour agir sur la demande et d'actions de répression pour réduire l'offre. Cette politique active, menée avec le soutien financier de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, commence à porter ses fruits.

En 1996, la gendarmerie a développé son programme d'analyse criminelle, d'équipement, en particulier en zone Antilles-Guyane, et de formation.

I - LA GENDARMERIE DANS LA LUTTE ANTI-STUPEFIANTS

En métropole, comme dans les départements et territoires d'outre-mer, la drogue apparaît tout à la fois comme un facteur de délinquance et une conséquence aggravante de l'exclusion sociale.

Priorité gouvernementale, la lutte anti-stupéfiants est donc aujourd'hui une préoccupation forte de la gendarmerie nationale :

- ses zones de compétence, essentiellement suburbaines et rurales, sont désormais largement concernées par le phénomène (A) ;
- sa riposte, qui se doit être résolue et complète, porte à la fois sur la prévention et la répression (B) ;
- son action se développe principalement à l'échelle départementale pour se prolonger au niveau européen, et régional dans le cas particulier des Antilles-Guyane (C) ;
- ses moyens d'investigations s'adaptent progressivement, notamment grâce aux crédits délégués à cet effet par la MILDT (D) ;
- son bilan en matière de lutte anti-stupéfiants illustre l'efficacité des efforts déployés.

A - La pénétration des drogues en "zone gendarmerie"

Après la seconde guerre mondiale, de grandes filières de trafic de drogue se sont développées, touchant essentiellement les grands centres urbains. Mais depuis :

- de grandes zones résidentielles se sont développées en périphérie de ces centres urbains, en zone de responsabilité de la gendarmerie nationale, concentrant les problèmes de société tels que celui de la drogue ;
- les trafics locaux et le "tourisme de la drogue" ont pratiquement supplanté ou se sont ajoutés aux grands trafics dans l'approvisionnement du marché français, transférant progressivement l'essentiel de l'action répressive au plan local jusqu'au niveau des unités élémentaires à vocation généraliste ;

- les drogues illicites entrent en force dans les zones rurales, au moment où l'alcoolisme semblait enfin y reculer ;
- la toxicomanie est devenue un sujet de préoccupation pour la population, qui attend des réponses à cette inquiétude et se retourne vers les acteurs locaux tels les services répressifs, les responsables d'administrations, les élus, etc.

B - Une riposte globale à trois niveaux : information, dissuasion et répression

L'action par essence "de proximité" de la gendarmerie vise à lutter sur tous les fronts contre la drogue et le prosélytisme qui favorise son expansion.

L'information, orientée initialement en interne vers les gendarmes et autres militaires, vise aujourd'hui majoritairement les adolescents et leurs parents. Elle est conduite par 300 formateurs relais anti-drogue (FRAD), sous officiers, volontaires pour cet emploi et spécialement formés à raison d'au moins deux FRAD par département. Ces militaires apportent à la demande, et le plus possible sous forme de dialogue, une information adaptée à leur auditoire : données techniques pour les gendarmes, rappel de la loi et des risques liés à la drogue pour les jeunes, présentation des produits et conduite à tenir selon les circonstances pour leurs parents.

La dissuasion, au travers d'une action menée grâce à la surveillance générale dans les secteurs sensibles, est conduite par l'ensemble des personnels de la gendarmerie départementale. Elle se traduit par la multiplication des contrôles orientés sur les lieux de rencontre des revendeurs et usagers de drogue, effectués notamment avec les équipes cynophiles sur réquisition du parquet. Mais la dissuasion passe aussi par la constatation de tous les faits d'usage, y compris de cannabis, afin de maintenir une certaine pression sur les consommateurs potentiels, d'éviter l'usage ostentatoire de stupéfiants et le prosélytisme qui l'accompagne, et enfin d'identifier autant que possible les revendeurs.

La répression est destinée à limiter de façon sensible l'offre de drogue. Elle vise prioritairement le démantèlement des réseaux locaux de revente, très actifs dans les zones périurbaines et qui se développent maintenant de façon alarmante dans la France rurale. Dans le droit fil de cette action, les enquêteurs sont conduits à s'engager contre ce qui, sous le vocable de "tourisme de la drogue", recouvre l'approvisionnement fractionné de ces réseaux de distribution. Au-delà, la gendarmerie poursuit son action afin de démanteler les filières européennes qui alimentent encore souvent ces réseaux et qui relèvent, à ce niveau, du crime organisé.

C - Une stratégie départementale

En raison de la diversité et de la complexité grandissante des actions de lutte contre la drogue, la gendarmerie a été amenée à décliner sa stratégie à partir du niveau de groupement de gendarmerie départementale. En effet, seul ce niveau permet un compromis satisfaisant entre différents impératifs : décider au plus près du terrain et de la population, assurer une liaison avec les autres services de l'Etat concernés et disposer des moyens humains et matériels adaptés. En outre, le département correspond approximativement au cadre géographique d'activité des réseaux de distribution de drogue. Le commandant de groupement peut ainsi coordonner les actions de prévention menées par les FRAD, voire les brigades de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ), de dissuasion impulsées par les compagnies et de répression animées par l'officier adjoint "police judiciaire", qui dispose à cet effet de la "brigade de recherches départementale (BRD) et de la brigade départementale de renseignements judiciaires (BDRJ).

Lorsque ses moyens organiques s'avèrent insuffisants, le groupement peut faire appel à des unités disposant de la disponibilité ou de la technicité nécessaires : ainsi, les sections de recherches (niveau cour d'appel) peuvent renforcer le dispositif lorsqu'il s'agit de démanteler les filières nationales ou européennes d'approvisionnement, alors que les groupes d'observation et de surveillance (niveau circonscription) et le groupe d'observation et de recherches (rattaché à l'escadron parachutiste) assurent les missions les plus délicates telles que les filatures sur les objectifs les plus retors.

Outre-mer, et plus particulièrement aux Antilles-Guyane, la gendarmerie est engagée par nécessité tout à la fois contre les réseaux locaux et les grands trafics. Dans les deux cas, elle est amenée à développer son action à l'échelle régionale, en liaison avec les autres services répressifs des Caraïbes et d'Amérique Latine, voire avec les Nord-américains.

D - Adaptation des moyens d'action

Pour mener à bien cette stratégie, la gendarmerie nationale développe progressivement des outils d'investigation et de coordination adaptés, voire spécifiques, financés en grande partie sur crédits délégués par la MILDT.

Ainsi, la création depuis 1995 des 9 groupes d'observation et de surveillance a été largement motivée par la nécessité de remonter les filières d'approvisionnement. L'effort d'équipement des enquêteurs porte désormais sur la mise en place de moyens d'observation : véhicules de surveillance prolongée ainsi que matériels photo et vidéo.

En outre, possibilité a été donnée aux unités de recourir ponctuellement à la location d'automobiles en complément des quelques véhicules banalisés en dotation.

Ces dispositions sont utilement complétées par la mise en place d'outils d'analyse criminelle au niveau de chaque département. Dénommé "JUDEX-ANACRIM", ce dispositif expérimental fait appel à des techniques et des logiciels standardisés de gestion de l'information d'enquête. Ceux-ci permettent de discerner plus rapidement l'organisation et le fonctionnement des réseaux criminels et de faciliter la coordination des investigations et les échanges d'informations.

Enfin, plus de 400 enquêteurs affectés en unités de recherches ont reçu depuis cinq ans une formation spécifique à la lutte contre les trafics de stupéfiants.

II - LES ACTIONS MISES EN OEUVRE

A - La prévention

Développé progressivement en gendarmerie depuis 1990, le dispositif FRAD, fort de 300 sous-officiers, rencontre un succès grandissant puisqu'il a permis d'apporter à ce jour une information sur la drogue à plus d'1,5 million de personnes, dont 400 000 pour la seule année 1996.

1) Le bilan chiffré de l'activité des FRAD

L'activité des FRAD, telle qu'elle est comptabilisée dans les statistiques de service, marque une forte augmentation, puisqu'elle est passée de 300 000 personnes informées à 400 000 en un an.

Le public touché se répartit approximativement comme suit :

- 10 000 gendarmes, soit 3 % du total,
- 50 000 autres militaires, soit 13 % du total,
- 120 000 adultes, soit 31 % du total,
- 210 000 scolaires, soit 53 % du total.

2) Les facteurs de succès des FRAD

Le succès grandissant des FRAD semble s'appuyer à plusieurs égards sur les avantages d'une situation de proximité :

- proximité géographique, puisque l'articulation départementale du réseau d'ampleur nationale des FRAD (à raison d'au moins 2 FRAD par département) permet de s'intégrer pleinement dans la vie locale ;
- proximité sociale puisque le gendarme fait partie intégrante de la collectivité au plan local dans laquelle il est généralement bien intégré ;
- proximité psychologique, puisque l'action des FRAD répond naturellement à une préoccupation forte des parents et de leurs enfants ;
- proximité dans la communication du fait que, pour l'essentiel, l'information est menée sous la forme d'un véritable dialogue, chaque séance regroupant le plus souvent moins d'une trentaine de personnes.

Le bénéfice tiré de ces constats va bien au-delà des objectifs assignés aux FRAD. En effet, rencontrer le public là où il se trouve naturellement (l'entreprise, l'école, etc...) pour traiter d'un sujet qui le préoccupe (la drogue) permet de renouer des contacts avec une population que les méthodes classiques de la gendarmerie, basées essentiellement sur la proximité géographique et les contacts à l'occasion du service courant, permettent difficilement aujourd'hui de rencontrer. Ce constat s'applique plus particulièrement à la population des adolescents que la civilisation de l'audiovisuel ou la marginalisation dans les banlieues rend par ailleurs difficilement accessible.

3) Les perspectives à court terme

La création progressive de brigades de prévention de la délinquance juvénile, qui devrait compter un, voire deux FRAD dans leurs rangs, devrait permettre de renforcer l'action classique d'information, mais aussi de développer sensiblement les actions spécifiques de prévention visant les jeunes des quartiers sensibles, notamment dans le cadre des opérations ville-vie-vacances.

B - La répression

L'étude des statistiques disponibles et d'un certain nombre d'affaires judiciaires relatives à des trafics des stupéfiants permet d'affirmer que le niveau d'activité dans la lutte contre la drogue en gendarmerie est en augmentation, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, alors que le total des infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) constatées en 1996 diminue très légèrement par rapport à 1995.

1) Le trafic et l'usage

Cette évolution quantitative s'accompagne semble-t-il d'une évolution qualitative des enquêtes, avec la multiplication des démantèlements de réseaux de distribution. En effet, la moyenne du nombre de personnes mises en cause par affaire de trafic ou revente sans usage constatée est passée de 1,8 à 2,8 en un an.

De plus, profitant des nouvelles dispositions du code pénal, les enquêteurs s'intéressent avec des résultats significatifs à l'argent de la drogue et aux biens qu'il a permis d'acquérir. Ce sont ainsi près de 16 MF qui ont été saisis en 1996, soit une augmentation de 40 % par rapport à l'année précédente.

2) Les jeunes

Si le nombre d'ILS a augmenté globalement de 24 % de 1995 à 1996, ce chiffre, déjà préoccupant puisque stigmatisant une accélération de la pénétration de la drogue en zone de compétence gendarmerie, cache un fait encore plus grave : "l'explosion" de ce type d'infraction chez les mineurs (en augmentation de 52 %).

D'une façon plus générale, cette multiplication des ILS constatées par la gendarmerie n'échappe pas à la problématique classique : cette évolution illustre-t-elle une forte aggravation du phénomène ou bien une meilleure sensibilisation des enquêteurs et une amélioration de la répression ?

3) Les soirées "RAVE"

Le succès rencontré par les soirées "RAVE" auprès des jeunes est probablement à l'origine d'une part non négligeable de la toxicomanie récréative au sein de cette population. Le dispositif de détection et de suivi des "RAVE", mis en place par la gendarmerie, permet de mettre en lumière la poursuite significative de leur développement : + 87 % en un an. Si ce dispositif n'a pas permis de restreindre sensiblement la présence de drogue dans les soirées, il a cependant débouché en 1996 sur l'annulation de 134 d'entre elles, dont une grande part présentait un danger immédiat pour les participants au plan de la sécurité, le danger le plus immédiat présenté par les soirées RAVE clandestines étant lié à l'absence de tout contrôle de sécurité.

Le phénomène semblant bien s'inscrire dans la durée, il convient désormais de sortir autant que possible les "RAVE" de la clandestinité par une plus grande responsabilisation des organisateurs, ces soirées multipliant les risques d'accident et facilitant le travail des dealers.

4) Le tourisme de la drogue

Alors que la consommation de drogue augmente sensiblement chez les jeunes, leur revenu moyen stagne ou même diminue du fait de la situation économique. En outre, cette consommation se "démocratise" au sein de populations non marginales, jusque là relativement épargnées, qui ne recourent qu'exceptionnellement aux délits d'appropriation pour financer l'achat de drogue à usage personnel.

Pour trouver l'argent nécessaire, les consommateurs de stupéfiants se font plus volontiers revendeurs, renforçant ainsi de façon alarmante le prosélytisme. Ils le font d'autant plus facilement que la drogue est aisément disponible sur le marché européen.

Le nombre de personnes mises en cause dans les affaires d'usage/revente a ainsi augmenté de 32 %, et même de 63 % chez les mineurs. On peut malheureusement craindre la poursuite de ce phénomène en "boule de neige", qui ne peut être endigué que par l'engagement déterminé de l'ensemble des unités et le renforcement de l'activité des FRAD.

5) Les drogues synthétiques

Bien que marginales, puisqu'elles ne concernent encore que 4 % des ILS constatées par la gendarmerie, les infractions relatives aux drogues synthétiques accusent une forte hausse (+ 50 % de 1995 à 1996).

Portées par le phénomène des "RAVE", ecstasy et LSD dépassent désormais le cadre de ces soirées pour s'écouler sur les marchés selon les filières classiques, en particulier par le biais du "tourisme de la drogue".

6) La culture de cannabis en FRANCE...

L'herbe de cannabis ne constitue encore aujourd'hui qu'une faible part des ILS constatées par la gendarmerie (14 % en 1996). Mais le phénomène se développe fortement puisque les affaires liées à cette forme du cannabis ont augmenté de 91 % de 1995 à 1996, et que sa culture est de plus en plus fréquente (+ 29 % d'affaires liées aux plants de cannabis et + 58 % d'affaires pour lesquelles des graines ont été saisies).

* *
*

Il apparaît donc que la drogue pénètre de plus en plus les zones de compétence de la gendarmerie nationale, et que ce phénomène est encore susceptible de s'amplifier dans les années à venir, essentiellement au travers du tourisme de la drogue, de la banalisation de la consommation des drogues synthétiques et du développement de la culture du cannabis.

Pour endiguer cette évolution, il est nécessaire de renforcer à l'avenir les actions entreprises en portant ses efforts sur :

- l'information du public au travers des FRAD ;
- la formation continue des gendarmes par les FRAD et enquêteurs des unités de recherches ayant suivi le stage "stupéfiants" et leur sensibilisation au problème de la culture du cannabis ;
- la dissuasion, notamment au travers des opérations de contrôle dans les lieux publics, sur réquisition du parquet ;
- le démantèlement des réseaux locaux de distribution, coordonné si nécessaire au niveau du groupement de gendarmerie départementale.

B - SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

Les conduites toxicophiles constituent une préoccupation constante du Service de santé des armées, qui a été conduit à mettre en place un ensemble d'actions de suivi, de lutte et de prévention.

I - SUIVI EPIDEMIOLOGIQUE DU PHENOMENE

Depuis 1987 une détection toxicologique dans les urines est réalisée. Elle repose sur une recherche par une méthode immunoenzymatique de trois types de toxiques (cannabis, cocaïne et opiacés) contrôlée en cas de positivité par une méthode de référence faisant appel à la chromatographie gaz-liquide et à la spectrométrie de masse. Visant uniquement à évaluer un phénomène, ce dépistage respecte l'anonymat des personnels testés et les résultats sont couverts par le secret médical. Cette enquête par sondage sur des échantillons de personnels représentatifs (sondage en grappe) permet d'obtenir le taux de prévalence des conduites toxicophiles dans les armées (enquête 1990, 1993, 1994, 1995).

En 1995, la Direction centrale du service de santé des armées (DCSSA) a procédé à des enquêtes ponctuelles de ce type dans les centres de sélection et dans 2 départements d'outre mer (Guyane - Réunion) et à une enquête sur l'évolution des conduites toxicophiles chez les appelés au cours de leur service national.

II - ACTIONS MISES EN OEUVRE EN 1996

Pour 1996, la DCSSA a réalisé des enquêtes visant d'une part à suivre la prévalence des conduites toxicophiles et d'autre part à améliorer la connaissance du phénomène de l'appétence aux toxiques. L'effectif total testé a été de 6 200 personnels environ.

En ce qui concerne le dépistage par enquêtes urinaires, 5 enquêtes ont été réalisées :

- le suivi de la prévalence des conduites toxicophiles dans la population des appelés des 3 armées et de la gendarmerie (2 200 sujets) ; la recherche portait en 1996 sur le cannabis, la cocaïne et l'ecstasy ;

- une enquête dans les centres de sélection (3 000 sujets), sur la connaissance et l'attitude des jeunes vis à vis de l'appétence aux cannabinoïdes et à l'ecstasy ;
- une enquête sur la prévalence générale des conduites toxicophiles (cannabis, cocaïne, opiacés) dans les troupes stationnées au Tchad, en République centrafricaine et au Gabon (960 sujets) ;
- par ailleurs le reliquat de l'enquête 1995 concernant le dépistage cannabis, cocaïne, opiacés chez des appelés du contingent 95/11 à la fin de leur service a été réalisé ;
- enfin l'enquête faite à partir du dépistage systématique des toxiques chez les personnels navigants dans les centres d'expertise médicale du personnel navigant s'est déroulée comme prévu.

Pour réaliser ces études, le Service de santé des armées a bénéficié d'un montant de crédits interministériels de 0,7 MF, pour des enquêtes réalisées dans divers hôpitaux militaires ainsi qu'en Afrique.

Par ailleurs, l'enquête EPITOX, qui a fait suite à la procédure APETOX, suspendue en raison des contraintes et des limites constatées, a été reconduite en 1996. Cette enquête s'appuie sur une nouvelle méthodologie permettant d'affiner le recueil des données épidémiologiques, en collaboration avec l'INSERM. Cette nouvelle procédure doit permettre de suivre l'évolution des conduites toxicophiles du point de vue qualitatif.

CREDITS MILDT 1996 : 12 MF

I - <u>COMITES D'ENVIRONNEMENT SOCIAL</u>	10
II - <u>ACTIONS DE PREVENTION ET DE FORMATION</u>	2
- Plans académiques de formation	1,7
- Rencontres intra ou interacadémiques entre acteurs de prévention	0,3

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Les crédits délégués au ministère de l'Education nationale au titre de l'année 1996 ont connu une hausse sensible par rapport à l'année 1995 (+ 20 %), qui avait été touchée par des mesures de régulation budgétaire et de non-reconduction de crédits exceptionnels.

Ces crédits ont été consacrés en grande partie aux Comités d'environnement social (10 MF), mais aussi à des actions de formation et de prévention (2 MF).

I - LES COMITES D'ENVIRONNEMENT SOCIAL (CES)

Les crédits transférés, à ce titre au budget du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont délégués globalement à chaque recteur d'académie, selon les critères suivants :

- nombre d'élèves inscrits dans l'académie,
- montant de l'aide à la scolarité (bourses)
- taux de chômage,
- nombre de CES créés.

Les crédits ainsi attribués sont répartis entre les établissements par les groupes de pilotage académiques des CES selon des critères définis par chacun d'eux.

Cette dotation a été abondée de crédits d'un montant global de 2 MF attribués sur fonds propres du Ministère.

A la fin de l'année 1996, on dénombrait 1 874 comités d'environnement social, sur un total de 7 815 établissements du second degré, soit 24 %, en légère progression par rapport à la fin de l'année précédente. Cependant, l'objectif de 2 000 CES n'est pas encore atteint.

Ce sont les académies de l'Ile-de-France, d'Amiens, de Lille, de Reims, de Dijon, d'Orléans-Tours, de Poitiers, de Lyon, de la Corse, de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Réunion qui connaissent les taux de dotation les plus élevés (plus de 30 % du nombre total d'établissements).

Globalement, parmi les CES, on compte :

- 1 213 collèges,
- 377 lycées "classiques",
- 284 lycées professionnels.

ainsi que quelques écoles primaires et établissements régionaux d'éducation adaptée.

Parmi les établissements dotés d'un CES, 331 sont en zone d'éducation prioritaire, 124 en établissements "sensibles", 250 en contrats de ville.

Mis en place par la lettre du 22 octobre 1990, les comités d'environnement social s'affirment de plus en plus comme un des outils efficaces de prévention des toxicomanies et des conduites à risque. Centrés sur l'établissement scolaire, ils organisent les actions de prévention à l'intérieur de l'établissement et tissent des liens avec les partenaires extérieurs associés dans la recherche de solutions aux problèmes posés.

Le rôle des comités d'environnement social, réaffirmé dans le plan triennal de lutte contre la drogue coordonné par la MILDT (Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie), est impulsé dans les académies par les groupes de pilotage académiques et départementaux dont la fonction est primordiale dans la politique menée par le ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Un bilan des CES a été demandé par la direction des lycées et collèges aux responsables académiques en mai 1996. Cette enquête fait apparaître un certain nombre de points développés ci-après :

a) Le CES permet de structurer les actions éparses de prévention dans l'établissement. Après une période nécessaire "d'appropriation" du dispositif, les établissements scolaires manifestent de plus en plus leur volonté de l'intégrer dans leur fonctionnement en l'incluant à part entière dans le projet d'établissement.

b) Il incite à la mise en place d'une méthodologie de projet permettant un diagnostic, des actions et une évaluation de leur impact.

Le comité d'environnement social a en particulier entraîné les établissements à développer une démarche de projet, notamment en ce qui concerne le diagnostic de situation de l'établissement scolaire : recherche d'indicateurs (utilisation des indicateurs de pilotage des établissements scolaires mis en place par le ministère, registre infirmier...), diagnostic de secteur partagé avec les partenaires, parole donnée aux élèves et aux adultes de l'établissement afin d'établir l'état des lieux.

c) Il permet d'inclure l'ensemble des actions de la communauté éducative et particulièrement les élèves et les parents à la politique de prévention de l'établissement.

d) Il organise le partenariat en fonction des besoins réels de l'établissement scolaire. Cette entrée de partenaires donne souvent une impulsion majeure à la dynamique des actions de prévention en les intégrant dans le contexte du quartier ou de l'environnement immédiat.

e) Les modes de fonctionnement

En moyenne les fréquences des réunions sont trimestrielles mais peuvent évoluer

selon les besoins.

f) Pistes à développer

- développer la formation sur sites en équipes d'établissement, la formation des délégués de classe, des professeurs principaux et des conseillers principaux d'éducation ;
- mettre en place, en particulier dans les lycées, des "ados-relais" (cf. fiche présentée par le ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le plan 1997 sur les jeunes acteurs de prévention) ;
- relier la prévention des conduites à risque à la citoyenneté. Présenter une version positive de la responsabilité de chacun ;
- encourager un suivi individualisé des élèves fragilisés par une consommation abusive de substances psychotropes.

En conclusion, l'examen du dispositif du comité d'environnement social fait apparaître trois points essentiels :

- c'est sans conteste un outil de structuration et de fédération d'actions de prévention jusque là éparses et diluées ;
- il recentre la prévention sur l'établissement scolaire à travers le projet d'établissement et permet son appropriation par les acteurs du système éducatif (notamment élèves et enseignants) ;
- il organise les actions en partenariat en prenant point de référence l'établissement et ses besoins.

Les impulsions académiques et surtout départementales doivent dans certains cas être plus importantes.

L'accompagnement doit être efficace, notamment en matière de formation.

Il convient de ne pas multiplier des structures là où d'autres dispositifs en place fonctionnent bien.

Enfin, il est nécessaire d'associer, autant que possible, plusieurs établissements et aussi des écoles primaires malgré toutes les difficultés de fonctionnement que cela présente.

II - LES ACTIONS DE FORMATION ET DE PREVENTION

Deux types d'actions, financées sur crédits interministériels, ont été mis en oeuvre :

A - Actions mises en place dans le cadre des plans académiques de formation

Un crédit s'élevant à 1,7 MF a été réparti entre les académies dans le cadre d'un appel à projet qui définissait des orientations précises concernant les thèmes abordés et le public visé :

- les thèmes : la prévention des toxicomanies et le fonctionnement de l'établissement, le règlement intérieur, la loi et les conduites à risque, la connaissance de l'adolescent, le comité d'environnement social ;

- le public : encouragement aux actions se déroulant sur site à la demande de l'équipe de l'établissement ou favorisant la rencontre des personnels de plusieurs établissements quel que soit leur statut.

150 projets sont parvenus à la direction des lycées et collèges, 80 ont été financés.

B - Rencontres intra ou interacadémiques entre acteurs de prévention

Deux rencontres ont été organisées en 1996 :

- 14 et 15 décembre 1996 : académies de Paris, Créteil, Versailles (crédit : 150 000 F) - 140 participants - 67 établissements.

- 26 et 27 novembre 1996 : académie de Lyon (crédit : 150 000 F) - 120 participants - 30 établissements) ;

Ces rencontres faisaient suite au séminaire organisé à Lille en 1995. Les actes de ces différentes manifestations feront l'objet d'un "livre blanc" qui est actuellement en cours d'achèvement.

Le direction des lycées et collèges poursuivra cette action en 1997 dans l'académie de Toulouse.

* * *

*

Enfin, pour mémoire, deux actions de formation nationale ont été organisées, mais ont été financées sur crédits propres du ministère :

- un plan national de formation, de janvier à mai 1996, dans l'académie d'Orléans-Tours, portant sur la prévention des conduites à risques et les relations dans et hors la classe ;

- une université d'automne, en octobre 1996, dans l'académie de Rennes, dont le thème était "les relations dans la classe et la prévention des toxicomanies et des conduites à risques".

CREDITS MILDT 1996 : 19 MF

I - <u>ACTIONS SUR L'OFFRE</u>		14,04
- Frais d'enquête et de surveillance	6,36	
- Développement de la police opérationnelle	2,988	
- Moyens matériels de sécurité publique	4,322	
- Interprètes	0,37	
II - <u>RECHERCHE</u>	0,35	0,35
III - <u>ACTIONS DE FORMATION</u>		0,603
- Formation et bourses - OCRTIS	0,505	
- Formation par l'OCRGDF	0,04	
- Formation par la Préfecture de Police de Paris	0,025	
- Formation par la DICCILEC	0,033	
IV - <u>ACTIONS DE PREVENTION</u>		1,68
- Prévention par la Direction Centrale de la Sécurité Publique	1,6	
- Prévention par la Préfecture de Police de Paris	0,08	
V - <u>ACTIONS INTERNATIONALES</u>		2,327
- Antennes de l'OCRTIS	0,54	
- SCTIP	1,787	

MINISTRE DE L'INTERIEUR

I - BILAN GLOBAL DE L'ACTION REPRESSIVE EN 1996

La lutte contre la drogue constitue une des missions prioritaires de l'ensemble des services de la Police nationale.

Cette année encore, elle a poursuivi et renforcé son action sur les zones frontalières, mais aussi développé la lutte contre le trafic local et le deal de rue, facteur de déstabilisation des quartiers sensibles.

Face à l'internationalisation des organisations criminelles, des améliorations importantes ont encore été apportées dans le domaine de la coopération opérationnelle bi ou multilatérale, notamment avec les pays de l'Union Européenne.

Bien évidemment, si le bilan de la lutte anti-drogue concerne plus exclusivement l'activité répressive des services, elle ne peut s'appréhender que dans un cadre global dans lequel la prévention a également toute sa place.

Celle-ci passe notamment par les actions développées par les PFAD, en partenariat avec d'autres institutions, et les opérations de Prévention Été reconduites chaque année.

L'année 1996 a encore été marquée, non seulement par une augmentation significative des personnes interpellées pour infractions à la législation des stupéfiants, mais aussi des saisies.

Plusieurs grandes tendances peuvent être dégagées :

- l'héroïne, malgré une baisse significative des interpellations pour usage, demeure en France le problème le plus important en raison de sa grande toxicité ;
- le cannabis y est le produit stupéfiant le plus consommé ;
- le trafic et l'usage de la cocaïne et des produits de synthèse sont en forte progression ;
- les mineurs sont de plus en plus nombreux à être impliqués dans des affaires d'usage ;
- les Pays-Bas demeurent toujours la plaque tournante du trafic international et le principal pourvoyeur de drogues en Europe (ecstasy, héroïne).

A - Les interpellations

1) L'usage

Les interpellations ont progressé de 11,07 %, soit légèrement moins qu'en 1995 (+ 18,67 %), passant néanmoins de 62 325 à 69 228 usagers.

Cette année, les produits majeurs enregistrent des variations très fortes, à savoir :

- . - 15,77 % d'usagers de cocaïne,
- . + 25,14 % d'usagers de cocaïne,
- . + 22,37 % d'usagers de cannabis.

a - L'héroïne

Pour la première fois, l'année 1996 enregistre une baisse très forte, (- 15,77 %) du nombre d'usagers d'héroïne interpellés. La relative stabilisation des chiffres, observée les années précédentes, reflétait déjà l'amorce de ces changements.

Deux explications peuvent être avancées dans ce domaine :

- la désaffection, lente mais réelle chez les jeunes, vis à vis de l'héroïne et son mode d'utilisation ;
- l'élargissement des programmes de substitution (méthadone et subutex).

b - La cocaïne

Bien que définie à partir d'une fourchette de chiffres plus faible (environ 1 000 individus), les consommateurs interpellés pour usage de cocaïne sont en augmentation de 25,14 %, représentant 1,53 % des usagers (1995 : 1,35 % des usagers).

c - Le cannabis

Le nombre de consommateurs de cannabis ayant fait l'objet d'une procédure judiciaire est passé de 41 711 en 1995 à 51 043 en 1996, soit une augmentation de 22,37 %.

La tranche d'âge 18-25 ans représente à elle seule 67,29 % des consommateurs en 1996.

d - Autres drogues (interpellations)

Le crack

1995	=	527 individus	=	0,84 % des usagers
1996	=	598 individus	=	0,86 % des usagers

L'ecstasy

1995	=	1 122 individus	=	1,8 % des usagers
1996	=	1 179 individus	=	1,7 % des usagers

Les amphétamines

1995	=	70 individus	=	0,11 % des usagers
1996	=	73 individus	=	0,10 % des usagers

2) Le trafic

En 1996, les interpellations pour trafic ont augmenté de 18,36 %. Cependant, au regard de la répartition par type de produits, des différences très marquées s'affirment.

	1995	1996
Cannabis	+ 8,6 %	+ 31,51 %
Héroïne	- 6,5 %	+ 3,66 %
Cocaïne	- 31 %	+ 84,7 %

Des changements importants, au niveau géographique, s'affirment en 1996. Le nombre de trafiquants interpellés à Paris augmente de 10 %, cependant que dans la petite et la grande couronne les chiffres explosent :

Seine-et-Marne :	+ 102,70 %	Hauts-de-Seine :	+ 147,90 %
Yvelines :	+ 50,80 %	Seine-St-Denis :	+ 56,20 %
Essonne :	+ 72,20 %	Val-de-Marne :	+ 22,05 %
Val-d'Oise :	+ 28,06 %		

Dans le même temps, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Nord-Pas-de-Calais enregistrent elles aussi des chiffres très contrastés :

- Bouches-du-Rhône :	+ 4,48 %
- Alpes-Maritimes :	- 29 %
- Var :	+ 38 %
- Nord :	- 6,7 %
- Pas-de-Calais :	+ 40,4 %

3) Les décès par surdose

Pour la deuxième année consécutive, le nombre des surdoses mortelles baisse de 15,48 %, passant de 465 en 1995 à 393 en 1996 ; l'héroïne étant la cause des décès pour 85 % des cas.

Les surdoses liées à la cocaïne poursuivent leur progression régulière, mais leur nombre reste faible (4 en 1995, 6 en 1996).

B - Les saisies

A partir des informations communiquées par les services de Police, de Gendarmerie et des Douanes, l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS) procède à l'établissement des données statistiques permettant d'évaluer la situation de l'usage et du trafic des stupéfiants.

Les saisies opérées par l'ensemble des services répressifs français marquent pour l'année 1996 des variations très sensibles, tant à la hausse qu'à la baisse.

1) L'héroïne

Après une baisse en 1995, les saisies d'héroïne augmentent de 23,8 % en 1996.

Comme les années précédentes, les Pays-Bas sont le premier pays d'approvisionnement avec 46 %, suivi par la Belgique 23,8 %, soit 69,8 % des provenances pour ces deux pays.

2) La cocaïne

Les saisies pour 1996 ont atteint 1 742 kg, soit le double des quantités appréhendées en 1995. C'est sur la cocaïne que les fluctuations sont les plus fortes et ce depuis de nombreuses années. L'influence en revient aux quantités appréhendées aux Antilles où les îles françaises servent de relais entre Amérique du Sud et Amérique du Nord.

La fluctuation dans les filières modifie également les lieux de provenance. La Colombie arrive en tête avec 77 %, puis le Surinam 3,96 %, le Brésil 2,58 %, l'Argentine 2,3 % et le Venezuela 2,06 %.

L'Espagne, avec 4,42 %, maintient son rôle de tête de pont des filières en Europe, mais régresse par rapport à 1995, où 36,2 % des saisies provenaient de la péninsule.

3) Le cannabis

L'herbe : les saisies d'herbe ont décuplé, passant de 3 tonnes à plus de 31 tonnes, dont 21 tonnes en une seule saisie au Havre destinées aux Pays-Bas et en provenance de Colombie, et 7,4 tonnes en provenance de Thaïlande et destinées à la Grande-Bretagne.

Les pays de destination finale sont peu nombreux et se répartissent ainsi :

- Pays-Bas :	20 872	kg
- Grande-Bretagne :	7 638	kg
- France :	2 054	kg

La résine : les saisies de résine enregistrent une baisse de 9,26 %.

Comme les années précédentes, les pays de provenance sont très majoritairement le Maroc et l'Espagne qui totalisent 77,47 % (1995 : 66,4 %) des saisies. Confirmant le transfert amorcé en 1995, l'Espagne est désignée dans 67,92 % des cas et "seulement" dans 9,55 % des cas pour le Maroc. Ces faits pourraient accréditer la thèse avancée concernant des stocks constitués sur le territoire hispanique et destinés à des filières approvisionnant l'Europe.

4) Les autres drogues

LSD

Les saisies enregistrent une hausse modérée de 6,50 %, passant de 70 217 à 74 480 doses. Les interpellations pour usage ont peu augmenté (267 contre 229 en 1995), et celles de trafic ont régressé, passant de 32 à 27.

Le crack

Les saisies sont passées de 8,6 kg à 10,5 kg, les trafiquants interpellés de 73 à 98, et les usagers de 527 à 598. Il semblerait que l'usage s'étende à la région Nord-Pas-de-Calais, alors que jusqu'ici la grande majorité des usagers se localisait aux Antilles et en Ile-de-France.

Ecstasy

L'augmentation des saisies est de 27,54 %, passant de 273 779 doses en 1995 à 349 166 doses en 1996. Si les usagers enregistrent une hausse de 5 % (68,7 % en 1995), les trafiquants baissent de 15,58 % (+ 119,05 % en 1995).

L'ecstasy appréhendée sur le territoire national provient à 83 % des Pays-Bas, 1,68 % d'Allemagne et 1,29 % de Belgique (provenance inconnue pour 13,98 % des saisies).

Les pays de destination sont donc majoritairement des pays d'Europe du sud, pour lesquels le territoire français est utilisé comme transit à l'acheminement de l'ecstasy.

- France :	23,27 %	}	
- Espagne :	29,9 %	}	
		}	53,84 %
- Italie :	6,67 %	}	
- Portugal :	4 %	}	

La Grande-Bretagne représente quant à elle 17,9 % des saisies.

II - LES ACTIONS SUR L'OFFRE

1) Les frais d'enquête et de surveillance

Chaque année, les crédits relatifs aux frais d'enquête et de surveillance attribués par la MILDT permettent aux services nationaux spécialisés, comme aux services territoriaux, de la Police nationale impliqués dans la lutte contre le trafic de drogue et la toxicomanie, de développer leurs actions notamment dans le cadre :

- des grands trafics de stupéfiants nationaux et internationaux,
- du blanchiment de l'argent généré par ces trafics,
- de la revente dans les secteurs sensibles et du deal de rue,
- des passages transfrontières et du tourisme de la drogue.

Les sommes allouées sous ce chapitre aux services et directions de la Police nationale en 1996, ont été réparties comme suit :

SERVICES	CHAPITRE 34-41-92 FRAIS D'ENQUETE ET DE SURVEILLANCE	
DCPJ/OCRTIS	2 200	
DCPJ/OCRGDF	400	2 600 KF
DCSP		738 KF
PP/PJ		2 500 KF
DICCILEC		390 KF
DCRG		132 KF
TOTAL		6 360 KF

Depuis le début de l'année 1996, les frais d'enquête et de surveillance ont permis le démantèlement de plusieurs dizaines de réseaux de trafiquants internationaux et locaux. Ces affaires ont été réalisées par l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants en coopération avec les Services régionaux de police judiciaire.

L'effort dans ce domaine devrait être accentué par rapport aux années précédentes.

L'Office central pour la répression de la grande délinquance financière a réussi à démanteler d'importantes organisations criminelles internationales spécialisées dans le blanchiment d'argent, tant en Europe que dans d'autres parties du monde.

Ces enquêtes ont nécessité la mise en oeuvre d'importants moyens financiers et, notamment, de frais d'enquête et de surveillance pour les fonctionnaires opérationnels chargés de l'infiltration des réseaux. D'autres enquêtes du même type sont actuellement en cours d'exécution et nécessitent la plus extrême discrétion.

En 1996, la Sécurité publique a poursuivi son action dans le domaine de la lutte contre le trafic local et la toxicomanie.

Si les résultats obtenus en 1996 ont connu une progression moins significative que les années précédentes, ils n'en laissent pas moins apparaître un développement continu du phénomène drogue en milieu urbain.

La part prise par les mineurs continue de progresser en 1996 (+ 29,24 %).

En ce qui concerne les saisies de produits stupéfiants et numéraire, la Sécurité publique a saisi :

- cannabis et dérivés :	1 245,52	kg
- héroïne :	75,60	kg
- cocaïne :	39,74	kg
- LSD :	3 211	doses
- ecstasy :	8 264	cachets
- numéraire :	11 539 053	F

Ces résultats démontrent cette année encore le rôle et l'efficacité des unités judiciaires de la Sécurité publique dans le domaine de la lutte anti-drogue.

L'activité de la Brigade des stupéfiants et des services parisiens s'est maintenue à un niveau élevé. Les services ont eu à connaître de 8 500 interpellations dans tous les domaines, usage et trafic. La pression sur le trafic a conduit les services au chiffre de 2 443 interpellations parmi lesquelles 1 570 de trafiquants professionnels (distinct des "usagers revendeurs"), soit 27 % de plus que l'année précédente.

A cette augmentation correspond un volume de saisies en augmentation significative pour les deux principaux produits en circulation : l'héroïne dont le poids des saisies augmente de 52 % avec 166 kg, et la cocaïne en augmentation de 36 % avec un peu plus d'une tonne.

L'importation d'ecstasy (12 861 pastilles saisies) s'est poursuivie en provenance des pays du Nord, et plus particulièrement des Pays-Bas.

Plusieurs affaires marquantes ont été réalisées cette année.

Il importe de rappeler ici que la réussite de ces affaires réside, pour une très grande part, dans la pratique confirmée et journalière des techniques d'infiltration et du "coup d'achat".

Face au professionnalisme de certaines sources d'approvisionnement (milieux turc, asiatique, etc), face aux techniques de vente de plus en plus perfectionnées (utilisation de rabatteurs dans le métro, de guetteurs dans les cités, ventes en appartement, en boîtes de nuit...), l'engagement, à fonds perdus, de liquidités par les services de police est la condition sine qua non de la réussite de certaines enquêtes.

Pour 1997, sous la poussée des événements actuels, des actions prioritaires devront être engagées en banlieue, dans les cités et d'autres lieux difficiles d'accès, voire hostiles. Le recours à la pratique des coups d'achat, l'utilisation de moyens adéquats (location d'appartements avec lignes téléphoniques, utilisation de téléphones portatifs, appareillages discrets ou sophistiqués, notamment lors des surveillances et filatures, etc...) seront nécessaires si les services de police veulent rivaliser avec la ruse, la mobilité et les moyens financiers importants des trafiquants.

La politique d'action de lutte contre la drogue et la toxicomanie menée par la DICCILEC s'inscrit dans le cadre institutionnel de la mission de police judiciaire définie dans les textes relatifs à sa création, ainsi que dans les missions prioritaires assignées à la Police nationale par la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité de janvier 1995.

Elle s'inscrit également dans une stratégie de coordination et de collaboration avec les Douanes, conforme à l'esprit des circulaires relatives à la complémentarité de ces services aux frontières internes et externes résultant de l'application des accords de Schengen.

Elle est enfin, l'expression d'une volonté de contribuer, en concertation avec les autres partenaires de la Police nationale, le plus efficacement possible à la répression de la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Les onze premiers mois de 1996 montrent une augmentation significative des faits constatés, 1 321 contre 1 221, soit + 8,19 %, conjointement à une progression substantielle des personnes mises en cause, + 12,69 %.

De même, il convient de rappeler la forte augmentation des saisies de cocaïne (+ 303 %), et d'ecstasy (+ 1039 %).

Comme il a été précisé ci-dessus, le renforcement de la coordination et de la collaboration avec les services des Douanes passera par l'accentuation des patrouilles mobiles dans la bande des 20 km résultant de l'application des accords de Schengen.

L'accroissement de l'efficacité dans la détection des produits stupéfiants lors des contrôles transfrontaliers nécessite la création de nouvelles unités cynophiles pouvant être employées de manière intensive et systématique dans les zones frontalières les plus sensibles.

Les objectifs poursuivis sont :

- d'accentuer la participation de manière plus soutenue des Brigades mobiles de recherches (BMR) dans la répression du "petit trafic local" et de favoriser la contribution de l'OCRTIS dans la lutte contre les trafics de grande importance à l'occasion de découvertes incidentes.
- de privilégier la remontée des informations par le canal des Commissariats communs, ainsi que par le développement de la coopération opérationnelle, dans le cadre des plans départementaux de sécurité, au niveau des zones frontalières les plus sensibles.

- de cibler, sur les aéroports ouverts au trafic international, l'arrivée des vols sensibles en provenance notamment de l'Amérique du Sud et de l'Asie du Sud-Est.
- d'accroître, enfin, la formation et la répartition des PFAD dans le but de démultiplier la sensibilisation des personnels, en vue d'une mobilisation accrue.

En 1996, les Renseignements généraux ont poursuivi leur action dans le domaine de la lutte anti-drogue avec leurs méthodes et leurs techniques propres, grâce aux moyens supplémentaires qui leur sont alloués par la MILDT.

Les informations recueillies et communiquées aux services répressifs restent à un niveau à peu près stable, voire en légère augmentation.

104 notes d'information (35 pour la Section villes et banlieues, 56 pour la Section analyse et prospective, 13 pour la Division analyse et recherches financières) ont ainsi été transmises aux services spécialisés dans la lutte anti-drogue permettant une soixantaine d'interpellations.

2) Le développement de la police opérationnelle

En 1996, les crédits interministériels affectés au développement de la police opérationnelle se sont élevés à 2 988 KF, répartis selon les services et thèmes d'action repris sur le tableau ci-dessous :

	Bureautique/ Informatique	Véhicules	Transmission	TOTAL
Direction centrale de la P.J	800	420	210	1 430
Préfecture de police			125	125
DICCILEC	183	443	639	1 265
DCRG	168			168
TOTAL	1 151	863	974	2 988

3) Moyens matériels de la sécurité publique

Le renforcement des moyens matériels des services de la sécurité publique dans leur lutte contre le trafic de drogue et la toxicomanie s'est poursuivie et a encore répondu au quadruple objectif suivant :

- renforcement des secteurs frontaliers,
- lutte contre le deal dans les agglomérations et les zones sensibles,
- prise en compte du phénomène drogue dans des circonscriptions encore peu touchées,
- développement du programme de formation d'équipes cynophiles anti-drogue.

4) Les interprètes

Les crédits relatifs aux frais d'interprètes attribués en 1996 se sont élevés à 370 KF, dont 300 KF à la Direction centrale de la police judiciaire, et 70 KF à la Brigade des stupéfiants de la Préfecture de police de Paris.

II - LA RECHERCHE

Les crédits interministériels affectés à la recherche ont bénéficié à :

- la Sous-direction de la police technique et scientifique de la Direction centrale de la police judiciaire (230 KF).

Le laboratoire interrégional de police scientifique de Lyon a procédé à une amélioration de son équipement en matériel d'analyse de stupéfiants. Grâce à ces équipements, les recherches entreprises ont abouti à une très intéressante étude sur les analyses comparatives d'échantillons de drogue qui a été publiée en novembre 1996 dans la revue "Forensic science international" sous le titre : "*Comparative chemical analyse of drug samples : General approach and application to heroin*".

En outre, le fichier national des drogues, mis en place, permet désormais une comparaison plus aisée des formules chimiques. Ceci facilite l'identification de la provenance des stupéfiants saisis et permet ainsi de procéder à des recoupements d'affaires.

La mise au point, par la Société Bio-aster technologies d'un prototype de test immunologique pour la détection de cocaïne et d'héroïne sur le terrain se poursuit.

Les testeurs ont été remis, en vue d'une évaluation sur le site, aux services de police de Lyon et Marseille où se trouvent implantés des laboratoires de police.

Une évaluation finale de ces tests doit être prochainement réalisée avant la production industrielle des testeurs.

- la Sous-direction de la logistique de la Direction de l'administration de la police nationale (120 KF).

Les études effectuées par le Centre de recherches et d'études de la logistique en vue de la mise au point du détecteur électronique de stupéfiants (projet "Nez électronique"), se sont poursuivies en 1996.

Les crédits ont été utilisés pour l'achat d'un ordinateur et d'équipements de laboratoire.

III - LES ACTIONS DE FORMATION

Dans la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants et le blanchiment de l'argent qu'il génère, la formation initiale ou continue des personnels de la Police nationale revêt une importance toute particulière en raison de la haute technicité demandée aujourd'hui aux services spécialisés mais aussi de la perpétuelle adaptation à laquelle doit répondre l'ensemble des services de police.

Cette formation est principalement dispensée par la Direction centrale de la police judiciaire (OCRTIS - OCRGDF) et la Brigade des stupéfiants de la Préfecture de police de Paris.

Des actions de formation d'unités cynophiles ont également été réalisées au profit de la DICCILEC.

A - La formation par l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS) a été assurée par quatre types d'actions.

1) Formation générale et bourses d'études

Depuis plusieurs années, l'unité de formation a connu une progression de plus en plus forte et une évolution de ses actions tant sur le territoire national qu'à l'étranger.

Le plan global de formation décidé par le ministère de l'intérieur a été poursuivi. Ce plan est composé de plusieurs modules qui sont dispensés dans les écoles chargées de la formation du corps d'encadrement et de commandement ainsi que du corps de conception et de direction.

En ce qui concerne les demandes à l'étranger pour l'organisation de stages très spécialisés, elles sont toujours plus importantes. Dans cette optique, certains pays, en majorité africains, nous ont sollicités avant de procéder à la création d'un service chargé de la répression du trafic de stupéfiants.

Afin d'optimiser l'efficacité des services, des supports pédagogiques ont été réalisés. En 1996, une nouvelle édition de l'Arsenal juridique a été élaborée et la publication de la "Lettre de l'OCRTIS", qui a vu le jour en 1995, s'est poursuivie. Au nombre de ces documents, l'OCRTIS édite une revue intitulée "STUPS". Celle-ci contient des informations sur les affaires spectaculaires ou hors du commun, les nouveaux "modus operandi", les textes législatifs et réglementaires ainsi que l'évolution des produits existants ou l'apparition de produits nouveaux.

En coopération avec le groupe chargé des statistiques, les personnes chargées de la formation participent également à l'élaboration d'une revue annuelle qui procède à l'analyse des données statistiques nationales en matière d'infractions à la législation sur les stupéfiants. Cette revue sert de base de travail à de nombreuses administrations et organismes divers en relation avec les services répressifs ou préventifs qui travaillent dans ce domaine.

A l'étranger, l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants développe des contacts grâce à ses antennes et aux officiers de liaison qui y sont affectés. Par ce biais, l'OCRTIS lutte en amont, dans des pays sensibles, contre les organisations vouées au trafic de stupéfiants destinés à la France.

Des liens étroits sont tissés avec des services étrangers à l'occasion de missions d'évaluation et de formation, au cours de visites en France, mais aussi grâce à l'action des délégués du SCTIP à l'étranger. Ces liens ont besoin, certes, d'être maintenus, mais également approfondis. Pour cela, la Direction centrale de la police judiciaire a établi un système de bourses d'études qui ont été octroyées à des fonctionnaires chargés de la lutte contre le trafic de stupéfiants à l'étranger.

Cette formation est constituée d'un stage pratique à l'OCRTIS, complété par la présentation d'un service spécialisé à Paris ou en province. De cette manière, le fonctionnaire étranger apprend à connaître tant les techniques des services de police que le système judiciaire français.

A l'occasion d'une demande opérationnelle émanant des services français, il sera ainsi plus apte à en évaluer le contenu.

Ce système permet, non seulement de positionner favorablement le système répressif français aux yeux de nos interlocuteurs étrangers, mais aussi de réussir des enquêtes particulièrement difficiles à l'étranger.

D'autre part, et comme chaque année, des stages à caractère opérationnel adressés principalement à des policiers affectés dans des services spécialisés étrangers coopérant avec le siège ou les antennes de l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants, ont été organisés. Aussi, pour la période considérée, plusieurs boursiers ont été accueillis en France.

2) Stages d'agents d'infiltration

A l'heure actuelle, la Direction centrale de la police judiciaire dispose, à travers le territoire, d'agents "infiltrés" qui ont permis de réaliser plusieurs affaires relativement importantes. A titre d'exemple, en 1996, ces agents ont permis la réalisation de plusieurs affaires dont une a permis la saisie de plusieurs tonnes de cannabis en herbe. Par ailleurs, d'autres affaires sont actuellement en cours.

Depuis la création du Service central opérationnel d'assistance technique (SCOAT) spécialisé dans ce domaine, l'action engagée par la Direction centrale de la police judiciaire s'est renforcée et se poursuit.

En 1996, grâce aux crédits octroyés par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, un stage de recrutement de nouveaux agents d'infiltration a été organisé à la fin de l'année. Il a permis la sélection et la formation de quelques éléments nouveaux.

3) Séminaire d'agents d'infiltration

Comme cela vient d'être dit, la Direction centrale de la police judiciaire dispose d'agents d'infiltration et de couverture. Ces fonctionnaires ont besoin d'être recyclés chaque année. Un stage de remise à niveau est prévu tous les ans au mois de novembre. Il doit se dérouler pendant plusieurs jours, à l'extérieur des locaux professionnels et a fait appel à des psychologues de la Police nationale ainsi qu'à des intervenants extérieurs, provenant d'horizons divers, comme des magistrats ou des agents étrangers ayant pratiqué cette technique.

4) Stage franco-allemand

Ce stage, organisé sur initiative française, regroupe chaque année des policiers français et allemands qui relèvent des services de lutte contre le trafic de stupéfiants.

B - L'Office central de répression de la grande délinquance financière

L'Office central pour la répression de la grande délinquance financière participe également à des actions de formation adressées aux différents services confrontés à ce type de délinquance. Il peut s'agir de services relevant de la Police nationale, mais également de la Gendarmerie ou des pays avec lesquels nous avons une action de coopération dans ce domaine.

Ce service a également participé à diverses actions de formation, de prévention et de sensibilisation de certains services extérieurs, voire du grand public.

C - La formation par la Brigade des stupéfiants de la Préfecture de police de Paris.

En 1996, le programme des actions envisagées en matière de formation professionnelle a été largement perturbé par le maintien du plan Vigipirate, aussi le nombre de fonctionnaires de police qui a pu être formé en 1996 ne correspond pas à la forte demande émanant des différents services de police relevant de la Préfecture de police.

Comme les années précédentes, des policiers étrangers, en stage en France, des élèves gendarmes, de l'école de Maisons-Alfort, et des magistrats ont pu largement bénéficier de la formation assurée par les 7 PFAD de la BSP.

D - Pour ce qui concerne la Direction centrale du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi des clandestins (DICCILEC), trois équipes cynophiles ont été formées par le Centre national de formation des unités cynophiles, et affectées dans les Pyrénées-Atlantiques, le Nord et à l'aéroport de Roissy.

IV - LES ACTIONS DE PREVENTION

Les actions de prévention financées sur crédits interministériels ont été mises en oeuvre :

A - par la Direction centrale de la sécurité publique

Les services déconcentrés de la Direction centrale de la sécurité publique ont pris part aux différentes opérations de prévention menées dans le cadre interministériel "Ville-Vie-Vacances". Ils ont également initié de nombreuses actions spécifiques sous le nom "d'opérations prévention été" dans les départements situés en dehors de ce champ.

1) Les opérations "Prévention été"

Ces opérations sont destinées, depuis 1982, à occuper les jeunes des quartiers sensibles en période estivale, en leur proposant des activités diverses afin d'éviter l'oisiveté et de les faire sortir de leur cadre habituel.

Ainsi, 308 fonctionnaires ont animé 147 actions développées dans 50 départements dont 3 d'Outre-mer (Martinique-Guadeloupe-Réunion), au profit de 127 774 jeunes.

Comptabilisées dans ce dispositif, 111 actions encadrées par 241 policiers, et auxquelles ont participé 111 521 jeunes se sont inscrites dans le cadre des opérations "Ville-Vie-Vacances".

Enfin, on notera que 46 actions menées dans les 50 départements organisant des opérations prévention ont été réalisées dans des "zones urbaines sensibles", et que 13 se situaient en "zone franche".

2) Les centres de loisirs des jeunes

Créés en 1982, pour éviter le désœuvrement des jeunes sur les sites balnéaires, les centres de loisirs jeunes se sont implantés progressivement dans les grandes agglomérations et les quartiers sensibles pour occuper les jeunes déshérités, faciliter leur intégration et prévenir des actes de délinquance.

En 1996, 42 structures constituées sous la forme juridique "association loi 1901" ont fonctionné durant la période estivale.

3) Bilan analytique global de l'été 1996

153 597 jeunes (178 701 en 1995) ont bénéficié des activités proposées dans les différentes structures mises en place dans tout l'hexagone et en outre-mer, aussi bien dans les stations estivales, les quartiers sensibles que dans les banlieues difficiles des grandes agglomérations.

553 policiers (668 en 1995), assistés dans leur action par 51 policiers auxiliaires, ont accueillis chaque jour une moyenne de 11 400 jeunes (13 000 en 1995).

Cette action des effectifs de la Sécurité publique entre missions de prévention et de police "opérationnelle" a permis, dans une conjoncture difficile, de contenir les phénomènes de "violences urbaines" qui ont été peu nombreux au cours de l'été 1996.

Ainsi, la participation volontaire des effectifs engagés dans cette mission préventive en complémentarité des différents acteurs sociaux pour occuper les jeunes en difficulté des quartiers sensibles, a contribué au rapprochement entre jeunes et policiers, aux rappels des dangers de la toxicomanie, aux respects des valeurs de citoyenneté et au maintien du calme dans les cités.

Le public visé pour participer à ces différentes opérations, a été sélectionné par les îlotiers, les associations de quartiers, les municipalités, ainsi que par voie de presse. Cette publicité effectuée depuis quelques années, et l'expérience acquise dans la mise en oeuvre des actions, incitent ces jeunes à participer à ce dispositif de prévention.

B - par la Brigade des stupéfiants de Paris

L'action de la BSP s'est également intensifiée en matière de prévention : avec la collaboration de la Mairie de Paris et du secteur associatif et professionnel spécialisé, la Brigade des stupéfiants est intervenue 570 fois (+ 35 %) dans les établissements scolaires de la capitale, touchant ainsi, cette année, près de 20 000 collégiens, lycéens, membres des équipes pédagogiques et parents (+ 43 %).

A ces prestations, assurées par l'Unité de communication, de formation et de prévention de la brigade des stupéfiants, il convient d'ajouter près de 500 heures consacrées à la formation des fonctionnaires de la Sécurité publique de Paris, de la Gendarmerie, mais aussi d'autres milieux institutionnels ou privés (RATP, ENM, Comité de sécurité et de prévention de la délinquance, Comité national d'information sur les drogues, SCCF,...).

V - ACTIONS INTERNATIONALES

Les actions internationales financées sur crédits interministériels ont concerné :

A - Les antennes à l'étranger de l'Office central de répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS) qui ont bénéficié de crédits (540 KF) pour l'achat de véhicules et d'équipement informatique.

B - Le Service de coopération technique internationale de police.

1) Les principes généraux présidant au choix des actions

Les crédits MILDT constituent le seul budget d'intervention géré directement par le SCTIP. D'un montant de 1 787 KF en 1996, ils ont été consacrés à la lutte contre la drogue et les toxicomanies ainsi qu'à la lutte contre le blanchiment de l'argent de la drogue.

Ils sont mis en oeuvre dans le cadre des priorités de la coopération internationale en matière de sécurité, fixées par le ministère de l'intérieur, et obéissent à une logique géographique et thématique. Les priorités ont été hiérarchisées compte tenu des zones du globe avec lesquelles la France a des liens importants, des intérêts communs, tels que les pays de l'Europe Centrale et Orientale, les pays du bassin méditerranéen, ou les Etats envers lesquels nous avons des responsabilités particulières (Afrique, Caraïbes).

Les demandes de délégations sont effectuées en fonction des principes directeurs suivants :

- évaluation de l'incidence escomptée sur le retour en termes de sécurité intérieure,
- préférence accordée à des projets globaux plutôt qu'à des actions isolées et parcellaires,
- formation de premier niveau,
- régionalisation des formations,
- dynamiques de coopération entre états riverains.

2) Les actions réalisées

Cinq actions -au lieu de onze initialement programmées- ont pu être réalisées au cours de l'année 1996. Elles ont porté sur la formation et l'organisation de séminaires, sur la visite en France de hauts fonctionnaires de police de différents Etats d'Amérique du Sud.

CREDITS MILDT 1996 : 17,2 MF

I - <u>ACTIONS DE PREVENTION</u>	15,4
- Soutien aux actions locales de prévention	
II - <u>ACTIONS DE FORMATION</u>	0,65
- Formation complémentaire de personnes-ressources	0,25
- Formation "pilotes" (BAFA-BAFD)	0,1
- Formation d'animateurs	0,24
- Formation à l'information/communication de proximité	0,06
III - <u>ACTIONS D'INFORMATION - DOCUMENTATION</u>	0,59
- Points information-santé	0,1
- Soutien et suivi des supports d'information et de communication	0,4
- Animation de réseaux régionaux autour de la documentation	0,09
IV - <u>ACTIONS DE COMMUNICATION</u>	0,31
- Produit CD ROM	0,11
- Production d'émission TV	0,2
V - <u>EXPERIMENTATIONS NATIONALES</u>	0,12
- Pratiques sportives et prévention santé	0,1
- Santé et politique de la ville	0,02
VI - <u>EVALUATION</u>	
- Evaluation sur la prévention	0,13

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Dans le cadre de la politique de prévention des toxicomanies, l'année 1996 est marquée par un quasi-doublement des crédits, abondant par des financements exceptionnels (soit 8 MF, suite aux décisions du comité interministériel du 14 septembre 1995), les financements attribués par la MILDT.

Au plan des objectifs et de l'évaluation des actions locales, le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) a eu la volonté de différencier les crédits exceptionnels des crédits annualisés selon plusieurs critères, notamment la prise en compte de publics nouveaux et la valorisation de pratiques dites de "réseaux d'éducation pour la santé"; l'application des éléments de différenciation étant laissée à la libre interprétation des services déconcentrés départementaux.

Les projets retenus par les services déconcentrés, durant l'année 1996 devaient intégrer les critères de l'instruction N° 96-139 JS :

- sur crédits de droit commun, il s'agit d'actions de prévention dont les jeunes sont acteurs ou constituent le principal public visé dans les cinq catégories suivantes : animation, information, sensibilisation, formation, insertion ;
- sur crédits exceptionnels, il s'agit d'actions d'animation locales de proximité, à dominante sportive, culturelle ou de loisirs pour un public de jeunes de 12 à 18 ans ; ces projets ont une dimension pérenne (en vue d'un investissement à moyen terme), visant à la démultiplication de chaque action auprès de différents publics (jeunes, familles, relais professionnels ou bénévoles) et à la mise en réseau. Ces actions sont organisées à l'année, hors temps scolaire et professionnel.

La récente reformulation du questionnaire d'évaluation adressé aux services déconcentrés et rempli selon les rubriques, d'une part par l'opérateur associatif, d'autre part par la personne chargée du dossier prévention dans les services déconcentrés du ministère de la Jeunesse et des sports, a permis d'affiner les données recueillies, d'approfondir la distinction entre information et sensibilisation, animation et insertion, et de faire apparaître (au travers d'une rubrique "autres"), soit de nouveaux types d'actions, soit un secteur et des modes d'intervention qui restent à approfondir.

Concernant les actions locales, la distinction a été systématiquement posée entre les actions locales financées sur crédits annualisés, et actions locales soutenues sur crédits exceptionnels.

Nombre total d'actions répertoriées et réparties par catégorie.

Nombre total d'actions réalisées : 990 (dont 450 relevant des crédits de droit commun, et 540 des crédits exceptionnels). Pour mémoire, 650 actions avaient été réalisées en 1995.

Les actions relevant des crédits de droit commun se déclinent en pourcentage et par type d'intervention, comme suit :

- 24% pour l'information au sens large (dont 6% pour la sensibilisation),
- 29% pour la formation,
- 20% pour l'animation,
- 14% pour l'insertion,
- 13% des actions ont été regroupées dans une rubrique "autres".

Cette dernière rubrique met en évidence les actions inscrites dans les politiques locales (de jeunesse, d'insertion ou de prévention) dans lesquelles les services déconcentrés du ministère ne sont pas initiateurs ou co-pilotes des actions ainsi réalisées, mais de simples partenaires (ex : travail avec les CCPD).

Les actions relevant des crédits exceptionnels ont privilégié essentiellement la dimension :

- | | |
|--------------|-----------|
| - culturelle | pour 32 % |
| - sportive | pour 30 % |
| - de loisirs | pour 9 % |
| - autres | pour 29 % |

Dans ce dernier cadre, la rubrique "autres" regroupe les actions à dimension sociale, hors actions d'insertion ; cette rubrique ouvre sur un secteur d'intervention lié plus directement à la vie locale (à partir des thèmes notamment de l'environnement et la prévention, de la solidarité et la prévention), portant de nouveaux modes de collaboration intégrant création et développement de réseaux, et sollicitant la participation de nombreux partenaires.

Publics visés par les actions locales

Les publics pris en considération dans le cadre des actions varient selon la classification en actions annualisées et actions exceptionnelles.

Ainsi, pour ce qui concerne les crédits de droit commun, selon les catégories d'intervention, on note majoritairement la présence des publics jeunes suivants :

- pour l'animation, 60% de jeunes (soit 10% de préadolescents et 50% d'adolescents) et 15 % de jeunes adultes,
- pour l'information au sens strict, 50% de jeunes (soit 20% de préadolescents et 30% d'adolescents) et 35 % de jeunes adultes,
- pour la sensibilisation, 45% de jeunes (15% de préadolescents, 30% d'adolescents) et 35% de jeunes adultes,

- pour la formation, 60 % de professionnels (associatifs et relevant d'autres structures), et 25% de jeunes adultes et adolescents (actions réparties quasiment à égalité pour ces deux derniers groupes de population jeune),

- pour l'insertion, 50 % pour les adolescents et jeunes adultes (soit 25% pour chaque catégorie de ce public), et 15% de professionnels associatifs relevant d'autres structures

- la rubrique "autres" comprend pour 60% des adolescents et des jeunes adultes (soit respectivement 35% et 25%), et pour 30% s'adresse aux adultes (professionnels associatifs pour 10%, autres professionnels pour 10%, parents et bénévoles pour 10%).

Si, par ailleurs, l'on considère les publics touchés en minorité par ces types d'intervention, on remarque :

- que les parents sont représentés dans les actions d'information, de sensibilisation et dans la rubrique "autres", sur une base moyenne de 7%,

- que les adultes bénévoles (en excluant donc professionnels et parents) sont également présents dans les actions d'information, de sensibilisation et de formation (8% environ) ainsi que dans les actions d'insertion (bénévoles et professionnels de l'animation, 18 %).

Globalement, à partir du critère des publics, on note une différenciation entre les actions d'animation, d'information et de sensibilisation où les publics jeunes sont majoritaires (d'une part, notamment les adolescents dans les actions d'information et d'animation, et, d'autre part, les jeunes adultes et adolescents dans les actions de sensibilisation), et les actions de formation où on note une pondération plus importante des publics adultes.

Enfin, les actions d'insertion et la rubrique "autres" recouvrent, semble-t-il, une composition plus large et plus représentative de l'ensemble des publics, intégrant de nouveaux publics d'adultes.

Crédits exceptionnels

Ces actions s'adressent majoritairement aux publics jeunes (adolescents, préadolescents et jeunes adultes), et plus particulièrement aux adolescents.

- à 80% dans les actions sportives (présence majoritaire d'adolescents, 45 %),
- à 70% dans les actions culturelles (adolescents pour 40 %),
- à 80% dans les actions de loisirs (adolescents pour 60 %).

Par ailleurs, on observe une représentation relativement importante d'adultes (parents, professionnels associatifs, autres professionnels, bénévoles) dans le secteur culturel (20%), et le secteur répertorié dans la rubrique "autres" (40%). On peut supposer que l'importance d'un encadrement adulte diversifié semble s'imposer davantage dans ces secteurs.

A contrario, les secteurs du sport et du loisir semblent intégrer assez faiblement (de 10 à 5 %) la présence d'adultes (professionnels ou non).

Enfin, si le secteur culturel est le seul à s'ouvrir pour partie (4%) sur un "tout public", du fait de l'impact collectif des actions mises en place, le secteur répertorié dans la rubrique "autres" semble donner une place privilégiée aux parents et adultes bénévoles (15%).

Les opérateurs des actions locales

Les opérateurs sont entendus comme les collaborateurs intervenant directement dans l'action.

Pour les crédits annualisés, les types d'opérateurs varient selon les catégories d'actions. Pour 1996, le nombre de ces partenaires va grandissant; il varie selon les types d'actions sur une base de 2 à 5 intervenants directs.

Les actions d'animation et d'insertion nécessitent, semble-t-il, une présence moins nombreuse de partenaires; les catégories d'actions (notamment les actions en formation et information) font appel à de nombreux partenaires sur des profils très variés. Les partenaires sollicités par les actions d'insertion et actions émanant de la rubrique "autres" émergent sensiblement du milieu local (collectivités ou institutions décentralisées).

Ainsi sont majoritairement parties prenantes :

- dans les actions d'animation, les associations culturelles et les structures à caractère social (respectivement pour 25 et 20 %),
- dans les actions d'information, les dispositifs d'accueil, d'écoute et d'orientation généralistes (comme les CRIJ, les Foyers de jeunes travailleurs) ou les associations spécialisées à orientation sociale ou culturelle. Ces opérateurs sont présents pour respectivement 35% et 25%,
- dans les actions de sensibilisation, les associations spécialisées ainsi que les dispositifs d'écoute (respectivement pour 23 et 20 %),
- dans les actions de formation, les institutions médico-sociales (pour 23%) et associations spécialisées (pour 20%) sur une technique ou certains publics,
- dans les actions d'insertion, les structures sociales (pour 20 %) spécialisées et sportives (pour 15 % chacune). On note également la présence, pour 10%, de représentants de mutualités et de syndicats intercommunaux,
- la rubrique "autres" comprend essentiellement (à 40 %) des structures généralistes, des espaces d'accueil et d'orientation (à 20 %) et des partenaires issus de collectivités locales.

Dans le cadre des crédits exceptionnels, une dizaine d'opérateurs types ont été repérés. Ainsi pour :

- le secteur sportif, ceux-ci sont par ordre décroissant des associations sportives, sociales, généralistes (socio-éducatives), réparties quasi-également à 25%, 20% et 18 %), suivies par les structures d'insertion (15%),
- le secteur culturel, les opérateurs principaux sont prioritairement les structures d'accueil, d'écoute, d'information (spécialisées ou non) pour 25 %, puis les associations culturelles et les collectivités (pour 20 % chacune), et enfin les associations généralistes et sociales (réparties à égalité sur une base de représentation de 10% chacune),

- le secteur du loisir, la présence des opérateurs, après les collectivités territoriales (à 20 %) se décline à parts égales entre associations généralistes et espaces d'hébergement et d'accueil (soit 10 % pour chaque partenaire),

- le secteur repéré dans la rubrique "autres" fait apparaître prioritairement les associations spécialisées (à 25 %), les structures d'hébergement et d'orientation (à 18%) puis les associations à dimension sociale et les municipalités (pour 15 et 13 % respectivement), enfin les structures culturelles (pour 10%). Pour ce dernier secteur, l'ensemble de ces opérateurs présente un profil plus diversifié du fait de l'orientation prise quant à l'affectation des crédits (sur les thèmes des réseaux, de la solidarité, de l'environnement, des actions de grande proximité).

Financement des actions locales et sommes allouées par les services déconcentrés du Ministère :

Pour les actions relevant des crédits annualisés, ce sont les interventions en information et formation qui apparaissent comme les plus onéreuses ; viennent ensuite les actions de sensibilisation, d'animation puis d'insertion.

Pour l'animation, 63 % des actions sont financées par les services sur des tranches budgétaires allant de 2 500 F à 7 500 F.

Pour la formation, l'information, la sensibilisation, la participation des services déconcentrés porte majoritairement sur des montants allant de 2 500 F à 10 000 F (à 63 % pour la formation, 74 % pour l'information, 82 % pour la sensibilisation et 67 % pour les actions regroupées dans la rubrique "autres").

Les actions de sensibilisation sont financées majoritairement sur la tranche budgétaire de 5 000 F, les actions d'insertion sont financées sur une base financière de 7 500 F.

Enfin, de manière très minoritaire, les financements les plus lourds portent sur les actions de formation et d'information (9 % des actions de formation sont financées sur des tranches budgétaires de 30 000 F et 2 % des actions d'information sur des tranches budgétaires de 40 000 F).

Les actions relevant des crédits exceptionnels sont globalement, au regard des actions précédentes, plus fortement financées.

Les financements alloués par les services, portent également et de manière majoritaire sur les tranches budgétaires de 2 500 F à 10 000 F, comprenant pour le secteur des sports une forte pondération sur la tranche des 10 000 F, pour le secteur culturel, une forte pondération sur la tranche des 7 500 F, pour le secteur des loisirs, une forte pondération sur la tranche des 5 000 F, et pour le secteur "autres", une double pondération sur les tranches des 5 000 F et 10 000 F.

Les financements les plus lourds portent, de façon minoritaire (pour 8 à 10 %) sur le secteur des loisirs et de l'action culturelle, et concernent les tranches budgétaires de

Observations.

Le ministère envisage de poursuivre une réflexion sur les outils réalisés dans la préparation ou lors des interventions menées sur le terrain. Cette démarche constatée autour des outils reste une des caractéristiques de son intervention, et s'appuie également sur un travail d'analyse critique des outils, dans le cadre du groupe Jalons. Le travail mené localement ne se résume pas à une simple juxtaposition de "gadgets", mais s'amorce ou s'inscrit dans des dynamiques de prévention locales.

Ces outils ont été le plus souvent réalisés (70 %) dans des départements (ou sites) dans lesquels les publics jeunes concernés expriment souvent des difficultés dans les domaines classiquement liés à l'apprentissage scolaire et dans lesquels les politiques associatives, au travers de recherches d'expression, de création, de langages divers, de formes de sociabilité participatives, ont dû accompagner ou développer des axes de prévention plus spécifiques.

Ces outils semblent avoir un autre rôle que d'occupation, ludique ou de prétexte à faire passer des messages ; ils semblent être des actions de prévention en eux-mêmes, utilisant des formes de pensées, représentations, langages, que les jeunes ont du monde.

Un travail reste à faire quant au recensement, à l'usage, à l'intérêt conjoint porté à ce type d'outils, à la transférabilité (capitalisation, approfondissement des corrélations entre élaboration des contenus, dimension artistique, impact des messages, représentations et mots utilisés par les jeunes publics), ainsi qu'à la diffusion et la collaboration pouvant être menées avec les acteurs cibles et les partenaires de proximité à partir de ces objets.

Le travail annoncé sur l'évaluation par le biais des questionnaires doit se poursuivre. Il est prévu de modifier les documents annexes de recueil des données, et d'envisager de réaliser un tableau de suivi, identifié par les personnes chargées du dossier, et par zone géographique, sur informatique, intégrant des données propres aux services déconcentrés, ainsi que des éléments épidémiologiques externes.

Autres actions.

En 1996, l'accent a été mis sur la formation déclinée autour des centres régionaux de formation (favorisant les regroupements départementaux et régionaux), les formations expérimentales en direction des animateurs non professionnels et des jeunes relais (en milieu rural et urbain), ainsi que les formations des équipes locales, en services déconcentrés, visant à regrouper des acteurs de différents profils (à savoir personnels pédagogiques en matière sportive ou de jeunesse, ainsi que les médecins inspecteurs).

En matière d'information et de documentation, un travail s'est poursuivi quant à l'édition du bulletin Jalons (le n° 4, numéro spécial, consacré aux activités physiques et sportives, a été diffusé à 7 000 exemplaires). De plus, un pôle de diffusion locale s'est constitué autour des directions régionales (stockage, routage, information), dispensatrices de formation.

En matière de communication, un travail d'élaboration d'émissions sur la prévention des toxicomanies, intégrant jeunes et acteurs associatifs, s'est mis en place (autour de débats, de témoignages et de recueils d'images), et s'est inscrit dans la grille de programmes de la cinquième chaîne (ces émissions ont fait l'objet de rediffusion lors de l'année 1996).

CREDITS MILDT 1996 : 18,4 MF

I - <u>SUBVENTIONS AU SECTEUR ASSOCIATIF</u>		9,144
- Administration pénitentiaire	4	
- Protection judiciaire de la jeunesse	1,6	
- Direction des affaires criminelles et des grâces	3,544	
II - <u>VACATIONS MEDICO-PSYCHOLOGIQUES</u>		6
- Protection judiciaire de la jeunesse	2,5	
- Administration pénitentiaire	3,5	
III - <u>ACTIONS DE FORMATION ET DE PREVENTION</u>		2,831
- Actions de formation (Administration pénitentiaire)	2,531	
- Acquisition de supports d'information (Protection judiciaire de la jeunesse)	0,3	
IV - <u>SOUTIEN A L'EXERCICE DE L'ACTION PUBLIQUE</u> (Direction des affaires criminelles et des grâces)		0,125
V - <u>ETUDE EPIDEMIOLOGIQUE</u> (Protection judiciaire de la jeunesse)		0,3

MINISTERE DE LA JUSTICE

L'action du ministère de la Justice dans le domaine de la lutte contre la drogue et la toxicomanie s'est poursuivie et développée en 1996. Cette action a été portée par les directions de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'administration pénitentiaire et des affaires criminelles et des grâces.

Au cours de cette année, le ministère de la Justice a développé son effort dans plusieurs directions :

- l'extension du recours à l'injonction thérapeutique et l'harmonisation des pratiques ;
- le soutien aux structures associatives intervenant dans les domaines présentenciels, post-sentenciels et à l'égard des mineurs ;
- le renforcement des unités de prise en charge des toxicomanes mineurs et majeurs, en milieu ouvert et en détention, et du soutien aux équipes en contact avec cette population, par le financement de vacations médico-psychologiques ;
- le développement des dispositifs de préparation à la sortie des toxicomanes détenus : dès 1996, sept sites ont été retenus pour mettre en place une unité permettant une prise en charge globale de l'individu, dans ses aspects psychologiques, médicaux, sociaux et dans un objectif de réinsertion dès la libération ;
- la mise en oeuvre d'actions de formation spécifiques à la lutte contre la drogue et la toxicomanie ;
- le soutien à l'exercice de l'action publique, par un renforcement de la coordination des moyens répressifs ;
- le lancement d'une étude épidémiologique des produits toxiques, licites et illicites, consommés par les jeunes et des troubles du comportement et de santé que leur usage peut entraîner.

Il convient de souligner que, pour la direction de l'administration pénitentiaire, la mise en oeuvre du nouveau dispositif de soins en milieu pénitentiaire instauré par la loi du 18 janvier 1994 a fait de l'année 1996 une année charnière.

En effet, l'année 1996 constitue à la fois la première année de mise en oeuvre des premiers protocoles signés entre établissements pénitentiaires et établissements hospitaliers en 1995, et l'année de signature des derniers de ces protocoles. Désormais ce sont les équipes hospitalières qui assurent les soins dans tous les établissements pénitentiaires, hormis les établissements du programme 13 000.

La prise en charge des conduites addictives repose sur l'équipe de secteur psychiatrique intervenant dans l'établissement pénitentiaire, en liaison étroite avec l'équipe de soins somatiques et les centres spécialisés de soins aux toxicomanes.

Dans les 21 établissements pénitentiaires du programme 13 000 à gestion privé, la fonction santé reste concédée aux groupements privés.

En instaurant ce nouveau dispositif de soins en milieu pénitentiaire, la loi du 18 janvier 1994 a clairement défini les champs d'intervention des acteurs sanitaires et pénitentiaires. Cependant le problème de la toxicomanie se situe à l'articulation de ces deux domaines.

Dans ce nouveau contexte, un des objectifs de l'administration pénitentiaire en 1996 a été de mieux articuler son action en matière de lutte contre la toxicomanie avec l'action du dispositif sanitaire et de contribuer à la réinsertion des toxicomanes dans un cadre partenarial. Afin de mieux répondre à cet objectif, le bureau de l'action sanitaire et de la lutte contre la toxicomanie a demandé aux directions régionales des services pénitentiaires d'élaborer de véritables schémas régionaux de lutte contre la toxicomanie.

Ces schémas régionaux de lutte contre la toxicomanie visent à rendre plus lisible la politique menée dans ce domaine. Ils font apparaître les objectifs que les directions régionales se sont fixés en fonction des orientations définies au plan national et des réalités locales, les actions programmées, les partenaires associés et les moyens mis en oeuvre dans les différents domaines : santé, prévention, formation des personnels, sécurité, etc...

I - L'EXTENSION DU RECOURS A L'INJONCTION THERAPEUTIQUE ET L'HARMONISATION DES PRATIQUES

La direction des affaires criminelles et des grâces a dressé un premier bilan de l'application de la circulaire du 28 avril 1995 tendant à l'harmonisation des pratiques relatives à l'injonction thérapeutique qui a été transmis à votre mission le 12 février 1997.

Ce bilan a permis d'établir au niveau national une réelle relance de la mesure d'injonction thérapeutique qui s'inscrit dans un mouvement général d'amélioration des relations entre directions départementales des affaires sanitaires et sociales et parquets.

Le nombre des injonctions thérapeutiques prononcées par le parquet a augmenté de 7 678 en 1994 à 9 630 en 1995. Le total des mesures ordonnées en 1996 n'est pas encore disponible mais la tendance est confirmée par des informations parcellaires. Par ailleurs, cette mesure est désormais mise en oeuvre par les trois quarts des juridictions.

Cette évolution doit se poursuivre en 1997, et se diversifier en direction de mesures de classement prononcées par le parquet et assorties d'une orientation vers une structure permettant d'apporter une réponse adaptée à la situation du toxicomane : soins, suivi psychologique, accompagnement socio-éducatif, etc.

Il convient de souligner l'action d'associations permettant le développement de placements extérieurs spécifiques, alliant un suivi éducatif et psychologique fort à des actions de formation, des stages d'insertion. Dans ce cadre, le placement extérieur est préparé en amont de la sortie par les intervenants de l'association support, du service socio-éducatif et le détenu lui-même qui adhère à un véritable contrat d'objectif (expérience menée sur le CP de Metz).

En 1996, l'intervention de ces associations en milieu fermé a représenté 52 % des cas, pour 48 % en milieu ouvert. Il est à noter qu'un nombre important d'associations intervient pour un même lieu géographique, à la fois auprès des détenus et des personnes suivies en milieu ouvert, afin notamment d'assurer la continuité de la prise en charge.

Certaines directions régionales ont noté les difficultés qu'elles rencontrent dans la mise en place d'actions cohérentes sur certains départements en raison de la faiblesse, voire de l'inexistence d'un tissu associatif adapté (Maine-et-Loire, Côtes-d'Armor, Calvados, Sarthe, Meuse, Nord de la Meurthe et Moselle).

La mission Outre-mer rappelle la difficulté d'un travail partenarial dans ce domaine, notamment en Martinique et Guadeloupe où le tissu associatif est fragile.

De manière générale, les directions régionales des services pénitentiaires ont eu le souci d'assurer un meilleur contrôle de l'action de ces associations. Sur la direction régionale de Paris notamment, chaque dossier de demande de subvention est étudié sous plusieurs angles : aspects méthodologiques, quantitatifs et qualitatifs. L'intérêt de l'action pour le public justice est notamment examiné avec attention. Pour effectuer ce contrôle, les services de la DR disposent du bilan d'activité que l'association doit fournir et rencontrent fréquemment ses représentants. L'avis du chef d'établissement et/ou du CPAL auprès duquel l'association intervient est également sollicité. Sur la DR de Dijon, une convention est signée pour chaque association subventionnée. En 1997, l'ensemble des directions régionales devra veiller à développer ce contrôle.

Les associations soutenues à l'échelon national par le bureau de l'action sanitaire et de la lutte contre la toxicomanie étaient au nombre de trois en 1996 :

- l'Association nationale des intervenants en toxicomanie (ANIT) : les thèmes abordés lors des différentes rencontres nationales organisées par l'ANIT depuis plusieurs années, intéressent en effet tout particulièrement l'institution pénitentiaire : délinquance et toxicomanie, dépénalisation, obligation de soins et injonctions thérapeutiques, etc. L'ANIT poursuit en 1996, en lien avec l'INSERM et dans le cadre des travaux de sa commission "soin et justice", une enquête sur les trajectoires des toxicomanes. La subvention allouée par l'administration pénitentiaire doit permettre l'extension du recueil de données à plusieurs centres spécialisés de soins pour toxicomanes implantés en prison et à des comités de probation et d'assistance aux libérés.

- l'Association pour la prévention et l'étude des conduites d'alcoolisation des populations pénales (APECAPP) : la subvention allouée a permis à l'association APECAPP de poursuivre l'étude épidémiologique sur la prévalence et la typologie des pathologies alcoolique dont les résultats doivent être remis début 1997.

II - LE SOUTIEN AUX STRUCTURES ASSOCIATIVES CONTRIBUANT A LA PRISE EN CHARGE DES TOXICOMANES

1) Associations intervenant dans le domaine de la protection des mineurs

Les crédits d'intervention du chapitre 46-01 de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse font chaque année l'objet d'une déconcentration aux échelons régionaux. Le montant de la dotation de chacune des régions est déterminée à partir de critères INSEE (dont le nombre de jeunes de 13-21 ans recensé sur la région).

Cent cinq associations, concourant aux actions menées par les services de la protection judiciaire de la jeunesse en matière de prévention de la toxicomanie ou de prise en charge des jeunes usagers de produits toxiques, ont, en 1996, été bénéficiaires des crédits d'intervention attribués par la MILDT.

Le montant total des subventions accordées s'élève à 1 506 120 F, soit un décalage de près de 100 000 F entre les crédits attribués par la MILDT et ceux utilisés par les services.

Ce décalage s'explique par les dates tardives auxquelles sont intervenus, l'an dernier, le versement des arrêtés de répartition relatifs à ces crédits. Le premier versement de 810 000 F est, en effet, intervenu au mois d'août ; le second, de 790 000 F, en octobre. De ce fait, un certain nombre d'actions auxquelles les services de la protection judiciaire de la jeunesse avaient prévu d'apporter leur concours n'ont pu, faute de crédits ou d'engagements fermes en temps voulu, être réalisées.

2) Associations intervenant en milieu pénitentiaire

Le bilan fourni par les directions régionales de l'administration pénitentiaire fait apparaître que les objectifs définis dans ce domaine ont été atteints.

Toutefois, peu d'actions spécifiques aux 16-25 ans ont été mises en place. L'administration pénitentiaire reprendra cet objectif en 1997 en insistant sur l'importance de cet enjeu. Il s'agit en effet d'un public particulièrement concerné par les polytoxicomanies et nécessitant une approche pluridisciplinaire et spécifique.

La qualité du travail fourni par les associations et l'intérêt de ce recours au secteur associatif qui favorise la continuité de la prise en charge entre le dedans et le dehors sont reconnus par tous.

Comme l'année passée, les associations présentant des projets visant à une prise en charge globale du toxicomane ont été privilégiées ainsi que celles bénéficiant de cofinancements.

Les associations subventionnées offrent des réponses variées en direction des toxicomanes ; aide et orientation vers le dispositif de soins, thérapie individuelle et/ou familiale, cure de sevrage, hébergement, recherche d'emploi, stages d'insertion.

- l'Association Vie libre : association de lutte contre l'alcoolisme dont l'action en milieu pénitentiaire est très importante : information, prévention, formation, soutien aux détenus dépendants, publications. La subvention a permis à cette association de poursuivre son action en milieu pénitentiaire. Ses interventions ont concerné 49 établissements pénitentiaires et touché 1 923 détenus. L'association Vie libre travaille également avec des comités de probation et d'assistance aux libérés.

3) Associations intervenant dans le cadre de mesures présentencielles

Pour l'exercice 1996, le bureau de la protection des victimes et de la prévention de la direction des affaires criminelles et des grâces a reçu de la MILDT des crédits d'un montant total de 3 544 000 F, affectés au subventionnement des associations de contrôle judiciaire prenant en charge des toxicomanes.

L'affectation des crédits entre les différentes associations a été réalisée en application des principes suivants.

La répartition s'effectue en fonction des derniers chiffres connus, il s'agit donc de l'activité des structures associatives en 1995. Cette année, 2 390 toxicomanes ont été confiés aux associations dans le cadre d'une mesure de contrôle judiciaire socio-éducatif. Les subventions versées tiennent compte du nombre de toxicomanes pris en charge. De plus, comme chaque année, la direction des affaires criminelles et des grâces a souhaité renforcer les modalités spécifiques de prise en charge des toxicomanes en attribuant une subvention supplémentaire (d'un montant maximum de 500 F par personne et par type de suivi) lorsque l'association s'assure d'un suivi psychologique et/ou médical. En 1995, 62 structures ont pu mettre en oeuvre, directement ou en lien avec des structures extérieures, l'orientation vers un psychologue, et 60 associations ont organisé un suivi médical.

L'octroi de subventions s'effectue après un contrôle rigoureux réalisé par le bureau de la protection des victimes et de la prévention, en liaison avec les chefs de la juridiction et de la cour d'appel sur le ressort desquels l'association intervient. La demande de subvention doit en effet comporter les éléments suivants :

- la grille statistique, complétée selon un modèle fourni par la Chancellerie. Un contrôle de cohérence est effectué sur chaque grille ;

- le rapport d'activité et le bilan comptable et le compte de résultats de l'année précédente, lorsqu'il s'agit d'une structure déjà en activité ;

- le budget de l'année-pour laquelle la subvention est sollicitée. Ce budget fait l'objet d'un examen comptable approfondi et fréquemment, des observations argumentées sont adressées à l'association. Aucune demande n'est prise en compte tant que les documents ne sont pas valides ;

- enfin, l'avis des chefs de juridiction et chefs de cour est obligatoirement sollicité, dans la mesure où l'administration centrale doit être en mesure d'apprécier la qualité des prestations offertes par les associations aux magistrats.

Dans certains cas, la structure associative ne présente pas de besoin de financement, soit que ses ressources s'avèrent suffisantes pour l'exercice (frais de justice, subventions accordées par d'autres organismes), soit que ses charges sont faibles (locaux mis à disposition par une municipalité, intervenants bénévoles, etc...). C'est pourquoi, certaines structures recevant des toxicomanes ne reçoivent pas de subventions provenant des crédits délégués par la MILDT. Leur situation, comme celle de l'ensemble des associations, doit faire l'objet d'un examen annuel minutieux.

L'action des associations à l'égard des toxicomanes sous main de justice est destiné d'une part à offrir une alternative à l'incarcération, et d'autre part à assurer un suivi socio-éducatif complété par une approche médicale et psychologique, indispensable à l'égard de cette population.

III - LES VACATIONS MEDICO-PSYCHOLOGIQUES

1) Pour la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Les crédits attribués par la MILDT sur le chapitre 31-96 de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, d'un montant total de 2 500 000 F, font également l'objet d'une répartition régionale.

Ces crédits sont utilisés dans leur totalité pour le paiement de vacations psychologiques ou psychiatriques nécessaires au soutien des actions conduites par les équipes éducatives accueillant des jeunes usagers de produits toxiques.

Les vacations psychologiques représentent un coût de 1,2 MF pour un total de 5 290 vacations. La durée d'une vacation de psychologue étant, en moyenne, fixée à 2 heures 30, la durée totale d'intervention des psychologues financés sur les crédits de la MILDT s'élève à 13 225 heures.

Les vacations des médecins psychiatres totalisent une durée de 5 688 heures pour un montant de 1 302 678 F.

2) Pour la direction de l'administration pénitentiaire

En 1996, la mesure visant au soutien des équipes confrontées à des situations très difficiles grâce à l'intervention de spécialistes assurant une fonction de conseil et de réflexion a été reconduite.

L'intervention de ces vacataires auprès des équipes pénitentiaires s'articule autour de deux axes :

- aide à la réflexion et soutien méthodologique : apport technique sur un sujet précis (obligation de soins, évolution des traitements de substitution par exemple), étude de cas, analyse de situations vécues comme particulièrement difficiles ;

- aide à la décision ou à l'orientation pour une prise en charge adaptée à une situation particulière. Si dans ce cadre précis le praticien est amené à rencontrer la personne suivie, son intervention se limite à celle d'un "expert".

Ce dispositif qui a démontré depuis plusieurs années son intérêt, a rencontré cette année d'importantes difficultés de mise en oeuvre en milieu fermé.

Ces difficultés ont essentiellement porté sur la nécessité d'articuler ces interventions avec le nouveau dispositif de soins en milieu pénitentiaire, et notamment avec l'action des psychologues et psychiatres hospitaliers intervenant dans le cadre de la prise en charge thérapeutique.

Sur certaines directions régionales, Paris et Rennes notamment, ce nouveau contexte a pu être intégré dès 1996 et l'articulation entre ces différents spécialistes, a pu être organisée de façon satisfaisante afin d'accroître l'efficacité de la prise en charge du toxicomane incarcéré.

A titre d'exemple on peut citer les actions suivantes :

- intervention d'un psychologue au CD de Chateaudun, établissement du programme 13 000 : à la demande du service socio-éducatif afin d'aider à la prise de décision lors d'une demande de permission de sortir, de libération conditionnelle et dans le cadre du suivi d'une personne particulièrement fragile. L'intervention du psychologue auprès des équipes permet également de renforcer le lien entre les services pénitentiaires et le service médical dépendant du secteur privé. Des réunions sont à cet effet régulièrement organisées entre service socio-éducatif et service médical,

- intervention d'un psychologue à la MA de Lyon accueillant des mineurs : le soutien fourni par ce psychologue renforce l'articulation des différents intervenants auprès des mineurs, dans le souci d'une meilleure prise en charge de ces jeunes particulièrement déstructurés.

D'autres directions régionales ont préféré mettre l'accent sur le soutien aux équipes du milieu ouvert et profiter de l'année 1996, année charnière, pour rechercher les modalités d'articulation entre hospitaliers et vacataires, les plus adaptées. Ces interventions en milieu ouvert ont représenté 62 % des actions, pour 38 % en milieu fermé.

Tous les bilans indiquent que les services de l'administration pénitentiaire souhaitent pouvoir continuer à recourir en 1997 au savoir faire de ces professionnels dans un contexte clarifié avec les différents partenaires. Les besoins dans ce domaine sont en effet très importants du fait de la prégnance et de l'évolution du phénomène de la toxicomanie en milieu pénitentiaire. L'accord des acteurs du terrain est cependant fondamental, le soutien institutionnel ne pouvant se décréter. Un travail de mobilisation des directions des établissements pénitentiaires devra être mené pour parvenir à cet objectif.

Parmi les 38 % d'interventions en milieu fermé, 11 % correspondent à un soutien de type institutionnel et 27 % à des interventions dans des établissements du programme 13 000 pour renforcer la prise en charge thérapeutique dans ces établissements non concernés par la nouvelle organisation des soins en milieu pénitentiaire. Ce fut notamment le cas sur la MA du Val-d'Oise, CD Joux-la-Ville, CP Varennes, CD Villenauxe, CD Salon-de-Provence, CP Tarascon. Cet axe devra être maintenu en 1997 et renforcé sur les établissements du programme 13 000 particulièrement concernés par la toxicomanie.

IV - LA FORMATION

Les crédits délégués par la MILDT en 1996 ont permis à la direction de l'administration pénitentiaire de mettre en oeuvre des actions de formation spécifiques à la drogue et à la toxicomanie.

En 1996, l'objectif donné aux actions de formation était d'accompagner la réflexion des agents, notamment celle du personnel de surveillance, afin de l'aider à faire le lien entre sa mission de sécurité (recherche de produit, techniques de fouille, etc) et sa mission d'insertion (prise en charge de la personne toxicomane).

Les crédits alloués à ce chapitre en 1996 étaient en augmentation sensible et conformément aux orientations données, toutes les directions régionales ont fait un effort important pour développer la formation des personnels dans ce domaine.

Les thèmes retenus pour ces actions de formation ont été les suivants :

- les produits stupéfiants et leurs effets,
- le toxicomane,
- la prévention des maladies transmissibles (sida, hépatites),
- la gestion du stress, de la toxicomanie, des conflits,
- la communication, les relations avec le toxicomane dans l'exercice de la fonction de surveillant,
- l'alcool.

Ces actions ont concerné en majorité le personnel de surveillance, mais également les autres catégories de personnel, notamment dans le cadre d'actions multicatégorielles.

Depuis 1996, ces actions de formation sont obligatoires dans le cadre de la formation continue des personnels de la DR de Strasbourg. Le bilan de cette direction régionale mentionne que si l'obligation de formation peut créer des réticences chez certains personnels, l'évaluation faite montre un intérêt manifeste pour les actions réalisées et souligne la qualité des intervenants, notamment ceux du secteur associatif.

Certains établissements ont mis en place des actions spécifiques. C'est le cas notamment du CD de Chateaudun avec la programmation sur plusieurs années de la formation de tous les personnels. Le CPAL de Besançon a également mis en place un projet spécifique d'évaluation de l'impact des différentes interventions sur le comportement des conducteurs vis-à-vis de l'alcool et des polytoxicomanies. Ce projet, qui associe les différents partenaires du monde judiciaire et médical vise à assurer un meilleur suivi des TIG et délits routiers et de proposer des orientations adaptées.

Enfin, la direction régionale des services pénitentiaires de Rennes mène une enquête de grande ampleur auprès de l'ensemble des personnels sur l'analyse des besoins en formation, y compris dans le domaine de la lutte contre la toxicomanie. Les objectifs 1997 de cette direction régionale tiendront compte des résultats de cette enquête en cours.

En ce qui concerne l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire (ENAP), elle a poursuivi en 1996 les actions de sensibilisation et d'information sur la toxicomanie en direction des élèves qu'elle accueille en formation. Ce thème est désormais abordé dans toutes les formations initiales mises en place par l'ENAP, en direction des élèves surveillants, des élèves éducateurs et des élèves sous-directeurs. La formation "formateurs relais anti-drogue" destinée aux surveillants gradés a également été poursuivie. Cette formation spécifique doit permettre à ces personnels d'appréhender, de limiter le trafic de drogue en détention et de participer à la prise en charge de ces personnes en vue de leur insertion.

En 1996, l'ENAP a eu le souci de permettre une approche plus globale du phénomène de la toxicomanie en faisant intervenir à la fois des services comme celui de l'OCRTIS spécialisé dans la lutte contre le trafic de stupéfiants et des équipes de SMPR, afin qu'au sein d'une même session l'approche soit la plus complète possible. En 1997, l'ENAP entend étendre ces formations à l'ensemble des personnels qu'elle accueille et notamment aux moniteurs de sport dont le rôle en terme de prévention est très important.

V - LE SOUTIEN A L'EXERCICE DE L'ACTION PUBLIQUE

Les crédits délégués à ce titre s'élevaient à la somme de 125 000 F.

La première conférence régionale d'action publique s'est tenue les 9 et 10 décembre 1996 à Fort-de-France. Dans un premier temps, elle a d'abord réuni l'ensemble des acteurs répressifs de la zone, puis les représentants des parquets.

Cette conférence a notamment permis :

- de faire un point sur l'état des lieux et le traitement judiciaire du trafic de stupéfiants, ainsi que sur la prise en charge des toxicomanes,
- de préciser la mise en oeuvre de la nouvelle incrimination sur le blanchiment, de la loi du 29 avril 1996 relative au trafic de stupéfiants en haute-mer,
- de réfléchir à la mise en oeuvre des mesures de livraisons contrôlées.

Cette rencontre a permis d'éclairer de manière concrète les difficultés et les problématiques spécifiques de cette zone. Elle a, par ailleurs, été vivement appréciée par les participants qui, en raison de l'éloignement géographique, ne se rencontreront pas souvent.

Initialement, il était prévu d'organiser quatre conférences d'action publique, d'une journée chacune. En raison de la délégation tardive des crédits, qui n'ont été disponibles que moins d'un mois avant la date limite d'engagement, une seule conférence a pu être organisée. Néanmoins, celle-ci a porté sur deux journées et a réuni un nombre de participants plus important. Cette première conférence fait apparaître une dépense globale de 80 576 F.

34 539 F ont été engagés en 1996, à titre provisionnel auprès de la Préfecture, gestionnaire des crédits, pour l'organisation d'une seconde conférence, qui doit intervenir au printemps 1997.

Le solde, soit 9 885 F fait l'objet d'une demande de report exceptionnel.

VI - ETUDE EPIDEMIOLOGIQUE

Une somme d'un montant de 300 000 F a été déléguée à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse pour la réalisation d'une étude épidémiologique.

Une convention de recherche a été conclue le 8 octobre 1996 avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Cette étude devra permettre une meilleure connaissance des produits toxiques consommés par les jeunes, qu'il s'agisse de substances licites ou illicites : alcool, tabac, médicaments, stupéfiants. La recherche portera également sur les conséquences de cet usage sur les conduites des intéressés et leur santé : désocialisation, déscolarisation, tentatives de suicide, conduites alimentaires particulières, etc... Cette analyse devra mettre en évidence les principaux facteurs de risques sociaux, relationnels et personnels.

CREDITS MILDT 1996 : 48,1 MF

I - <u>DIRECTION GENERALE DE LA SANTE</u>		39
- Injonctions thérapeutiques	13,5	
- Développement des capacités de prise en charge	20,5	
- Lieux de vie pour toxicomanes	5	
II - <u>AGENCE DU MEDICAMENT</u>		3,6
- Etudes réalisées par les Centres d'évaluation et d'information sur les pharmacodépendances (CEIP)		
III - <u>INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE (INSERM)</u>		4,6
- Action de recherche		
IV - <u>DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'INSERTION DES JEUNES (DIJ)</u>	0,9	
- Actions d'accompagnement des jeunes		

**MINISTERE DU TRAVAIL
ET DES AFFAIRES SOCIALES**

A - DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

Pour l'année 1996, la Direction générale de la santé a bénéficié de crédits interministériels de la MILDT d'un montant de 39 MF pour des actions développées autour de trois pôles :

- les injonctions thérapeutiques,
- le développement des capacités de prise en charge des toxicomanes,
- le financement des lieux de vie pour toxicomanes.

1 - Les injonctions thérapeutiques

Le bilan « Injonction thérapeutique » 1996 présenté ci-dessous est établi à partir des remontées des questionnaires DGS remplis chaque année par les directions départementales des affaires sanitaires et sociales.

a) Continuation du développement de la mesure d'injonction thérapeutique :

En 1996 7 294 personnes toxicomanes ont été orientées vers l'autorité sanitaire dans le cadre d'une mesure d'injonction thérapeutique. Parmi celles-ci, 6 249 ont eu effectivement un contact avec le système de soins.

Tableau 1:

	1993	1994	1995	1996
Nombre d'interpellations (*)	38 189	44 261	52 112	Intérieur
Nombre d'injonctions prononcées (**)	6 149	7 678	8 630	Justice
Nombre de personnes orientées vers les DDASS	4 591	6 500	7 220	7 294
Nombre de personnes ayant eu effectivement un contact avec le système de soins.	4 064	5 760	6 072	6 249

(*) Chiffres fournis dans le rapport « Usage et trafic de stupéfiants » de l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants.

(**) Chiffres fournis par le ministère de la Justice

Cette mesure est appliquée dans 79 départements. Les départements où aucune injonction thérapeutique n'est prononcée (21 en 1996 ; 19 en 1995 ; 21 en 1994 et 27 en 1993) correspondent à ceux où le phénomène de la toxicomanie est peu ou pas prononcé. Sur les 79 départements développant cette mesure, plus de 10 injonctions thérapeutiques sont prononcées dans 55 départements.

La tendance à la concentration du prononcé de cette mesure se confirme à nouveau en 1996 : plus de 100 injonctions thérapeutiques sont prononcées dans 20 départements. Ces 20 départements représentent 80% du total de l'activité « injonction thérapeutique » pour 5 841 personnes concernées (Nord - Moselle - Alpes-Maritimes - Seine-Saint-Denis - Marne - Rhône - Val-de-Marne - Paris - Seine-et-Marne - Val-d'Oise - Hauts-de-Seine - Essonne - Pas-de-Calais - Aisne - Yvelines - Var - Hérault - Meurthe-et-Moselle - Gironde et Oise).

Il est intéressant de remarquer qu'hormis le département de l'Aisne, ces départements entrent dans le champ de la circulaire DGLDT du 14 janvier 1993 relative aux conventions départementales d'objectifs sur la prise en charge sanitaire et sociale des personnes toxicomanes relevant de la Justice. En tout état de cause, les 31 départements prioritaires dans le cadre de la politique de la ville et ayant signé une convention d'objectifs assurent 85 % de l'activité injonction thérapeutique (cf. annexe 2).

b) Profil des personnes bénéficiant d'une mesure d'injonction thérapeutique, adéquation aux orientations :

- Il est constaté que moins de 40 % seulement des mesures d'injonctions thérapeutiques sont prononcées à l'égard de toxicomanes dépendant de l'héroïne, alors que la circulaire du 28 avril 1995 privilégie cette mesure à ce type de profil d'usagers de drogues.

En outre, sur les 79 départements développant les mesures d'injonctions thérapeutiques, on note que dans 44 départements seulement (3 118 personnes suivies), plus d'un tiers des injonctions thérapeutiques prononcées concernent des toxicomanes lourds. Parmi ces 44 départements, seuls 29 privilégient cette mesure aux usagers de drogues dures.

Des départements de plus en plus nombreux développent cette mesure à l'égard des usagers de cannabis notamment dans un but préventif, ce qui ne correspond pas à l'objectif énoncé par la circulaire du 28 avril 1995.

Or, l'application de la mesure d'injonction thérapeutique à des usagers de cannabis non dépendants semble se généraliser. Par exemple :

- une mesure d'injonction thérapeutique est automatiquement mise en oeuvre pour un mineur interpellé pour délit d'usage dans le département des Hauts-de-Seine ;
- le département de la Seine-Saint-Denis connaît un doublement en un an du nombre de personnes suivies dans le cadre d'une injonction thérapeutique (844 personnes en 1996 ; 414 personnes en 1995) pour 80 % d'usagers de cannabis concernés. L'injonction thérapeutique semble être, dans ce cas, utilisée comme une réponse judiciaire préventive aux difficultés existant dans les quartiers dits difficiles.

c) Organisation des mesures d'injonction thérapeutique :

- L'amélioration des relations entre les procureurs de la République et les DDASS se confirme à nouveau :

- développement des mesures d'injonction thérapeutique aujourd'hui précédé de réunions de concertation entre les autorités sanitaire et judiciaire ;
- Il convient de signaler, outre les conventions d'objectifs ou les protocoles « Injonction thérapeutique » avec mise en place de lettres types pour le retour d'information au procureur de la République, l'existence de contacts non définis par un texte, sous la forme de réunions régulières.

- Les modalités de mise en oeuvre de ce suivi diffèrent selon le nombre de mesures d'injonctions prononcées, la présence ou non du dispositif spécialisé dans le département et la situation géographique du département.

* L'orientation et le suivi sont effectués par des médecins généralistes avec lesquels la DDASS a signé un contrat de vacation (1 ou 2 médecins selon la situation géographique) dans 37 départements.

* une cellule « injonction thérapeutique » pluridisciplinaire est mise en place au sein de la DDASS ou dans un local proche du tribunal dans 26 départements. Ces cellules « injonctions thérapeutiques » sont généralement composées uniquement de médecins généralistes ou psychiatres (Gironde, Paris, Hauts-de-Seine, Val-d'Oise).

* dans 16 départements, l'autorité sanitaire a confié, dans le cadre d'une convention de prestation, l'organisation du suivi, de l'orientation et du retour d'information à un centre spécialisé de soins aux toxicomanes. Dans certains cas, le procureur de la République est co-signataire de cette convention de prestation (Charente-Maritime, Val-de-Marne, Martinique, ...).

Dans tous les cas, le médecin inspecteur coordonne l'organisation et le retour d'information au parquet. On note, en outre, l'implication du dispositif spécialisé de soins aux toxicomanes ou, lorsque le département en est dépourvu, d'une association sociale, pour assurer l'accompagnement psychosocial de la personne sous injonction thérapeutique en soutien du médecin généraliste ou du service « injonction thérapeutique ».

- La durée moyenne d'une mesure d'injonction thérapeutique est de 150 jours soit 5 mois, variant de un rendez-vous à un suivi sur un an.

En règle générale, le retour d'information au procureur de la République consiste à indiquer si la personne s'est rendue ou non aux entretiens médicaux et/ou psychosociaux fixés pendant la durée de la mesure prédéterminée par le médecin responsable de l'organisation du suivi des mesures d'injonctions thérapeutiques, et ce dans le respect du secret médical.

d) Financement :

Le budget total affecté à cette mesure a bénéficié d'une augmentation en 1996 pour atteindre 11 500 000 F - hors cotisations sociales - (au lieu de 10 800 000 F en 1995). Ces crédits ont permis de renforcer les cellules toxicomanies en personnel psychosocial afin de répondre aux orientations de la circulaire du 28 avril 1995 qui préconisait un mode d'organisation pluridisciplinaire, pour garantir un suivi médico-social global des personnes bénéficiant d'une mesure d'injonction thérapeutique.

Des redéploiements ont également été effectués à partir de crédits dégagés par la diminution de la dotation de départements en raison de leur relative activité 1995, au regard des crédits attribués et de l'existence de centres spécialisés de soins aux toxicomanes qui assurent un suivi médico-social de toute personne toxicomane relevant ou non d'une mesure judiciaire.

Depuis 1995, le coût moyen national du suivi des mesures d'injonctions thérapeutiques est de 1 800 F par personne suivie. Ce coût national est sensiblement équivalent à celui obtenu si l'on considère l'ensemble des départements prioritaires dans le cadre des conventions départementales d'objectifs et qui assurent 85% de l'activité injonction thérapeutique.

L'affectation des crédits injonctions thérapeutiques 1996 reste très ciblée : en 1996, les départements dans lesquels une convention d'objectifs a été signée et qui assurent le suivi de 85% des personnes bénéficiant d'une mesure d'injonction thérapeutique, reçoivent 85 % du budget total.

ANNEXE 1
INJONCTIONS THERAPEUTIQUES 1996

DEPARTEMENTS	Nombre de personnes adressées à la DDASS par le procureur en 1996	Nombre de personnes ayant effectivement eu un contact avec le système de soins en 1996	BUDGET 1996 (en Francs)
01 - Ain	0	0	15 000
02 - Aisne	177	172	150 000
03 - Allier	0	0	0
04 - Alpes-de-Haute-Provence	0	0	10 000
05 - Hautes-Alpes	0	0	0
06 - Alpes-Maritimes	332	332	350 000
07 - Ardèche (tel)	13	12	20 000
08 - Ardennes	19	18	20 000
09 - Ariège	0	0	0
10 - Aube	40	36	85 000
11 - Aude	28	12	15 000
12 - Aveyron	6	6	5 000
13 - Bouches-du-Rhône	99	86	400 000
14 - Calvados	18	18	30 000
15 - Cantal	0	0	0
16 - Charente	9	9	30 000
17 - Charente-Maritime	12	5	45 000
18 - Cher	0	0	0
19 - Corrèze	49	48	40 000
20A - Corse-du-Sud	0	-	45 000
20B - Haute-Corse	9	9	10 000
21 - Côte-d'Or	0	-	10 000
22 - Côtes-d'Armor	3	2	5 000
23 - Creuse	2	1	0
24 - Dordogne	64	62	70 000
25 - Doubs	20	20	40 000
26 - Drôme	2	2	35 000
27 - Eure	35	29	30 000
28 - Eure-et-Loir	6	6	10 000
29 - Finistère	99	92	30 000
30 - Gard	4	2	65 000
31 - Haute-Garonne	79	76	180 000
32 - Gers	5	4	0
33 - Gironde	102	102	200 000
34 - Hérault	153	142	161 000
35 - Ille-et-Vilaine	4	4	15 000
36 - Indre	5	5	5 000
37 - Indre-et-Loire	39	39	40 000
38 - Isère	76	42	250 000
39 - Jura	2	1	0
40 - Landes	10	10	25 000
41 - Loire-et-Cher	0	0	0
42 - Loire	10	10	30 000

INJONCTIONS THERAPEUTIQUES 1996

DEPARTEMENTS	Nombre de personnes adressées à la DDASS par le procureur en 1996	Nombre de personnes ayant effectivement eu un contact avec le système de soins en 1996	BUDGET 1996 (en Francs)
43 - Haute-Loire	5	5	0
44 - Loire-Atlantique	30	24	80 000
45 - Loiret	25	25	25 000
46 - Lot	0	0	10 000
47 - Lot-et-Garonne	7	6	85 000
48 - Lozère	2	2	5 000
49 - Maine-et-Loire	39	32	15 000
50 - Manche	1	0	0
51 - Marne	189	175	170 000
52 - Haute-Marne	0	-	0
53 - Mayenne	18	15	10 000
54 - Meurthe-et-Moselle	114	111	150 000
55 - Meuse	54	49	30 000
56 - Morbihan	31	30	80 000
57 - Moselle	542	488	300 000
58 - Nièvre	2	2	5 000
59 - Nord	646	343	700 000
60 - Oise	103	96	200 000
61 - Orne	0	0	10 000
62 - Pas-de-Calais	285	238	350 000
63 - Puy-de-Dôme	15	15	35 000
64 - Pyrénées-Atlantiques	13	10	30 000
65 - Hautes-Pyrénées	0	0	5 000
66 - Pyrénées-Orientales	8	8	75 000
67 - Bas-Rhin	61	48	250 000
68 - Haut-Rhin	60	52	120 000
69 - Rhône	199	169	680 000
70 - Haute-Saône	0	0	0
71 - Saône-et-Loire	0	-	10 000
72 - Sarthe	2	2	10 000
73 - Savoie	0	1	5 000
74 - Haute-Savoie	3	3	5 000
75 - Paris	414	414	425 000
76 - Seine-Maritime	21	21	100 000
77 - Seine-et-Marne	173	170	325 000
78 - Yvelines	116	110	390 000
79 - Deux-Sèvres	15	12	10 000
80 - Somme	50	34	100 000
81 - Tarn	3	3	5 000
82 - Tarn-et-Garonne	0	-	25 000
83 - Var	258	237	380 000
84 - Vaucluse	39	38	250 000
85 - Vendée	0	0	0
86 - Vienne	23	18	0
87 - Haute-Vienne	20	20	35 000
88 - Vosges	0	0	47 000

INJONCTIONS THERAPEUTIQUES 1996

DEPARTEMENTS	Nombre de personnes adressées à la DDASS par le procureur en 1996	Nombre de personnes ayant effectivement eu un contact avec le système de soins en 1996	BUDGET 1996 (en Francs)
89 - Yonne	49	49	50 000
90 - Territoire de Belfort	8	8	10 000
91 - Essonne	248	90	232 000
92 - Hauts-de-Seine	292	292	1 504 000
93 - Seine-Saint-Denis	999	844	751 000
94 - Val-de-Marne	387	354	570 000
95 - Val-d'Oise	112	95	275 000
971 - Guadeloupe	11	6	10 000
972 - Martinique	27	27	50 000
973 - Guyane	0	0	10 000
974 - Réunion	44	44	70 000
<u>TOTAL</u>	7 294	6 249	11 500 000

ANNEXE 2
COUT DES INJONCTIONS THERAPEUTIQUES
DANS LES DEPARTEMENTS BENEFICIANT DU DISPOSITIF
DES CONVENTIONS DEPARTEMENTALES D'OBJECTIFS

DEPARTEMENT	Budget 1996 (en Francs)	Procureur 1996	DDASS 1996	Coût/L.T. (en Francs)
06 - Alpes-Maritimes	350 000	332	332	1 054
13 - Bouches-du-Rhône	400 000	99	86	4 651
26 - Drôme	35 000	2	2	17 500
31 - Haute-Garonne	180 000	79	76	2 368
33 - Gironde	200 000	102	102	1 960
34 - Hérault	161 000	153	142	1 134
38 - Isère	250 000	76	42	5 952
44 - Loire-Atlantique	80 000	30	24	3 333
45 - Loiret	25 000	25	25	1 000
51 - Marne	170 000	189	175	971
54 - Meurthe-et-Moselle	150 000	114	111	1 315
57 - Moselle	300 000	542	488	614
59 - Nord	700 000	646	343	2 040
60 - Oise	200 000	103	96	2 083
62 - Pas-de-Calais	350 000	285	238	1 470
67 - Bas-Rhin	250 000	61	48	5 208
68 - Haut-Rhin	120 000	60	52	2 307
69 - Rhône	680 000	199	169	4 023
75 - Paris	425 000	414	414	1 026
76 - Seine-Maritime	100 000	21	21	4 761
77 - Seine-et-Marne	325 000	173	170	1 911
78 - Yvelines	390 000	116	110	3 362
81 - Tarn	5 000	3	3	1 666
83 - Var	380 000	258	237	1 603
84 - Vaucluse	205 000	39	38	5 394
91 - Essonne	232 000	248	90	2 577
92 - Hauts-de-Seine	1 504 000	292	292	5 150
93 - Seine-Saint-Denis	751 000	999	844	844
94 - Val-de-Marne	570 000	387	354	1 610
95 - Val-d'Oise	275 000	112	95	2 894
974 - Réunion	70 000	44	44	1 591
TOTAL	9 833 000	6 203	5 263	1 868

2 - Le développement des capacités de prise en charge des toxicomanes.

A ce titre, la DGS a bénéficié d'un abondement de crédits interministériels de 20,5 MF, qui ont permis le financement de :

- 100 places d'hébergement pour un montant de 16 149 000 F en année pleine :
 - . 44 places en hébergement collectif dont la création de 3 post-cures (Rhône, Var, Guyane). La post-cure située dans le Var est gérée par l'association "PRET" expérimentera l'accueil et la prise en charge simultanée de personnes sevrées et de personnes bénéficiant d'un traitement de substitution.
 - . 24 places en appartements thérapeutiques-relais dont 10 places seront strictement réservées à l'accueil de mères avec enfants...
 - . 24 places en hébergement de transition dans la "Maison de Wignehies" intégralement financée jusqu'à présent par le conseil général du département du Nord.
 - . 8 places dans le cadre d'un projet expérimental d'équipe de suite présenté par l'association "Clémence Isaure" à Toulouse : le projet "DEM CITE". Une équipe pluridisciplinaire assura le suivi médico-social de personnes accueillies dans le dispositif d'hébergement social de droit commun (CHRS, centres maternels) avec lesquels le centre spécialisé de soins aux toxicomanes passera convention.

- 11 réseaux toxicomanie-ville-hôpital pour un montant de 2 339 000 F portant ainsi à 33 le nombre total de réseaux toxicomanie-ville-hôpital.
- la formation de médecins et pharmaciens libéraux aux traitements de substitution pour un montant de 2 000 000 F.

L'évolution du dispositif spécialisé de soins aux toxicomanes depuis 1993 s'est poursuivie selon le tableau ci-après :

**Plans gouvernementaux de lutte contre la drogue des 21 septembre 1993
et 21 septembre 1995**

	<i>Hébergement</i>	<i>Traitement de substitution par la méthadone</i>	<i>Réseaux toxicomanie-ville-hôpital</i>	<i>Boutique</i>
1993 : existant	620 places hors familles d'accueil	- 2 départements (Paris - Marseille) - 3 programmes expérimentaux	2 RTVH (Lyon-Nice)	2 boutiques
Plan : objectifs finaux	Doublement et diversification des capacités d'hébergement : 1 240 places hors familles d'accueil.	Un programme au minimum par département.	Un réseau dans les départements les plus touchés par le phénomène de la toxicomanie : 40 nouveaux réseaux RTVH	Une boutique par ville de plus de 20 000 habitants : 38 nouvelles boutiques.
1993-1994				
réalisés	397 places	25 départements 41 programmes	10 RTVH	4 boutiques
coût	59 800 000 F : - Collectif budgétaire 1993 : LF1 = 38 000 000 F DGLDT = 12 000 000 F - Transfert DAS - DGS : 9 800 000 F	25 534 000 F : - Collectif budgétaire 1993 : LF1 = 4 000 000 F - LF1 = 9 756 000 F DGLDT = 10 406 000 F	3 000 000 F : Division Sida	5 000 000 F Division Sida
plans réalisations cumulées	397 places	25 départements 41 programmes	10 RTVH	4 boutiques

1995 existant	1 017 places (hors familles d'accueil)	27 départements 44 programmes	12 RTVH	6 boutiques
objectifs théoriques	100 places	une réponse par département	30 RTVH	32 boutiques
réalisés	100 places	14 départements 31 CSST	10 RTVH	19 boutiques
coût	17 469 176 F : LF1 = 12 769 176 F DGLDT = 4 700 000 F	14 649 277 F LF1 = 13 649 277 F DGLDT = 1 000 000 F	3 000 000 F : LF1 . crédits ponctuels consolidés en 1995)	17 400 000 F Division Sida
plan : réalisations cumulées	497 places	39 départements 72 CSST	20 RTVH	23 boutiques
1996 existant	1 117 places (hors familles d'accueil)	41 départements 75 CSST	22 RTVH	25 boutiques
objectifs théoriques	123 places	une réponse par département	20 RTVH	13 boutiques
réalisés	100 places	22 départements 37 CSST	11 RTVH	4 boutiques
coût	16 149 000 F : MILDT	13 013 000 F : LF1	2 239 000 F : MILDT	4 000 000 F Division Sida
réalisations cumulées	597 places	61 départements 109 CSST	31 RTVH	27 boutiques

B - AGENCE DU MEDICAMENT

L'Agence du médicament, qui a bénéficié en 1996 de la part de la MILDT de crédits d'un montant de 3,6 MF pour le fonctionnement des six centres d'évaluation et d'information sur les pharmacodépendances (CEIP), a établi les rapports-bilans sur trois projets d'études réalisés par les centres :

- étude des ordonnances suspectes comme indicateur du potentiel de pharmacodépendance des médicaments commercialisés,
- recueil systématique d'informations sur les déviations d'usage des substances psychoactives (OPPIDUM),
- études pré-cliniques et cliniques sur le potentiel de dépendance des substances psychoactives.

On trouvera ci-dessous le bilan synthétique des travaux menés par les CEIP.

I - RECUEIL ET EVALUATION DES DONNEES CLINIQUES concernant les usages abusifs ou dépendances constatés avec des substances psychoactives médicamenteuses ou non.

- enquête **ROHYPNOL** ® et **FLUNITRAZEPAM RPG** ® (flunitrazépan) : bilan des déviations d'utilisation (proposition de retrait du dosage fort 2 mg) ;
- enquête **DUROGESIC** ® (fentanyl), dispositif transdermique : examen de la durée de prescription et du mode de récupération des patchs en ville et à l'hôpital ;
- enquête **NOCTAMIDE** ® et **LORAMET** ® (lormétazépan) - **NORMISON** ® et **EUHYPNOS** ® (témazépan) : bilan des cas de pharmacodépendance et évaluation du potentiel de dépendance (proposition de retrait des dosages forts) ;
- mise à jour du dossier "ecstasy" (poursuite et surveillance) ;
- enquête **MBDB** (N-méthyl-1-(3,4-méthylènedioxyphényl)-2-butanamine) : rapport d'évaluation du potentiel de dépendance (arrêté du 29 novembre 1996 portant inscription à l'annexe IV de l'arrêté du 22 février 1990 modifié fixant la liste des substances classées comme stupéfiantes) ;
- enquête **ULTIVA 1 mg** ® (réfifentanil) : évaluation du potentiel de dépendance (arrêté du 29 novembre 1996 portant inscription à l'annexe IV de l'arrêté du 22 février 1990 modifié fixant la liste des substances classées comme stupéfiantes) ;
- modalités de prescription et de dispensation des morphiniques dans la prise en charge de la douleur en urgence : résultats de l'enquête nationale (proposition d'utilisation du **NUBAIN** ® (nalbuphine) pour constitution de trousse d'urgence) ;
- point sur le **SUBUTEX** ® (buprénorphine à haute dose) ;
- examen des possibilités d'exemption de la réglementation des réactifs à base de stupéfiants : résultats des enquêtes du groupe ad hoc.

II - INFORMATION DES DIFFERENTS PROFESSIONNELS concernés, de santé (médecins, pharmaciens, dentistes, sage-femmes), ou autres (policiers, gendarmes, douaniers, éducateurs) sur le potentiel d'abus et de dépendance de ces substances :

- participation aux enseignements post-universitaires et aux colloques et débats dans le cadre de la formation continue ;
- soutien aux comités de suivi départementaux dans le cadre de la mise en place des programmes de substitution aux opiacés ;
- prises de contact avec les principaux partenaires régionaux et organisation d'une collaboration inter régionale (réseau de pharmaciens sentinelles, centres de traitement des toxicomanies, instituts de médecine légale, caisses d'assurance maladie, ...) ;

- mise à jour du fonds documentaire ;
- réflexion sur une collaboration avec l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies dans le cadre de l'implantation d'un réseau informatique européen : mise en place d'un site pilote ;
- diffusion de bulletins d'informations régionaux auprès des différents partenaires concernés.

III - RECHERCHE SUR LE POTENTIEL D'ABUS ET DE DEPENDANCE DES SUBSTANCES PSYCHOACTIVES.

- mise en place d'un groupe de travail sur la rédaction d'une grille de présentation des études expérimentales cliniques et épidémiologiques servant à évaluer le potentiel de dépendance (en tant que substance de référence) ;
- étude sur le potentiel expérimental de dépendance psychique chez l'Animal de l'amineptine (SURVECTOR ®) ;
- réflexion sur l'accès aux informations sur les stupéfiants et psychotropes par Internet ;
- déviation d'usage des médicaments : approche par l'analyse tridimensionnelle et conformationnelle des molécules ;
- mise en place de l'étude sur l'identification des causes de décès chez les toxicomanes ("DRAMES") ;
- développement de l'activité analytique permettant l'identification de nouvelles substances suspectées de faire l'objet d'abus ou d'entraîner une pharmacodépendance avec mise en place d'une échantillothèque avec l'aide du laboratoire de l'ONU (fourniture de produits) dans cinq centres.

C - INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE (INSERM)

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) a bénéficié en 1996 d'une enveloppe de crédits de 4,6 MF pour réaliser un programme de recherches sur l'ensemble des substances psychoactives dans une perspective multi et interdisciplinaire.

I - MISE EN PLACE DU PROGRAMME DE RECHERCHE

Le programme de recherches s'est concrétisé par une convention entre le Directeur général de la santé du ministère du Travail et des affaires sociales, autorité de tutelle, le Directeur général de l'INSERM et la MILDT, signée le 6 décembre 1996, dans le cadre de l'accord de coopération DGLDT/INSERM du 26 octobre 1995. Cet accord répond à un souci d'accroissement de la collaboration entre les deux organismes sous la forme d'échanges d'informations scientifiques et techniques, de coordination de certaines actions et de réalisation d'opérations communes.

La Convention de recherche a trait aux modalités de mise en oeuvre de ce programme de recherche. La MILDT et l'INSERM se concertent sur la définition et la mise en oeuvre des objectifs scientifiques du programme de recherche en prenant appui sur l'intercommission n° 4 compétente "Comportements en matière de consommation" mise en place par l'INSERM. Les objectifs scientifiques déterminés dans le cadre du programme de recherches peuvent faire l'objet de mesures incitatives diverses (contrats de recherches sélectionnés après lancement d'un appel d'offres -organisation de colloques-, bourses de recherche) qui sont proposés aux équipes de recherche. Les projets en réponse sont évalués et sélectionnés par l'intercommission n° 4. Les résultats de cette évaluation sont transmis au comité de suivi désigné par l'accord de coopération MILDT/INSERM, qui examine les projets sélectionnés et ajuste les classements scientifiques aux possibilités de financement.

Chaque projet sélectionné est réalisé sous la direction d'un responsable scientifique qui établit un rapport faisant la synthèse des résultats obtenus, transmis à l'INSERM pour évaluation, puis au Comité de suivi.

L'INSERM assure la gestion administrative et financière du programme de recherche, à partir des crédits qui ont été délégués à cette fin par la MILDT, et fournit un rapport final d'exécution assorti d'un bilan financier synthétique.

Les travaux de recherche peuvent faire l'objet de publications et communications de la part de l'INSERM, sous réserve de la mention du concours financier de la MILDT.

II - SELECTION DES PROJETS

L'appel d'offres lancé a donné lieu à soixante deux projets, examinés, dans un premier temps, par l'intercommission n° 4, et ont fait l'objet d'un classement. Treize projets, dont certains hors champ de l'appel d'offres, n'ont pas été pris en considération. Sur les quarante neuf projets dignes d'intérêt, seuls quinze ont été retenus, douze ayant été classés en liste principale et trois en liste complémentaire.

On trouvera ci-après la liste principale des douze projets finalement retenus par le Comité de suivi MILDT/INSERM.

NOMS (ordre alphabétique)	TITRES	FINANCEMENT
GARDES François CNRS URA 937, Paris	Les comportements de consommation de drogues licites ou illicites : facteurs de risque, variabilités individuelles, comparaisons internationales.	407 000 F
GUYOT Jean-Claude CNRS UPRES A, Bordeaux	Politiques locales et toxicomanies.	303 000 F
JOUVENT Roland CNRS URA 1957, Paris	Susceptibilité aux effets stimulants de la nicotine et de la cocaïne : personnalité, régulation émotionnelle et recherche d'activation.	465 000 F

NOMS (ordre alphabétique)	TITRES	FINANCEMENT
KOPP Pierre CETSAH, Paris	L'impact des modalités organisationnelles et de la réglementation publique sur la consommation de substances addictives.	348 000 F
LAZARUS Antoine Université Paris XIII	Impact des politiques publiques sur le mode de vie des consommateurs de drogues dans les années 90 dans deux départements français.	418 000 F
LE MOINE Catherine CNRS UMR 5541, Bordeaux	Adaptations homologues et hétérologues lors de la dépendance et du sevrage des opiacés : analyse neuroanatomique, moléculaire et fonctionnelle.	407 000 F
SIMON Hervé INSERM U. 259, Bordeaux	Etude des potentialités toxicomanogènes des cannabinoïdes chez l'animal.	372 000 F
GIROS Bruno INSERM U. 288, Paris	Bases moléculaires de la toxicomanie : rôle de la transmission dopaminergique et de la phosphorylation des récepteurs dans la vulnérabilité interindividuelle à la toxicomanie.	523 000 F
KAMINSKI Monique INSERM U. 149, Paris	Alcoolisme maternel, syndrome d'alcoolisme foetal (SAF) et retard de croissance in utero : possibilité de détection du SAF pendant la grossesse à partir de mesures échographiques.	125 000 F
PARQUET Philippe CHRU, Lille	Prévalence de la consommation de drogues illicites durant la grossesse et prise en charge ante et périnatale de la mère et de l'enfant.	465 000 F
PINELL Patrice INSERM, U. 158, Paris	La participation des groupes d'auto-support d'usagers de drogues aux politiques publiques en matière de toxicomanie.	290 000 F
TASSIN Jean-Pol INSERM U. 114, Paris	Effets de différentes classes d'anti-dépresseurs sur le comportement d'auto-administration de substances toxicomanogènes chez le rat.	465 000 F

D - DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'INSERTION DES JEUNES

C'est en 1994 que la DGLDT a associé aux actions de lutte contre la toxicomanie le ministère du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, par l'intermédiaire de la Délégation interministérielle à l'insertion des jeunes (DIJJ). Cette forme nouvelle d'intervention s'est concrétisée par la signature d'une convention DGLDT-DIJJ. Cette convention a été reconduite en 1996 en reprenant les axes retenus en 1995 :

1) La formation des praticiens de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes en difficulté.

2) Le soutien aux actions de prévention primaire, en particulier d'accompagnement de jeunes exposés à des conduites à risques.

Le rôle de pilote est joué par les Missions locales et leur réseau de partenaires. Elles reçoivent en effet, avec les Permanences d'accueil, d'information et d'orientation plus d'un million de jeunes par an. Parmi ceux-ci, quelques-uns sont les consommateurs occasionnels et même habituels de produits psycho-actifs auprès desquels il est possible de mener des actions de prévention et surtout d'accompagnement pour les aider à mieux se situer dans leur environnement, et dans certains cas, à entreprendre une démarche de soin.

Pour la conduite de ses actions, la Délégation interministérielle à l'insertion des jeunes a bénéficié de crédits interministériels de la MILDT qui se sont élevés, en 1996, à 900 000 F.

On trouvera dans le tableau en annexe le détail des actions qui ont été menées.

I - FORMATION REGIONALES ET LOCALES

1) Une seule région a été concernée en 1996 : Midi-Pyrénées.

La formation s'est déroulée autour des axes suivants : troubles de l'adolescence, épidémiologie, thérapeutique, droit et sociologie reprenant ainsi les premiers éléments des formations qui se sont déroulées dans certains départements de cette région. La réflexion autour des pratiques d'accompagnement de ces jeunes a permis de renforcer les capacités d'écoute et d'aide individualisée des intervenants et d'établir une meilleure connaissance des ressources locales dans le domaine de la prise en charge sociale et sanitaire, par le biais d'études de cas, de jeux de rôles, d'ateliers thématiques.

Cette formation a été coordonnée par le Directeur départemental de la protection judiciaire de la jeunesse. Elle a associé des accueillants des missions locales, des partenaires locaux (médecins, travailleurs sociaux, personnels des DDASS) engagés dans un travail en réseau auprès de ces jeunes.

Cette formation régionale a permis à deux missions locales (Tarn et Aveyron) d'inscrire cette formation plus largement dans les programmes régionaux de santé publique ou les programmes départementaux d'accès aux soins menés par la DDASS.

2) En outre, les missions locales d'Hérouville-Saint-Clair, d'Orléans, de Saint Omer et de Bagnols-sur-Cèze ont associé à des actions d'accompagnement des jeunes la formation des praticiens de l'accueil, formation ouverte à des professionnels du champ social, de l'insertion et de la santé.

II - LA PREVENTION ET L'INSERTION

1) L'écoute, l'accompagnement : les points-écoute, espaces santé, groupes de paroles.

Dans leur mission d'accueil et d'insertion sociale et professionnelle, dix missions locales ont, comme en 1995, donné la priorité à la création ou à l'extension de "points-écoute" ou "d'espaces-santé" ou à l'accompagnement de jeunes très en difficulté par la mise en place de groupes d'expression et d'actions collectives. Parmi les difficultés observées, la consommation abusive de produits toxiques pour certains jeunes a une incidence très spécifique sur les parcours d'insertion.

Les "espaces-santé" (8 missions locales) proposent des permanences. Les personnels qui les assurent (médecins généralistes, infirmières, psychologues ou médecins psychiatres...) offrent aux jeunes une écoute spécialisée, l'élaboration d'un premier bilan de santé, une première réponse, un accompagnement et le cas échéant, une orientation vers des structures appropriées. Ces espaces santé proposent aussi des réponses collectives : ateliers d'expression, "look", théâtre, relaxation, etc...

Les "points-écoute", souvent implantés au sein des missions locales, sont des lieux d'accueil et d'orientation. Ils sont davantage axés sur le social (accès au soins, couverture sociale...). Comme les espaces-santé, ils ne proposent jamais directement des soins ; ils facilitent la démarche nécessaire pour accéder aux soins et aux différents services de santé (CPAM, mutuelles...).

En 1996, deux missions locales ont prévu une articulation ville-campagne en matière de suivi des jeunes ruraux. La Rochelle a créé un espace fixe et mobile (car) et Bagnols-sur-Cèze a institué des commissions cantonales permettant d'accompagner les jeunes au plus près de leur lieu de vie et en fonction du contexte de leur environnement.

Les professionnels de la santé et de l'insertion de ces Points-écoute et Espaces-santé ont organisé des débats entre les jeunes et leurs familles qui ont permis de compléter ainsi l'information mise à leur disposition. Certains ont proposé des ateliers d'écriture, d'expression destinés à étayer le travail de recherche et de réflexion des jeunes.

Compte tenu des situations de jeunes où le mal-être prédomine, les praticiens du champ social ou de la santé sont amenés à mettre en place des réponses au plus près des lieux de vie des jeunes, ce qui facilite l'expression de cette souffrance. Cependant, ces lieux posent un certain nombre de questions auxquelles il convient de porter une attention particulière : la multiplication de ces lieux n'entraînent pas toujours une bonne articulation entre professionnels. Les structures, de plus, fonctionnent avec des moyens précaires et insuffisants, ce qui pose la question des objectifs et de la pérennité de ces lieux.

Certaines missions locales, cependant, ont pu, grâce à ces espaces, faciliter une réflexion locale et un décloisonnement des services de droit commun et des services spécialisés.

2) Les actions d'accompagnement des jeunes

Les actions ont été mises en place par 14 missions locales. Il s'agit d'un accompagnement collectif, de quelques semaines à quelques mois, qui est complémentaire à l'accompagnement individuel et qui facilite l'expression du mal-être, crée du lien social, la mise en place d'un processus permettant de prévenir l'isolement, les conduites à risques et la dépression qui sous-tendent bien souvent les conduites addictives. Ces actions ont aussi pour objectif de développer des ressources individuelles et collectives, facteurs d'une meilleure estime de soi et d'une capacité à nouer des relations et à prendre des initiatives.

Les actions ont pris la forme de groupes de paroles, de débats, d'ateliers portant sur l'image de soi et sur l'activité sportive ; la création d'outils précédant à la mise en réseau entre les partenaires.

En 1997, la Délégation interministérielle à l'insertion des jeunes et la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie ont prévu de financer un nombre plus grand de projets, en s'assurant que le suivi et l'évaluation de ces projets puissent donner lieu à une réflexion des partenaires locaux. Ce suivi et cette évaluation seront susceptibles d'entraîner une modulation des objectifs initiaux et une meilleure capitalisation des expériences dont devra bénéficier l'ensemble du réseau des missions locales.

ACTIONS MILDT- DIIJ 1996

MISSIONS LOCALES	ACTIONS	POPULATION	PARTENAIRES	PARTENAIRES FINANCIERS	FINANCEMENT MILDT-DIJJ	AVES RETENUS POUR UNE CAPITALISATION
Albi Tarn Nord	Lieu d'écoute avec psychologue clinicien (honoraires). Relais vers autres partenaires.	Jeunes 16-25 ans	Partenariat important. Département pilote dans les projets FISP2 région.	FSE MILDT DIJ Total : 125 000 F	35 000 F	
Haute-Garonne ML Rurale	Point info santé. Permanence en milieu rural.	Jeunes 16-25 ans	DDASS CMS MSA CPAM Hôpital PJJ	MILDT DIJ Total : 146 000 F	37 000 F	Cadre de bilan prévu. Accompagnement jeunes ruraux.
Bourges	Création d'un espace santé SESAME. Nécessité programme de prévention DRTEFP.	Jeunes 16-25 ans.	Associations de prévention santé.	Total : 100 000 F	50 000 F	Renforcer le partenariat local et les objectifs de l'espace santé. Tél : 02 48 65 39 97
Hérouville Clair Caen DJUNE	Action collective dans l'espace santé/prolongation. Enquête. Formation.	200 jeunes concernés.	FDAJP Mission locale MEN PJJ	Budget total : 714 880 F	40 000 F	Dossier déposé à la DDASS. Accompagnement collectif santé/insertion santé/liens social Critères d'orientation Fonctions relais
Cergy-Pontoise	Point santé Vacation psychologue	Jeunes 16-25 ans	à développer	Total : 168 000 F	30 000 F	Mise en réseau

Venissieux 4 Missions locales du sud-est du Rhône	Point d'écoute Séances collectives Groupe de paroles Prévention/information Conduites à risques Dépendance Mise en réseau Inventaires des besoins et ressources locales. Supports et outils de liaison.	16-25 ans	Organismes de formation. MSL Services sociaux. Associations professionnelles et de la santé. Médecins CPAM.	DDASS Communes DRASS DIJ MILDT Total ¾ zones : 600 000 F	50 000 F	Plusieurs projets prévention. Accompagnement santé/insertion Lien social Diagnostic Besoins et ressources locales COSSIFEL Tél : 04 72 04 81 31
Echirolles	Module "look/image de ski". Accompagnement collectif pour jeunes en difficulté ayant pour certains des conduites à risques. 10 modules de 4 jours sur une année. Ouvrir l'accès à l'emploi. Créer du lien social. Faciliter le bien être. Evaluation prévue.	Jeunes de 16-25 ans de Conduites de dépendance alcool/tabac lien santé/précarité	AS CCAS Education prévention FJT Associations locales Service association jeunes.	MILDT Total : 32 000 F	20 000 F	Accompagnement collectif jeunes en situation précaire ayant des conduites à risques et de dépendance. Croisement des champs lien social/santé/insertion. Tél : 04 76 23 00 18
Albertville Moutiers	Point d'écoute/santé pour les jeunes des 2 villes.	16-25 ans	Elus mutualité de la Savoie DDASS Mission locale	DIJ/MILDT : 60 000 F Moutiers, Albertville : 67 000F DDASS : 50 000 F Total : 190 000 F	50 000 F	Accompagnement individuel. Entretien Accompagnement collectif (à accompagner).
Alençon	Dépliant sur les conduites à risques. 5 000 exemplaires ayant pour objectif l'information et la mobilisation de partenaires susceptibles de se mettre en réseau pour accompagner les jeunes.	16-25 ans SES CIPPA Mission locale Centre d'apprentissage	DRASS CR Mutualité Droits des femmes CPAM IA CRCA	MILDT : 6 000 F Total : 57 700 F	25 000 F	Prévention Sensibilisation Mise en réseau Débat local sur les conduites de dépendance et conduites à risques.

La Rochelle	Création d'un espace santé fixe et mobile (car). Approche rurale. Accompagnement jeunes ruraux. Approche ville.	Jeunes 16-25 ans	DDASS Professionnels de la santé. Associations CHRS Médecins du monde Centres sociaux en milieu rural. Elus locaux	Total : 268 000 F	70 000 F	Santé publique. Santé/insertion. Accompagnement des jeunes en milieu rural et ville. Repérage de spécificités et compétences des approches différenciées en fonction des contextes locaux et des jeunes.
Royan	Création espace santé.	Jeunes 16-25 ans	DDASS Centre d'aide aux services Educatifs (conseil général). Planning territorial. Médecine du travail. Hôpital Clichy.		15 000 F	Prévention. Accompagnement. Accès aux soins. Orientation. Mise en réseau.
Saintes	Permanence d'accueil/écoute.	Jeunes 16-25 ans	Synergie 17 CCPD	Total : 26 100 F	15 500 F	Projet à accompagner pour la mise en réseau et déclenchement d'actions santé.
Epinay	Création d'un espace santé. 5 aspects privilégiés Sensibilisation. Accès aux droits sociaux. Accès aux soins. Prise en compte des troubles dans l'insertion ou le parcours d'insertion. La santé dans l'accompagnement. Mise en réseau. Groupe de parole. Atelier d'expression.	Jeunes 16-25 ans	310 000 F Politique de la ville : 153 000 F Conseil régional : 17 000 F DIJ/MILDT : 60 000 F FAS/DDIS Conseil général : 80 000 F	Total : 310 000 F	60 000 F	Des vacations médecin et psychologue, mais projet plus large que d'autres.

<p>Saint-Omer</p>	<p>Formation des professionnels de services sociaux. Organismes de formation. Logement. Clubs de prévention. Services socio-éducatifs des intervenants des services de santé. Permanences d'écoute Prise en charge de jeunes ayant des conduites à risques. Consommation de produits toxiques Atelier psycho-corporel. Groupe de parole en lien avec les Missions locales pour l'élaboration de projets de recherche commune. Mise en place d'un réseau.</p>	<p>Jeunes 16-25 ans. Travailleurs sociaux.</p>	<p>"Porte ouverte". Appréciation historique. Circulaire fin juin. Cabinet. Point d'écoute jeunes. Articulation pour approche Mission locale/Porte ouverte. Mise à disposition.</p>	<p>CCPD : 40 000 F Total : 210 000 F</p>	<p>40 000 F</p>	
<p>Marseille</p>	<p>Groupe de soutien aux familles (parents). Groupes de paroles. Insertion/prévention santé. Problématique de maltraitance, violence, alcoolisme, drogues. Conduites à risques. Cité de Bricarde.</p>	<p>Parents de jeunes 16-25 ans de la Mission locale ou hors Mission locale.</p>	<p>Collectif d'association.</p>	<p>MILDT : 60 000 F DSU : 30 000 F Total : 90 000 F</p>	<p>50 000 F</p>	<p>Accompagnement des jeunes. Groupe de parents. Faciliter le rôle de parents dans l'insertion et l'accompagnement de leur fils ou fille. Meilleure connaissance des difficultés. Informier et accompagner de façon concertée. soutenir les parrains et projets des jeunes.</p>
<p>Hyères</p>	<p>Espace santé. Lieu d'écoute d'information prévention. Débats thématiques avec intervenants extérieurs spécialistes médecins. 7 communes.</p>	<p>Jeunes 16-25 ans</p>	<p>CODES + comité éducation par la santé + CDPAT SAT (association de prévention + intervenants santé).</p>	<p>Total : 80 000 F</p>	<p>47 000 F</p>	<p>Espace santé. Accompagnement individuel ou collectif. Coin documentation prévention. Animation collective. Débats thématiques.</p>

Bagnols-sur-Cèze	<p>Permanences d'écoute et de suivi psychologique une demi journée par semaine pour les jeunes toxicomanes.</p> <p>Animation de séances d'information prévention.</p> <p>Concertation et réflexion interpartenariales.</p> <p>Mise en place de commissions cantonales.</p> <p>Formation d'adultes relais.</p>	Jeunes 16-25 ans	Elus, partenaires, santé association locales.	<p>DIJ - MILDT : 80 000 F</p> <p>Mutualité : 50 000 F</p> <p>JS : 15 000 F</p> <p>Communes : 60 000 F</p> <p>Total : 255 000 F</p>	80 000 F	<p>Suivi spécifique jeunes ayant une conduite de dépendance.</p> <p>Précarités.</p> <p>Comité de réflexion et de concertation.</p> <p>Formation.</p>
Orléans	Formation 10 interventions.					
Toulouse	Formation régionale Midi-Pyrénées. Extension des formations d'adultes relais en Aveyron (10 sites)	Praticien de l'insertion et de la santé. Médecins. Union nationale des médecins.	DRTEFP PJJ MSA	<p>250 000 F</p> <p>Total : 335 000 F</p>	80 000 F	DRASS

Au terme de ce bilan, on peut constater qu'aucune action de prévention primaire ponctuelle (type séminaire de sensibilisation) n'a été financée. Les actions de sensibilisation, quand elles ont eu lieu se sont toujours inscrites dans la permanence et ont été intégrées dans un dispositif plus large. Elles sont donc au service de ce dispositif et non une fin en soi : ainsi, un atelier s'appuie sur une technique culturelle pour renforcer le lien du jeune à son environnement et pour aider le jeune à comprendre l'enjeu que représente sa santé.

Les Missions locales s'engagent résolument dans la poursuite d'un objectif difficile à atteindre, qui ne peut être celui du soin à proprement parler, mais celui d'un co-accompagnement. Le co-accompagnement vise la "santé bien-être", et dans certains cas, l'accès aux soins. Il facilite le processus d'insertion sociale et professionnelle. Ce processus est parfois long pour un bon nombre de jeunes car il convient de restaurer le lien social et l'estime de soi.

DEUXIEME PARTIE

ACTIONS PARTICULIERES DE LA MILDT

- Service national d'accueil téléphonique "Drogues Info Services"
- Observatoire Français des drogues et des toxicomanies (OFDT)
- Conventions départementales d'objectifs
- Centre Interministériel de formation anti-drogues des Antilles (CIFAD)
- Actions de communication et de prévention réalisées par le CFES
- Concours financiers divers apportés par la MILDT

DROGUES INFO SERVICE

I - PRESENTATION GENERALE

Mis en place en 1990 par la Délégation interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, le service a été créé sous la forme juridique d'un Groupement d'intérêt public (GIP).

Son conseil d'administration réunit :

- sept ministères ou secrétariats d'Etat (Budget, Education nationale, Emploi et solidarité, Jeunesse et sports, Intérieur, Justice, Santé),
- la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT),
- et quatre associations nationales :
 - l'Association nationale des intervenants en toxicomanie (ANIT) ;
 - le Comité national de liaison des associations de prévention spécialisées (CNLAPS), qui rejoindra le groupement en juin 1997 ;
 - la Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs (FNEPE) ;
 - l'Union nationale des associations familiales (UNAF).

La structure administrative du groupement le place donc sous l'autorité et le contrôle de l'Etat. A ce titre, le service fait l'objet d'un dispositif de contrôle placé sous la double responsabilité du Commissaire du gouvernement et du Contrôleur d'Etat. Le Directeur général de la santé, ou son représentant, en est le Commissaire du gouvernement. Le Contrôleur financier chargé du secteur solidarité au ministère de l'Emploi et de la solidarité en est le Contrôleur d'Etat.

Le GIP bénéficie, pour son fonctionnement, d'une subvention d'Etat accordée par la MILDT, qui s'est élevée, pour l'année 1996, à 17,5 MF.

L'année 1996 aura été l'année de la reconduction de la convention constitutive. Conformément à la réglementation sur les groupements d'intérêt public, la convention constitutive a une durée limitée. Lors de sa création, le groupement a été constitué pour une première période de 6 ans, de décembre 1990 à décembre 1996. En décembre 1996, par arrêté des ministres du Budget, des Affaires sociales et de la santé, le groupement a été reconduit jusqu'en décembre 2002.

DROGUES INFO SERVICE est le service national d'accueil téléphonique en matière de drogues et toxicomanies. Il est ouvert tous les jours, 24h/24. Les appels sont gratuits et anonymes.

Créé en décembre 1990, le service est réparti, depuis 1992, sur plusieurs sites, à Lille, Lyon, Marseille, Paris, Strasbourg et Toulouse. Les pôles régionaux assurent des permanences, du lundi au vendredi, entre 12h 30 et 20h ou entre 18h et 24h. Le pôle de Paris assure la continuité du service en restant ouvert jour et nuit, tous les jours. Selon la région et l'heure, les appels sont acheminés sur un site régional ou sur le site national de Paris.

Initialement créé pour offrir un accueil permanent à toute personne rencontrant des difficultés liées à l'usage de drogues et notamment pour faciliter l'accès aux soins, DROGUES INFO SERVICE est devenu un service aux compétences multiples : l'accueil, le soutien, l'écoute, l'information, l'orientation.

Après six années d'expérience et de découverte de cette nouvelle forme d'aide qu'est l'accueil téléphonique, DROGUES INFO SERVICE poursuit son développement, diversifie ses missions. Au début de l'année 1997, deux nouveaux pôles régionaux seront mis en place à Toulouse et à Strasbourg.

Près de deux millions d'appels, de 300 000 heures d'accueil téléphonique, en 6 ans, telle est l'activité de DROGUES INFO SERVICE pour entendre, accueillir des centaines de milliers de demandes d'aide, d'information, d'orientation.

Nuit et jour, 90 chargés d'accueil téléphonique se relaient sur les "plateaux" de DROGUES INFO SERVICE pour répondre aux appels d'usagers, de leur entourage, de professionnels, et d'un "grand public" qui ne sait pas toujours s'il fait partie ou non de l'entourage de consommateurs de drogues.

Parler de ses peurs, de ses difficultés, de sa vie est indispensable pour pouvoir entendre qu'une aide et qu'une démarche sont possibles.

Le pari de DROGUES INFO SERVICE est de croire que l'accueil, l'écoute, la parole, sont autant de moyens nécessaires pour que ceux qui appellent trouvent les moyens de faire face.

Une part de ces ressources leur appartient, notre rôle est de les aider à les utiliser. Notre rôle est d'aider ceux qui nous appellent à poursuivre une démarche, à exprimer une demande d'aide, à apporter de l'aide à un copain, à un enfant, à un voisin. DROGUES INFO SERVICE est un relais, une étape.

DROGUES INFO SERVICE est :

- *un service public* : DROGUES INFO SERVICE est un service d'Etat destiné à faciliter l'accès de tous à l'information, à un soutien, aux soins. Il fait partie du dispositif public national d'intervention en toxicomanie. Les appels portent sur toutes les difficultés liées à l'usage de drogues et ne concernent pas uniquement la demande de soins ou d'information. Sont abordés les aspects psychologiques, sociaux, juridiques, sanitaires, la vie quotidienne ou le besoin de confiance.

- *un service anonyme et confidentiel* : pour faciliter la demande d'aide et conformément à la loi, le service garantit la confidentialité. Ceci est d'autant plus important que les problèmes posés par la drogue ou la dépendance relèvent à la fois de la plus stricte intimité et, du fait de l'interdit, de la plus évidente délinquance. La confidentialité garantit aux appelants qu'ils peuvent s'exprimer librement et que l'intention de DROGUES INFO SERVICE se limite à l'aide, au soutien, à l'information qui peuvent être apportés au cours de l'appel.

- *un service permanent* : ouvert 24h/24, le service répond à ceux qui cherchent une information ou un conseil autant qu'à ceux qui se retrouvent seuls lorsque les autres services sont fermés. Le service est complémentaire du dispositif existant et sa mission est de servir de relais entre les besoins et les services.

- *un service ouvert aux usagers de drogues* : la mission de DROGUES INFO SERVICE est fondé sur des principes :

- . l'aide et les soins doivent être accessibles à tous ;
- . la réduction des risques liés à l'usage de drogues (l'échange et la distribution de seringues) fait partie de la politique de santé publique ;
- . l'appelant peut s'exprimer comme il veut, sans risques de représailles, de jugement, de discrimination ;
- . la déontologie du service garantit l'anonymat et la confidentialité ;

Le service a le devoir d'informer dans le respect des lois qui concernent l'usage de stupéfiants.

- *un service pour demander de l'aide* : les demandes sont souvent imprécises et les appelants ne savent pas à qui demander de l'aide. Les motifs de l'appel sont découverts au fur et à mesure de la relation établie avec le chargé d'accueil téléphonique. En cela, DROGUES INFO SERVICE est devenu un lieu d'aide et de soutien et non plus seulement un lieu d'information.

Par ailleurs, il faut aussi souligner les appels de ceux qui vivent avec des usagers. S'ils nous demandent comment aider, ils ont aussi, eux-mêmes, parfois, besoin d'une aide et d'un soutien.

- *un service d'information* : la mission du service est de transmettre des connaissances en répondant aux questions. En cela, notre expérience fait de DROGUES INFO SERVICE un pôle d'observation attentif aux besoins du public en matière d'information ; besoins qui portent autant sur les produits, mal connus, sur l'usage, souvent confondu avec la dépendance, sur la prévention dont la préoccupation croît avec l'apparition de la drogue dans l'entourage personnel ou familial.

- *un service d'orientation* : cette mission est remplie à l'aide d'une base de données informatisée contenant des informations précises sur les activités de toutes les structures intervenant dans ce domaine. L'essentiel, au cours des appels, est d'aider chacun, selon ses capacités et selon son rythme, à exprimer ses difficultés, ses attentes, ses besoins. L'orientation est une étape, au cours d'un entretien, où il devient possible de conseiller l'appelant sur la manière de poursuivre sa démarche.

- *une banque de données* : en juin 1997, DROGUES INFO SERVICE rééditera le répertoire national des services spécialisés qui interviennent dans le domaine des drogues et des toxicomanies. Ce répertoire recense plus de 1 000 adresses sur toute la France. Il sera édité avec le soutien de la MILDT et la collaboration du CFES (Comité français d'éducation pour la santé). Les données publiées dans ce répertoire seront issues de la base de données utilisée pour l'accueil téléphonique.

- *un service professionnel* : DROGUES INFO SERVICE est un service d'accueil téléphonique professionnel. Les 90 chargés d'accueil y sont salariés ou vacataires. La plupart (53) sont salariés à mi-temps. La responsabilité de chacun des pôles régionaux est confiée à un coordinateur (plein temps) dont les principales missions sont de garantir la qualité de l'accueil téléphonique, d'organiser et d'animer le travail de l'équipe et d'assurer des relations régulières avec les services et les personnes compétentes de leurs régions d'implantation. Le pôle de Paris ayant une activité permanente, 24h/24, tous les jours, dispose d'une équipe de permanents plus importante. A partir du 1er janvier 1997, le pôle de Paris sera placé sous l'autorité d'un responsable du pôle, assisté de trois coordinateurs.

- *un service partenaire de l'OFDT et membre du réseau REITOX France* : dans le cadre du partenariat avec l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), le répertoire national des services spécialisés a été édité sur Internet, désormais accessible à l'adresse suivante : < www.ofdt.fr/bulletin/dis/ >. Ce partenariat entre les deux établissements, tous deux constitués sous la même forme juridique de groupement d'intérêt public, a pour objectif la mise en commun d'outils d'observation et d'information dont les acteurs du réseau français d'intervention en toxicomanie peuvent avoir besoin. Dans ce contexte, DROGUES INFO SERVICE s'est associé au réseau Reitox France, animé par l'OFDT. Cette collaboration, engagée de façon plus étroite en 1996, devrait conduire DROGUES INFO SERVICE à développer ses capacités d'analyse et d'observation des problèmes posés par l'usage de drogues tels qu'ils sont exposés lors des appels.

Enfin, il faut signaler l'engagement de DROGUES INFO SERVICE au sein de la Fondation européenne des services d'accueil téléphonique en matière de drogues et de toxicomanies (FESAT). Cette fondation, financée par la Commission européenne, a pour principal objet l'animation du réseau européen des services des 15 pays de l'Union européenne. Plusieurs publications éditées par le FESAT sont disponibles : la revue Lignes, un guide des relations avec les médias, un répertoire des services spécialisés, un guide pratique d'organisation et d'évaluation des services. La FESAT offre aussi la possibilité d'organisation des stages permettant aux membres des services de rencontrer leurs homologues européens.

II - L'ACTIVITE DU SERVICE EN 1996

L'activité du service se traduit en une analyse des appels reçus pendant l'année 1996.

L'activité de DROGUES INFO SERVICE ne peut être réduite à des chiffres. Néanmoins, la description statistique de l'activité est un élément d'observation de l'évolution des appels, des demandes, des attentes. Elle est donc un instrument d'analyse permettant de faire évoluer la pratique et les missions.

Les données présentées ici ne valent que pour les personnes qui ont appelé DROGUES INFO SERVICE ; elles ne représentent pas la population française concernée par les problèmes de drogue ou de toxicomanie. Il n'en reste pas moins que la diversité des questions et situations évoquées ici illustre la complexité et la multiplicité des questions liées à l'usage de drogues en France.

Pour la première fois, cette année, la préparation des statistiques descriptives concernant les appels de demandes d'aide, d'information et de soutien a été réalisée en collaboration avec l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies. Cette collaboration a pour principal objectif de mettre en oeuvre un processus d'analyse et d'observation à partir des informations dont dispose DROGUES INFO SERVICE de par son activité d'accueil et d'écoute des demandes d'aide et d'information.

Ce chapitre descriptif des statistiques concernant les flux et les contenus des appels a pu être réalisé avec la collaboration de Chloé Carpentier (OFDT), Valérie Bensoussan (stagiaire de l'Institut des statistiques de l'Université Pierre et Marie Curie, Laurent Decorse, informaticien de DROGUES INFO SERVICE, Jean-Marc le Hunsec, coordinateur sur le pôle de Paris, et l'ensemble des chargés d'accueil téléphonique qui, à la suite de chaque appel, notent, de manière totalement anonyme, leurs caractéristiques principales.

Les données présentées ci-après émanent, soit de l'installation téléphonique du groupement, soit des fiches d'appels remplies par les chargés d'accueil. Les données téléphoniques concernent les flux d'appels émis sur le numéro vert. Les analyses portent principalement sur les données annuelles et, pour certaines d'entre elles, sur des estimations à partir de périodes restreintes.

Les fiches d'appels recensent, à travers un ensemble d'items, des données concernant l'appelant comme l'âge, le sexe, la nature de la demande, le produit utilisé. Elles permettent également d'avoir quelques informations sur la nature de l'appel comme la durée, la nature de la réponse, l'orientation proposée. Aucun des items, excepté la catégorie d'appelant, n'est obligatoire. En conséquence, le taux de remplissage varie sensiblement d'un item à l'autre et influe sur la qualité de la représentation statistique obtenue. Il est signalé à chaque fois le volume d'appels ayant donné lieu à recueil d'information qui, rapporté au nombre total de fiches saisies, permet d'avoir une idée précise de l'intérêt et des limites des données présentées. Ces résultats sont l'un des points de vue sur l'activité de DROGUES INFO SERVICE au cours de l'année 1996. Ils permettent surtout de mieux connaître ceux qui appellent le service et par conséquent de mieux répondre à leur attente

- *Evolution générale* : l'évolution générale de l'activité en 1996 se caractérise par une baisse sensible du nombre d'appels émis sur le numéro vert. Ce recul, 20 % en un an, ne se répercute que partiellement sur le nombre de demandes d'aide traitées par le service dont la baisse avoisine les 10 %. Dans le même temps, la durée moyenne des appels est en progression (+ 7 %) sans que l'on puisse dire s'il s'agit d'une conséquence ou d'une cause de la baisse du nombre d'appels traités.

La baisse du nombre d'appels émis (463 000 en 1996 pour 580 000 en 1995) sur le numéro vert est la conséquence logique de l'absence de campagnes de communication auprès du grand public depuis plusieurs mois. En effet, les dernières campagnes de communication datent de la semaine européenne de prévention en novembre 1994.

La relative stabilité du nombre d'appels de demandes d'aide traitées par le service se traduit par une augmentation de la proportion des appels de demande d'aide par rapport au nombre total d'appels émis et d'appels traités. Paradoxalement, la baisse du nombre d'appels se traduit, du fait de l'importante saturation du service, par une augmentation de l'efficacité quantitative du service.

L'année 1996 marque un tassement de l'activité du service : la chute des appels entrants, extrêmement marquée à partir du mois de mai, se traduit par une baisse non proportionnelle des appels traités. En tout état de cause, le nombre de sollicitations reste par trop supérieur aux capacités de réponses du service.

Une satisfaction, cependant, tient à la relative stabilité du nombre de demandes d'aides traitées par le service tout au long de l'année 1996. Proportionnellement, on peut ainsi remarquer que le nombre de demandes d'aides traitées est en hausse par rapport à l'année 1995.

- *Origine géographique des appels émis sur le numéro vert* : les quatre premières régions d'origine des appels sont, à la fois, quatre grandes régions urbaines où la consommation de drogues est importante et les quatre régions d'implantation des pôles de DROGUES INFO SERVICE. Les nouveaux pôles, à Toulouse et à Strasbourg seront ouverts au public au début de l'année 1997.

Il faut remarquer l'augmentation significative des appels en provenance de la région Rhône-Alpes par rapport aux années précédentes. Dans le même temps, la région Nord-Pas-de-Calais connaît un net recul, passant de la première à la troisième place : cette évolution est à rapprocher du nombre d'appels entrants et traités sur chacun des deux pôles correspondants.

Ce renversement de situation peut s'expliquer, en partie, par la politique de communication tenue par le pôle Rhône-Alpes durant l'année 1996.

- *Catégories d'appelants et durée des appels* : ces données générales sur les appelants indiquent une grande stabilité dans la répartition des populations d'usagers du service. Ces proportions sont les mêmes depuis la création du service ; il faut donc en souligner la principale caractéristique : 75 % des appels reçus à DROGUES INFO SERVICE sont directement liés à une forme d'usage de stupéfiants ou, tout au moins, de produits psycho-actifs. En cela, la mission du service est déterminée à la fois par son objectif général de prévention et par les usagers du service qui appellent lorsque l'usage est déjà constaté, et non pas avant.

La durée des appels de demande d'aide a progressé en 1996 : cette progression est régulière, année sur année, et indique clairement que la relation d'aide au téléphone comporte une part d'échange entre l'appelant et l'écouter qui suppose d'y consacrer du temps. A ce titre, l'analyse des demandes souligne l'importance des notions de conseil et de soutien dans la relation d'aide au téléphone. La part de l'information, qui reste prépondérante, montre le rôle primordial d'un service public en la matière.

La nature de la demande d'aide n'est pas exclusive. Aussi un appel peut-il faire l'objet de plusieurs demandes de natures différentes.

La répartition par âge est très difficile à établir de manière précise dans la mesure où cette information n'est pas demandée systématiquement. Néanmoins, d'année en année, la population des appelants de 15 à 30 ans s'accroît. En 1995, la tranche d'âge (15-30 ans) représentait 50 % des appels renseignés ; en 1996, celle-ci représente 60 % des appels renseignés.

La répartition par sexe fait toujours apparaître la forte proportion de femmes. Parmi les appels d'usagers de drogues, cette proportion est fortement inversée, ce que font apparaître, de manière aussi nette, les statistiques sanitaires du Sesi.

Les tendances remarquées les années passées en matière de produits mentionnés lors des appels se confirment, voire s'amplifient en 1996. Le cannabis occupe une place désormais prépondérante dans les préoccupations des appelants qui ne doit pas occulter la place toujours plus importante des médicaments et de l'alcool. Ainsi, lorsqu'on observe plus précisément les produits évoqués par les usagers lors de leurs appels et particulièrement quand il s'agit de plusieurs produits utilisés simultanément, consécutivement ou alternativement, il est frappant de constater la prépondérance des médicaments. Qu'il s'agisse de tranquillisants, d'antidépresseurs, d'hypnotiques ou de neuroleptiques, la place qu'ils occupent ne cesse de progresser en même temps que le nombre de produits évoqués.

Les appels de l'entourage sont ceux qui, d'année en année, marquent la plus grande régularité : la proportion de femmes, et, parmi elles, de mères qui appellent reste toujours aussi prépondérante.

De la même manière, les demandes se répartissent selon les mêmes proportions du conseil, toujours dominant, à l'orientation. Cette part de conseil est un facteur d'explication de la durée des appels de l'entourage.

Les professionnels qui s'adressent à DROGUES INFO SERVICE sont, pour une très large part, impliqués directement dans la prise en charge des usagers de drogues. Il faut remarquer la relative fréquence des demandes de conseil ou, plus largement, d'aide à la prise en charge, parmi l'ensemble de leurs demandes.

L'OBSERVATOIRE FRANCAIS DES DROGUES ET DES TOXICOMANIES

I - MISE EN PLACE DU GIP "OBSERVATOIRE FRANCAIS DES DROGUES ET DES TOXICOMANIES

Le Comité interministériel du 14 septembre 1995 a décidé de donner à l'Observatoire les moyens matériels et juridiques de son fonctionnement en mettant en oeuvre le groupement d'intérêt public (GIP) créé à cet effet par arrêté le 5 mars 1993. Ce rapport est le premier décrivant l'activité de l'Observatoire sous sa forme juridique de GIP. Il couvre la période d'octobre 1995 à décembre 1996.

L'année 1996 a été pour l'Observatoire celle de son véritable lancement. En un an se mettent progressivement en place tous les éléments prévus dans sa convention constitutive : conseil d'administration, cadre budgétaire et comptable, locaux et infrastructure technique de travail, ressources humaines. La première réunion du collège scientifique, dernière pièce importante pour le bon fonctionnement du GIP, en octobre, vient clôturer cette première année de démarrage.

Fidèle à ses principes d'action de transversalité et complémentarité, l'observatoire a mis en oeuvre son premier programme de travail grâce à la très forte mobilisation d'une équipe permanente volontairement resserrée, et à la participation à sa mission de partenaires extérieurs, tissant par cela même les premières mailles d'un réseau d'information sur les drogues et les toxicomanies.

Le groupement sera installé dans le courant du mois de mars 1997 dans des locaux sis au 105, rue Lafayette - Paris (9ème).

II - ADMINISTRATION DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

A - Conseil d'administration

Le conseil d'administration, mis en place en octobre 1995, s'est réuni trois fois au cours de l'année 1996.

Les travaux ont porté essentiellement sur l'élection du président et du vice-président, sur la désignation des membres du collège scientifique, sur des décisions en matière de personnel, sur les travaux en cours et le programme d'études 1997 et sur le budget annuel du GIP.

B - Collège scientifique

Le Collège scientifique est désigné pour 3 ans par le conseil d'administration sur proposition de son président. Il comprend 17 membres dont le mandat est renouvelable. 7 membres représentent l'INSERM, le SESI, l'OCRTIS, le service de santé des armées, le CESDIP (Centre d'études sociologiques sur le droit et les institutions pénales), l'INSEE, et la Direction générale des Douanes et droits indirects. Par ailleurs, dix personnalités ayant des compétences reconnues dans les domaines entrant dans l'objet du groupement sont nommées à titre personnel. Ces personnalités ne représentent pas les institutions dont elles peuvent être issues.

Le Collège scientifique est consulté sur les projets qui constituent le programme de travail du groupement ; il formule des avis sur ces projets, leur déroulement et leurs résultats. Il peut être chargé, en tant que de besoin par le Président, de l'exécution de certains travaux.

Le Collège scientifique nomme parmi ses membres un président. Celui-ci assiste avec voix consultative au conseil d'administration.

Le Collège scientifique peut s'adjoindre l'aide d'experts temporaires en tant que de besoin.

Le Directeur du groupement participe aux travaux du Collège scientifique.

Mis en place en octobre 1996, le collège scientifique s'est réuni deux fois pendant l'année, réunions au cours desquelles il a été procédé à l'élection de son Président et à des travaux sur les programmes d'actions et d'études pour 1997.

C - Le personnel

Une équipe permanente a été mise en place :

- un directeur, nommé et mis à disposition en octobre 1995,
- un responsable de REITOX-France et des services généraux du groupement, recruté en février 1996,
- une responsable des travaux statistiques, recrutée en février 1996,
- une secrétaire trilingue, recrutée en février 1996,
- une gestionnaire comptable, recrutée par détachement en mai 1996,
- une secrétaire technique REITOX, recrutée par détachement en mai 1996,

Le poste de documentaliste bilingue ouvert en détachement depuis fin 1995 n'est toujours pas pourvu à la fin de 1996. Aucune des candidatures examinées ne permettent d'envisager un recrutement satisfaisant dans la durée. Cet échec dans le recrutement s'explique par la difficulté de pourvoir ce poste par la procédure du détachement. D'une part, la diffusion du profil de poste est très difficile malgré de multiples démarches auprès des représentants des administrations au CA, ou directement auprès de leurs services du personnel. D'autre part, la technicité recherchée semble peu correspondre aux profils des agents susceptibles d'être détachés.

Il a été fait appel à des ressources humaines complémentaires et ponctuelles :

- chargé d'études (travaux statistiques),
- vacataire (travaux statistiques),
- stagiaire (travaux statistiques),
- experts techniques sur contrats de services (REITOX-France).
- chargé de mission (documentation).

D - La gestion

La comptabilité du groupement est tenue, selon les règles de la comptabilité publique, par un agent comptable nommé par arrêté du ministère chargé du Budget en date du 18 mai 1993.

La gestion de l'Observatoire se déroule dans le cadre d'un état des prévisions des recettes et des dépenses (EPRD) établi dans le respect de la réglementation budgétaire et comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère industriel et commercial.

La comptabilité du groupement a permis à la fois de rendre compte de la manière dont les prévisions ont été réalisées, et de retracer les flux financiers et patrimoniaux afin de permettre l'élaboration de résultats annuels significatifs ainsi que, le cas échéant, leur prolongement sur le plan analytique.

Le budget de l'année 1996, en recettes et en dépenses, s'est élevé à 11,7 MF. Il est alimenté par la subvention annuelle de la MILDT (10,5 MF) et par d'autres subventions de l'Etat et de l'Union européenne (1,2 MF).

III - LES ACTIONS MENEES PAR L'OBSERVATOIRE EN 1996

A - Le programme de travail

Le programme de travail approuvé par le conseil d'administration a été le suivant :

- mise au point d'indicateurs fiables sur l'évolution des toxicomanies en France ;
- mise en place d'un dispositif complémentaire de suivi des tendances récentes de l'usage de drogue ;
- étude et lancement éventuel d'un dispositif d'observation globale des consommations et des comportements vis à vis des drogues qui pourrait prendre la forme d'une enquête en population générale ;
- publication annuelle d'un rapport sur l'état du phénomène des drogues et des toxicomanies en France et contribution au rapport annuel de l'Observatoire européen ;
- définition d'un programme d'études triennal prenant notamment en compte la nécessité de développer les outils d'évaluation des différents programmes ou actions mis en oeuvre ;

- extension du réseau d'information sur les drogues et les toxicomanies (REITOX-France) pour améliorer la capacité d'analyse des acteurs du secteur en facilitant la circulation des informations et en leur offrant une vue globale qui leur permette de replacer le phénomène dans son contexte ;
- participation aux travaux engagés dans le cadre de l'Observatoire européen.

B - Les indicateurs

1) Groupe prévalence

Une réunion d'un groupe de travail sur ce sujet s'est tenue en mars 1996. Elle a permis de faire le point sur deux actions engagées par l'Observatoire :

- l'application de la méthode capture-recapture sur l'agglomération toulousaine ;
- l'inventaire des différentes méthodes d'estimation de la prévalence utilisées à l'étranger.

L'OFDT a participé au séminaire scientifique (conjoint Groupe Pompidou - OEDT) sur les méthodes d'estimation de la prévalence des toxicomanies qui s'est tenu à Strasbourg du 10 au 14 juin 1996. Les conclusions qui ont été tirées recommandent de s'orienter vers des études expérimentant différentes méthodes à un niveau local, et ceci dans divers lieux géographiques afin de pouvoir éventuellement extrapoler à l'ensemble du territoire national.

Suite au séminaire, l'Observatoire a réuni les participants afin de définir, à court et à moyen terme, des orientations et des modalités de travail plus précises dans le contexte français. Les grandes lignes des futurs travaux devraient être les suivantes :

- Application de différentes méthodes et validation croisée à un niveau local sur Paris et Toulouse (capture-recapture, désignation nominative, extrapolation des décès, extrapolation à partir des réseaux de médecins généralistes) pour des estimations de la prévalence des héroïnomanes et/ou UDVI (et des consommateurs de crack, sur Paris) ;
- Participation au développement d'un modèle dynamique avec d'autres pays pour une estimation de la prévalence des héroïnomanes et/ou UDVI ;
- Application de la technique de désignation nominative à un niveau local sur Paris et Lille pour une estimation de la prévalence des usagers d'ecstasy.

2) Refonte de l'enquête du SESI

L'OFDT a assisté aux réunions du comité de maintenance de l'enquête du SESI dans le cadre de la refonte de cette enquête. Il a été sollicité par le SESI, lors d'un entretien, afin de faire part de ses critiques et des améliorations envisageables.

Dans le cadre de cette refonte, l'OFDT a financé une étude d'évaluation de la couverture et de la qualité des informations recueillies dans l'enquête du SESI sur un échantillon représentatif d'établissements dans les régions Nord et Ile-de-France.

3) Répertoire des sources statistiques

Le répertoire des sources statistiques sur les drogues et les toxicomanies a été réactualisé par l'OFDT en décembre 1995 : 9 fiches nouvelles ont été rajoutées. Des synthèses ont été incluses. Cette version n'a pas fait l'objet d'une publication.

Un démographe stagiaire a réalisé à l'OFDT entre septembre et décembre 1996 les synthèses des fiches ayant été publiées en 1994. Par ailleurs, quatre nouvelles fiches ont été ajoutées au répertoire. Le travail de validation auprès des gestionnaires de données se poursuivra en 1997. Il est prévu une publication de cette nouvelle version du répertoire en 1997.

C - Les tendances récentes

Les réseaux ont permis d'envisager une remontée de l'information rapide et structurée.

L'Observatoire a testé la mise en place d'une structure permettant de pouvoir rapidement élaborer et traiter des questionnaires d'enquête.

L'enquête OPPIDUM saisie à Marseille sert de projet pilote. Cette enquête est un cas représentatif en raison de son contenu et son éloignement. Compte tenu des retards propres à l'enquête OPPIDUM la validation continuera en 1997.

L'année 1996 a permis de mettre au point une application de remontée d'information par le réseau pouvant générer rapidement des applications de type questionnaires.

L'infrastructure ainsi développée sera la base technique du système de suivi des tendances récentes.

Un travail permettant de définir un certain nombre de thèmes, d'indicateurs pertinents et de traitements statistiques sera mené en 1997.

D - Le rapport statistique de l'OFDT (édition 1996)

Le mode de travail pour l'élaboration du rapport "Drogues et toxicomanies : Indicateurs et tendances - édition 1996" a été identique à celui privilégié en 1995 :

- l'OFDT a assuré la conduite et la rédaction du rapport,
- le Groupe Projet, formé lors de la réalisation du rapport 1995, et constitué des mêmes membres, a permis à nouveau de mobiliser de nombreuses compétences dans des domaines variés. Il s'est attaché à définir les orientations du rapport et à discuter d'un point de vue scientifique ce qui est réalisé par l'OFDT à chaque étape de l'élaboration du rapport.

Suite au bilan qui avait été dressé en juin 1995, le travail a été organisé en suivant la structure suivante :

Partie I : *Noyau dur d'indicateurs*, sous forme de fiches par thème, comportant un texte plutôt descriptif, des précisions méthodologiques, des tableaux et des graphiques.

Partie II : *Tendances*, sous forme d'une réunion de textes d'auteurs avec des approches multidisciplinaires. Il s'agit de textes qui fassent état des résultats d'une enquête ou d'une recherche, que ce soit dans le domaine épidémiologique, ethnographique, économique ou encore sociologique ; des textes qui s'appuient sur une méthode d'observation quantitative ou qualitative.

Six réunions du Groupe Projet se sont tenues de janvier à septembre 1996. Une réunion de validation terminale à laquelle ont été conviés les membres du collège scientifique de l'OFDT, les membres du Conseil d'administration de l'OFDT et les membres du Groupe Projet a eu lieu en octobre 1996.

La sortie du rapport s'est effectuée le 16 décembre 1996 dans le cadre d'une conférence de presse MILDT-OFDT.

Le bilan est globalement très positif. Il en ressort quelques points significatifs : une large couverture du sujet par la presse nationale et régionale, générale et spécialisée, par la télévision et la radio. Les messages sont construits autour du "constat du phénomène", mais également sur l'axe prévention. Peu de polémiques sont à relever.

E - Le programme d'études

Six études ont été lancées en 1996.

1) Etude crack (Professeur Charles-NICOLAS, CHU Fort-de-France)

L'étude vise à apporter une réponse aux cinq grandes questions suivantes :

- qui sont les consommateurs de crack à la Martinique ?
- par quel processus psychologique et parcours biographique ont-ils basculé dans la toxicomanie ?
- quel rapport entretiennent-ils avec le crack ? Quel rôle joue-t-il dans leur vie ?
- quel est le degré de sévérité de leur toxicomanie ?
- quelle est leur vision du monde et comment envisagent-ils leur avenir ?

2) Livre blanc familles et toxicomanies (Didier TOUZEAU-FIRST)

L'étude a pour objectif principal de faire le point sur les difficultés que rencontrent les familles de toxicomanes, d'en explorer les besoins et les attentes en matière de prévention et de prise en charge. Elle doit constituer un outil d'aide à la décision. Elle donnera lieu à des propositions concrètes et à des recommandations dans les différents domaines concernés.

3) Les Comités d'environnement social et les conduites d'usage de drogues illicites en milieu scolaire (Robert BALLION - CNRS)

L'étude vise à établir un état du développement des comités d'environnement social (CES) : leur constitution, leur fonctionnement et les effets qu'ils génèrent et, en relation directe avec investigation de nature organisationnelle, avancer dans la connaissance des phénomènes liés à l'usage de drogues illicites dans les établissements scolaires.

4) Estimation locale de la prévalence des toxicomanes (ORS Midi-Pyrénées)

L'objectif principal de l'étude consiste à déterminer les conditions de faisabilité d'une estimation de prévalence de la toxicomanie, en France, à un niveau local.

Les objectifs secondaires sont les suivants :

- estimer, par une méthode prospective la prévalence de la toxicomanie à Toulouse ;
- déterminer les avantages et les inconvénients d'un recueil rétrospectif ou prospectif pour ce type d'estimation ;
- étudier les réseaux de prise en charge (dépendances statistiques entre services) ;
- étudier la faisabilité d'autres méthodes d'estimation de la prévalence et leur validation croisée ;
- étudier les conditions d'une extrapolation des données toulousaines à un niveau national ;
- définir, en collaboration avec d'autres villes européennes les conditions nécessaires et réalisables pour pouvoir établir des comparaisons de taux de prévalence de la toxicomanie.

5) L'ecstasy : projet de recherche pilote (IREP)

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- décrire les modes de consommation les plus habituels d'ecstasy ;
- identifier et décrire les consommations associées ;
- décrire le mode de vie des usagers ;
- identifier les conséquences médico-légales et cliniques de ces consommations ainsi que des consommations associées ;
- proposer un type d'analyse permettant de mieux connaître la prévalence actuelle de la consommation d'ecstasy.

6) Recherche sur les usages d'ecstasy en Gironde (CEID)

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- bâtir un corpus de connaissance sur ces usages nouveaux :
 - . enquête bibliographique : historique, produit, contexte international,
 - . enquête sur les usages d'ecstasy en Gironde : données épidémiologiques, socio-démographiques, sanitaires, sociales,...
- modéliser des techniques de recueil de données sur les usages permettant d'obtenir des approximations de prévalence.

F - Les publications

L'effort majeur en ce domaine porte sur la publication du rapport "Drogues et toxicomanies : indicateurs et tendances" édition 1996. L'OFDT publie également les contributions suivantes.

- . *"Méthodes d'estimation de la prévalence de la toxicomanie"*, Robert LAOU, OFDT, 1995, extrait de la revue documentaire Toxibase *"La Cocaïne"*, n° 2 - 2ème trimestre 1996.
- . *"La prise en charge des toxicomanes dans les structures sanitaires et sociales en novembre 1994"*, Chloé CARPENTIER, OFDT et Delphine VIGUIER, SESI, extrait de la revue documentaire Toxibase *"Traffics de drogues et modes de vie"* n° 4 - 4ème trimestre 1995.
- . *"Drogues et toxicomanies : indicateurs et tendances, édition 1995"*, Chloé CARPENTIER et Jean-Michel COSTES, OFDT, extrait de la revue documentaire Toxibase *"L'évaluation des toxicomanies : questions préalables"*, n° 2 - 2ème trimestre 1995.
- . *"La prise en charge des toxicomanes dans les structures sanitaires et sociales en novembre 1993"*, Chloé CARPENTIER, OFDT, extrait de la revue documentaire Toxibase *"Le cannabis"*, n° 1 - 1er trimestre 1995.
- . Contribution au bulletin *"Drug Net Europe"*.
- . Fiches *"Résultats récents"* :
 - n° 1 *"Place des généralistes dans la prise en charge des toxicomanes"*,
 - n° 2 *"Estimation de la prévalence des toxicomanies aux opiacés à Toulouse, en 1994"*.

IV - REITOX-FRANCE

A - Les partenaires

En 1996, REITOX-France a connecté 19 partenaires, dont 11 à Paris. D'autres partenaires ayant leurs propres connexions INTERNET, échangent avec REITOX-France.

La répartition entre Paris et province se trouve équilibrée. Il peut être estimé qu'une centaine d'individus communiquent avec la messagerie électronique dans le cadre de REITOX-France.

B - Les aspects techniques

La plate-forme technique est déménagée début 1996. Une période de tests et de résolution d'incidents suit.

Certains automatismes sont mis en place. Ils permettent, avec des compte-rendus par mail, de surveiller à distance la gestion du réseau.

Une étude sur les services de France Télécom est conduite afin de réduire les frais téléphoniques.

Après avoir testé une solution purement logicielle, REITOX-France s'est équipé d'une solution matérielle beaucoup plus fiable ("FIREWALL") permettant un isolement de son réseau sensible.

REITOX-France fait évoluer la version de ses serveurs UNIX, changement rendu nécessaire par l'évolution même d'INTERNET.

Cette évolution engendre des incidents importants résolus par l'application de modifications apportées par le constructeur.

C - Le bulletin électronique

L'OFDT créé sur son serveur INTERNET une maquette de bulletin électronique, comportant des informations de base sur les drogues et les toxicomanies et des rubriques d'actualité renouvelées régulièrement.

Trois axes se sont développés en 1996 :

- les publications propres à l'OFDT,
- le message de nos partenaires (12 partenaires dont la participation est visible),
- les bases de données permanentes : la base documentaire TOXIBASE et la base de références législatives et réglementaires MILDT.

Des outils ont été développés par l'OFDT pour transformer des textes Word en documents visibles sur INTERNET.

Les documents normalisés des partenaires ont été transmis par le réseau sur le site REITOX-France où ils ont été transformés.

Des formations aux outils développés par l'OFDT ont été dispensées.

Les documents de certains partenaires n'ayant pas reçu de formation ont été mis en page par REITOX-France.

Des contacts sont continuellement en cours avec des nouveaux partenaires susceptibles de publier sur notre bulletin (ESF, OCRTIS, SESI).

Eval et l'OGD sont deux nouveaux partenaires actifs sur le bulletin électronique.

V - LES ACTIONS INTERNATIONALES

A - L'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

L'OFDT a participé très activement aux activités engagées en 1996 par l'OEDT. Une journée de travail en commun OEDT/OFDT s'est tenue à Paris le 3 avril, pour présenter et mieux coordonner les programmes d'actions répressifs.

L'OFDT a diffusé auprès de ses partenaires les productions de l'OEDT : rapport sur l'état du phénomène drogue et toxicomanie en Europe en 1995, bulletin d'information "Drug Net". Pour le rapport, à la demande de l'OEDT, l'OFDT en contrôle et valide la traduction.

L'OFDT fait partager son expérience, en matière de serveur INTERNET, à l'OEDT en l'aidant à trouver une solution technique pour la mise en place de son propre site INTERNET. Les documents élaborés à Lisbonne sont transférés à Paris par le réseau (une liaison téléphonique point à point). Ils sont transformés à Paris sur un serveur réservé à cet effet. Puis ils sont de nouveau transmis au Luxembourg où ils seront visibles par INTERNET.

B - REITOX-EUROPE

L'OFDT, point focal français du réseau REITOX participe aux réunions périodiques des points focaux (février et septembre) organisées pour la mise en oeuvre et le suivi du programme de travail REITOX-1996. Les tâches principales des points focaux sont pour cette année, centrées autour de 2 projets :

- la réalisation d'une cartographie des sources d'information,
- la rédaction d'un rapport national, contribution au rapport annuel de l'OEDT.

Toutefois, la participation au réseau européen conduit à de nombreuses autres activités : réponses à des demandes ou travaux communs avec d'autres points focaux, et participation à des groupes de travail s'inscrivant dans le programme REITOX. L'engagement de l'OFDT sur ces actions se fait en étroite collaboration avec TOXIBASE. Ainsi, on peut mettre en relief les activités suivantes :

- pilotage de la définition du cadre descriptif des informations disponibles en Europe sur les drogues et les toxicomanies dans les domaines de collecte prioritaires que va se fixer l'OEDT (projet "Information Map"),

- participation active au travail engagé sur des "équivalences linguistiques" (association avec TOXIBASE),

- participation active à la définition d'un "noyau commun d'indicateurs",

- participation active à la définition de "lignes directrices communes" pour les rapports nationaux qu'élaborent les "points focaux" des différents états membres,

- participation active au développement du réseau télématique européen REITOX,

- proposition d'un projet de développement d'une base de données documentaires répartie dans le réseau REITOX, projet qui sera conduit par TOXIBASE,

- proposition (commune avec TOXIBASE) visant à soutenir la mise en place d'un service documentaire au sein du Groupe Pompidou qui serait relié à REITOX via l'OFDT.

L'OFDT a coordonné la refonte de la version I d'information map pour l'OEDT avec la collaboration de l'Allemagne et les Pays-Bas. Trois réunions de travail à Paris et à Munich ont permis de produire en août 1996 une version II d'Information map.

La collecte des données nationales s'est déroulée de septembre à décembre 1996. Le rapport final sera envoyé dans le courant du 1er trimestre 1997.

Un chargé de mission à temps plein a été recruté par l'OFDT pour assurer les travaux relatifs à Information Map durant toute l'année.

Par un rapport national, la France a contribué, par son Point Focal National, au rapport annuel de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, prévu dans le cadre du programme de travail du réseau européen des drogues et des toxicomanies (REITOX).

Le cadre de travail donné par l'OEDT est respecté mais certaines adaptations sont rendues nécessaires. Ainsi, certains chapitres sont regroupés et les libellés adaptés pour mieux coller à la réalité culturelle-nationale. Compte tenu à la fois de l'ampleur de la tâche à entreprendre et des moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir qui ne permettaient pas d'envisager un travail en profondeur sur l'ensemble des chapitres, l'accent est mis sur certains chapitres, notamment ceux développés dans le cadre du rapport "*Drogues et toxicomanies : indicateurs et tendances*, édition 1996".

Le rapport comprend quatre parties :

Partie I : cadre politique législatif et administratif de la lutte contre la drogue et la toxicomanie.

Partie II : système d'observation sur les drogues et les toxicomanies, sources d'information.

Partie III : situation épidémiologique.

Partie IV : interventions dans le domaine de la "réduction de la demande".

C - Groupe Pompidou

- Rapport annuel sur les tendances récentes au niveau national pour la session de printemps du Groupe des experts en épidémiologie : l'OFDT qui a rédigé le rapport, a réuni en mars 1996 les experts français participant au Groupe Pompidou afin de convenir de son contenu.
- Réactualisation de l'étude Multi-villes pour la session d'automne du Groupe des experts en épidémiologie :
 - L'OFDT a réactualisé les tableaux de données statistiques en septembre et octobre 1996,
 - l'OFDT a réuni le 4 novembre 1996 les experts français participant au Groupe Pompidou afin de valider le texte de réactualisation réalisé par l'IREP.

D - Programme PHARE-MSDP

L'Union Européenne apporte, à travers le programme PHARE un soutien aux pays de l'Europe centrale et orientale dans le domaine de la lutte contre la drogue. Ce programme comporte un volet système d'information auquel l'Observatoire contribue :

- contribution au programme de formation sur les outils de travail développés dans le REITOX (Lisbonne, octobre),
 - organisation d'une visite d'étude en France pour des experts de Pologne, Roumanie, Bulgarie et Albanie (octobre),
 - mission de soutien et d'expertise en Bulgarie (septembre) et Roumanie (novembre).

E - Autres activités internationales

- Rencontre de représentants ("Drug Strategies") de l'Ambassade américaine à Paris en mai 1996,
- Accueil d'une stagiaire polonaise, psychologue dans la banlieue de Varsovie (juillet 1996),
- Réception de représentants de l'Ambassade de Colombie au mois de juillet 1996.

LE DISPOSITIF DES CONVENTIONS DEPARTEMENTALES D'OBJECTIFS

L'année 1996 a été la quatrième année de mise en oeuvre des Conventions départementales d'objectifs de lutte contre la toxicomanie, dispositif institué par la circulaire interministérielle du 14 janvier 1993 pour améliorer la prise en charge sanitaire et sociale de toxicomanes relevant de la Justice.

Prévu à l'origine pour être appliqué à Paris et dans les quinze départements prioritaires de la politique de la ville, ce dispositif a été étendu dès 1995 à quinze autres départements. Au total donc, trente et un départements (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Drôme, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Isère, Loire-Atlantique, Loiret, Marne, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Paris, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Yvelines, Tarn, Var, Vaucluse, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Réunion) peuvent en bénéficier. Il a permis de prendre des dispositions concrètes pour assurer le suivi des toxicomanes en milieu pénitentiaire, pour offrir des solutions en matière d'hébergement et d'accompagnement lorsque sont prises des mesures alternatives à l'emprisonnement, ou de préparer et d'accompagner la sortie de prison.

Les crédits prévus pour assurer le fonctionnement du dispositif se sont élevés, en 1996, à 13 000 000 F, en faveur de vingt sept départements ayant manifesté le souhait de bénéficier de la mesure.

L'attribution des crédits a été effectuée par le Comité de pilotage, placé sous la présidence de la MILDT, et qui comprend des représentants des Ministères de la Justice (Direction des affaires criminelles et des grâces, Direction de l'administration pénitentiaire et Direction de la protection judiciaire de la jeunesse), du Travail et des affaires sociales (Direction générale de la Santé), de l'Aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration (Direction de l'action sociale), de l'Intérieur (Mission de lutte anti-drogue), de la Défense (Gendarmerie nationale), ainsi que de la Délégation interministérielle à la ville.

Le Comité de pilotage s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 1996. La première réunion, qui s'est tenue le 27 mars 1996, a permis de reconduire la majeure partie des projets initiaux. La seconde réunion, du 2 juillet 1996, a examiné les demandes de complément de subvention ainsi que le projet proposé par les Alpes-Maritimes, département ayant nouvellement adhéré au dispositif.

On trouvera ci-après le détail, par département et par actions retenues, des financements accordés dans le cadre de ce dispositif.

DÉPARTEMENTS	ACTIONS RETENUES	FINANCEMENT (EN F.)
Alpes-maritimes (365 000 F)	<ul style="list-style-type: none"> - Hébergement des mineurs - Mise à disposition d'un appartement de l'Association "ACTE". 	<ul style="list-style-type: none"> } 365 000 }
Bouches-du-Rhône (2 248 000 F)	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'injonction thérapeutique. - Développement de l'hébergement d'urgence. - Permanence TGI. - Suivi des toxicomanes en maison d'arrêt. - Insertion économique des toxicomanes. - Intervention en maisons d'arrêt de Luynes, Tarascon et Salon-de-Provence. - Renforcement de la prise en charge des mineurs. 	<ul style="list-style-type: none"> 168 000 1 000 000 200 000 150 000 250 000 230 000 250 000
Drôme (512 250 F)	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention en maison d'arrêt. Association ADES. - Accueil et environnement spécifique. Association ESCALE. - Soins spécialisés. Association TEMPO. 	<ul style="list-style-type: none"> 52 250 200 000 260 000
Haute-Garonne (1 290 000 F)	<ul style="list-style-type: none"> - Hébergement OC Drogue. - S.M.P.R milieu ouvert. - Appartement relais PJJ. - Consultation juridique. Association Clémence Isaure. 	<ul style="list-style-type: none"> 500 000 100 000 500 000 190 000
Gironde (348 000 F)	<ul style="list-style-type: none"> - Incitation aux soins. Association CALIX. - Point d'accueil socio-éducatif. Association REVIVRE. 	<ul style="list-style-type: none"> } 348 000 }
Hérault (163 000 F)	<ul style="list-style-type: none"> - Hébergement d'urgence. Association DECLIC. CPAC. - Insertion par l'économie. Association MOZAIQUE. - Développement TIG. - Aide à la constitution de dossiers administratifs par le comité de probation. 	<ul style="list-style-type: none"> } 163 000 } } }

DÉPARTEMENTS	ACTIONS RETENUES	FINANCEMENT (EN F.)
Loire-Atlantique (150 000 F)	- Accueil des toxicomanes - CHRS l'Etape. - Accueil au Triangle.	100 000 50 000
Loiret (72 000 F)	- Association APLEAT.	72 000
Marne (500 000 F)	- Recrutement d'un travailleur social à mi-temps par le CAST. - Ouverture de deux studios d'accueil. - Renforcement de l'antenne d'accueil du SAAT (Chalons-sur-Marne). - Ouverture de deux appartements d'accueil d'urgence par le SAAT.	100 000 200 000 100 000 100 000
Meurthe-et-Moselle (76 000 F)	- Association "Pays Hauts Service". - Accompagnement social pour voyages. - Association ANNE. - LIPD.	} } } }
Moselle (700 000 F)	- Insertion économique ALFISE. - Hébergement CHRS. - Prévention de la récidive.	300 000 200 000 200 000
Nord (850 000 F)	- Incitation aux soins. - Création d'un Point santé justice.	400 000 450 000
Pas-de-Calais (665 750 F)	- Association ABCD. - Antenne Justice de l'Association ABCD.	500 000 165 000
Bas-Rhin (66 000 F)	- Hébergement thérapeutique. - Appartements-relais (Association GALA). - Activité socio-culturelle. - Famille d'accueil. - Etude du dispositif d'accueil et de prise en charge.	} } } } }

DÉPARTEMENTS	ACTIONS RETENUES	FINANCEMENT (EN F.)
Haut-Rhin (90 000 F)	- Intervention en milieu pénitentiaire à Colmar (Association ARGILE-Mulhouse).	90 000
Rhône (140 000 F)	- Hébergement d'urgence Villefranche-sur-Saône. - Association des praticiens de l'urgence sociale - Vacances médicales.	100 000 40 000
Paris (156 000 F)	- Boîte à lettres - Association "Corde raide". - Association "La Corde raide".	56 000 100 000
Seine-Maritime (200 000 F)	- Maison d'arrêt de Rouen. - Maison d'arrêt du Havre.	113 200 86 800
Seine-et-Marne (72 000 F)	- Appartement thérapeutique - Association Horizon contact.	72 000
Yvelines (410 000 F)	- Hébergement d'urgence CEDAT. - Intervention à la maison d'arrêt (Association CAAT)). - Hôtel social Saint-Yves.	200 000 50 000 160 000
Tarn (100 000 F)	- Mise à disposition de deux psychologues.	100 000
Vaucluse (304 000 F)	- Renforcement des moyens de l'AVSAP. - Hébergement d'urgence par l'AVSAP + ½ poste d'éducateur.	} }
Essonne (412 000 F)	- Réinsertion par le sport (Association DEFITEX) - Recrutement d'un opérateur contact. - Club Top emploi.	150 000 200 000 62 000
Hauts-de-Seine (750 000 F)	- Suivi des toxicomanes FIT 92.	750 000
Seine-Saint-Denis (700 000 F)	- Hébergement APRAE. - Suivi par l'APRAE des toxicomanes incarcérés.	500 000 200 000

DÉPARTEMENTS	ACTIONS RETENUES	FINANCEMENT (EN F.)
Val-de-Marne (820 000 F)	<ul style="list-style-type: none"> - SAJIR. - SAJEF. - AAEVBM - URF. 	<ul style="list-style-type: none"> 127 500 200 000 45 000 447 500
Val-d'Oise (840 000 F)	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention à la maison d'arrêt. - Encadrement des mineurs. - Hébergement des sortants de prison. 	<ul style="list-style-type: none"> 500 000 200 000 140 000

LE CENTRE INTERMINISTERIEL DE FORMATION ANTI-DROGUE

Implanté à FORT-DE-FRANCE (Martinique), le Centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD), dont l'année 1996 a été la quatrième année d'existence, a poursuivi et développé ses missions de formation dispensée aux policiers, gendarmes et douaniers français, et de sensibilisation de leurs homologues des Etats de la zone (Caraïbe et Amérique latine).

La formation internationale demeure en effet une des priorités du Centre ; cette orientation est largement relayée par les représentants de la diplomatie française tant au niveau international que régional.

Par la qualité de ses enseignements, tant du point de vue de la diversité des modules proposés que du niveau élevé des sujets traités, le CIFAD a fait preuve de son efficacité dans le domaine de la formation à la lutte anti-drogue et a acquis une incontestable réputation auprès des pays étrangers de cette région et des instances internationales (PNUCID - CICAD).

Sur le plan budgétaire, une dotation de 1,5 MF a été attribuée en 1996 par la MILDT au CIFAD pour financer ses dépenses de fonctionnement et ses actions de formation.

L'activité du CIFAD s'est déroulée, au cours de l'année 1996, conformément au programme prévu, à l'exception du stage de formation des commandants des bâtiments et aéronefs de l'Etat dans la zone.

C'est ainsi qu'ont été organisés :

- 3 stages internationaux sur le trafic illicite des stupéfiants et des précurseurs,
- 1 stage international sur le blanchiment (TRACFIN),
- 2 stages internationaux sur les substances illicites et le blanchiment,
- 1 stage national sur les missions de contrôle du trafic des stupéfiants en zone aéroportuaire,
- 2 stages nationaux sur la législation et la procédure,
- 2 stages nationaux de sensibilisation aux substances et au trafic illicites au profit de l'administration pénitentiaire de Martinique,
- 1 réunion-séminaire au profit des attachés des Ambassades de la zone,
- 1 stage national réunissant les chefs de formation ou de service des trois administrations répressives.

L'ensemble de ces stages, séminaires ou réunions a permis de réunir, soit au Centre, soit à l'extérieur du département 470 participants dont la répartition est la suivante :

- 153 fonctionnaires français des Douanes, de la Gendarmerie, de la Police et de l'Administration pénitentiaire des trois départements des Antilles-Guyane,
- 15 attachés (Douanes, Défense, Police),
- 102 fonctionnaires étrangers représentant les pays suivants :

Zone anglophone :

ARUBA, BARBADE, CAIMAN, DOMINIQUE, GRENADE, JAMAÏQUE, SAINTE-LUCIE, TRINIDAD & TOBAGO.

Zone hispanophone :

ARGENTINE, ARUBA, BRÉSIL, COLOMBIE, COSTA-RICA, CUBA, HONDURAS, MEXIQUE, NICARAGUA, PÉROU, République DOMINICAINE, SALVADOR, VENEZUELA.

- 2 journées séminaire ont été réalisées au profit du Parquet général de Fort-de-France,
- 4 journées d'information au profit du Comité de prévention contre la toxicomanie à Saint-Martin (120 personnes),
- 2 journées d'information pour les gendarmes mobiles déplacés (80 personnes),
- participation régulière au groupe de pilotage et de travail dans la réalisation du schéma départemental de lutte contre la toxicomanie,
- participation aux séances d'information organisées par différents lycées, collèges et associations de Martinique,
- cours de formation au profit des étudiants de l'Institut des Etudes juridiques à la Faculté de Fort-de-France.

Le Directeur et les formateurs se sont rendus :

- à Washington et à Buenos-Aires pour assister aux 19ème et 20ème sessions extraordinaires de la CICAD/OEA,
- à Saint-Martin pour prendre contact avec les autorités de la Police néerlandaise et mettre au point la prestation au profit du comité de prévention contre la toxicomanie,
- à Saint-Martin pour organiser et conduire les journées de formation au profit du comité de prévention contre la toxicomanie.
- à la Barbade pour :
 - participer à deux réunions du Bridgetown Group (mini groupe de Dublin zone Caraïbe),
 - participer au séminaire international sous l'égide du PNUCID sur l'organisation internationale de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants dans la zone.

Il convient enfin de souligner qu'au cours de cette année, le CIFAD a pu s'honorer des visites des personnalités suivantes :

- Monsieur MANCINI, Directeur adjoint de la Police judiciaire,
- Monsieur LECLAIR, Chef de l'OCRTIS,
- Monsieur le Général SABATHIER DAGES, Commandant de la Gendarmerie d'Outre-Mer,
- Monsieur le Professeur LAFARGUE, expert national drogues
- Monsieur l'Amiral de JAGER, Commandant les forces armées aux Antilles néerlandaises,
- Monsieur CALVANI, Délégué général du PNUCID pour la zone Caraïbe,
- Monsieur le Général BENTEGEAT, Commandant supérieur des forces armées aux Antilles,
- Monsieur le Colonel TOUVEREY, Commandant la Légion de Gendarmerie des Antilles-Guyane,
- Monsieur BARNIER, Ministre délégué aux affaires européennes.

Le bilan de l'année 1996 est conforme aux orientations.

Pour que le CIFAD puisse continuer à affirmer dans cette région du monde la politique française de lutte contre le trafic de stupéfiants, et assurer la diffusion de la compétence française en la matière, il importe que le Centre continue à être considéré comme le creuset des initiatives françaises à incidences régionale et internationale.

Afin que le CIFAD puisse poursuivre et mener à bien les missions qui lui sont dévolues, il est primordial qu'il continue à recevoir de ses autorités de tutelle le soutien nécessaire.

***ACTIONS DE COMMUNICATION REALISEES
PAR LE COMITE FRANCAIS D'EDUCATION
POUR LA SANTE (CFES)***

Depuis 1990, la politique de prévention des toxicomanies conduite par la DGLDT s'est appuyée sur des actions nationales de communication réalisées par le CFES.

Les décisions gouvernementales intervenues au cours de l'année (création de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie "MILDT", présidée par Madame de VEYRINAS ; rattachement aux services du Premier Ministre) ont eu pour conséquence un ralentissement important des actions de communication. Le CFES a engagé de nouvelles modalités de partenariat avec la MILDT par la création d'un poste de chargé de mission en novembre.

En vue de l'élaboration d'un plan de communication pour l'année 1998, un sondage d'opinion a été réalisé par l'IFOP en décembre, et une étude qualitative a été lancée en fin d'année.

Une politique d'édition pédagogique à grand tirage a pu être amorcée en décembre par la réédition de deux fascicules de prévention destinés aux familles et aux enfants "Vos enfants et les drogues" pour aider les parents, et "Les drogues qu'en sais-tu ?".

Dans le cadre du Baromètre Santé 1995, une dizaine de questions portant sur la proposition, la consommation de drogue ainsi que des opinions sur la drogue et les toxicomanes ont été posées aux adultes et ont fait l'objet d'une analyse en 1996.

Cette analyse fera l'objet d'un chapitre de l'ouvrage qui paraîtra au premier semestre 1997.

Le CFES a participé à l'élaboration du rapport de l'Observatoire français des drogues et toxicomanies "Drogues et toxicomanies, indicateurs et tendances", édition 1996, en contribuant aux données sur l'usage de produits toxiques illicites dans la population adulte.

Enfin, le Délégué général du CFES a participé aux travaux du Pr PARQUET dans le cadre de son rapport pour une politique de prévention des comportements de consommation de substances psychoactives.

Pour mener ses actions de communication réalisées par le CFES, la MILDT a octroyé un montant de crédits de 7,3 MF, dont la fraction non dépensée a été reportée sur l'exercice budgétaire suivant.

Il est à noter que ces crédits, en baisse constante depuis 1990, ont connu un redressement sensible en 1996 pour permettre de relancer les actions de communication.

C'est ainsi qu'ont été mis en oeuvre :

- des publications et réalisations de documents
 - . la lettre de la MILDT (quatre numéros),
 - . une plaquette de présentation des activités de la MILDT,
 - . une fiche informative sur l'ECSTASY,
 - . des fascicules (vos enfants et la drogue - les drogues, qu'en sais-tu ?),
 - . divers documents pour "Drogues Info Service".
- un film sur FR3 relative à l'action de "Drogues Info Service" (Margot communication),
- des fournitures de livres, documents et malettes pour le centre de documentation de la MILDT,
- la diffusion de tracts d'information dans les cabinets médicaux.

Dans les actions en partenariat, la MILDT, par l'intermédiaire du CFES, a participé à l'édition de la revue "Planètes jeunes", à la réalisation d'un CD ROM de la Banque de connaissance ACET, ainsi qu'au colloque (Université franco-néerlandaise), organisé par le Conseil général du Nord en décembre 1996.

CONCOURS FINANCIERS DIVERS

De sa propre initiative, la MILDT a abondé les lignes budgétaires de certains ministères ou administrations pour permettre de réaliser divers projets, d'aider les associations, de soutenir des actions innovantes ou de développer la communication par des colloques, rencontres ou séminaires.

On trouvera ci-après le détail de ces actions, financées pour un montant de 2 730 000 F

I - PREVENTION

Comité national d'information contre la drogue (CNID)	500 000 F	Prévention générale et formation.
Comité guadeloupéen de prévention et d'éducation sanitaire.	50 000 F	Développement de la prévention de la toxicomanie en Guadeloupe.
Association départementale de prévention des toxicomanies (Metz).	50 000 F	Actions de prévention de la toxicomanie.
Environnement sans frontières.	50 000 F	Prévention dans les établissements scolaires.
Association "RESSOURCES".	20 000 F	Actions de prévention dans le département de l'Essonne.

II - SOINS ET INSERTION SOCIALE

Association pour une meilleure citoyenneté des jeunes (RATP).	200 000 F	Réinsertion des personnes en errance dans les stations de métro de la RATP.
---	-----------	---

III - FORMATION

Association méditerranéenne de prévention des toxicomanies.	20 000 F	Actions de formation et d'information.
Société civile immobilière de la Caisse des dépôts et Consignations.	250 000 F	Formation de cadres et de gardiens d'immeubles de la SCI-CDC.
Mission Nationale de Contrôle des Précurseurs Chimiques (MNCPC).	10 000 F	Conférence sur les précurseurs chimiques.

IV - COMMUNICATION

Association nationale des intervenants en toxicomanie (ANIT)	40 000 F	Organisation de journées nationales.
Centre d'accueil et de soins pour les toxicomanes (Reims).	30 000 F	15èmes journées de Reims pour une clinique du toxicomane.
Association "GRANDE ECOUTE".	750 000 F	Prévention des toxicomanies par les médias.
Association "DÉPENDANCES".	200 000 F	Soutien à la revue "Psychotropes".
Centre national de prévention, d'études et de recherches en toxicomanie (CNEPERT).	10 000 F	Organisation d'un colloque au Sénat.
Comité français d'éducation pour la santé (CFES).	300 000 F	Actions de communication.
Agence pour la communication et l'enseignement des techniques (ACET)	250 000 F	Création d'une banque de connaissances sur les toxicomanies.